LAMBALLE TERRE & MER
Communauté d'agglomération

Landes de la Poterie (FR 5300036)

Tome II : Objectifs et propositions d'actions

Version 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

NATURA 2000

Lamballe-Armor
en Penthièvre

Opérateur Natura 2000

Lamballe Terre & Mer

Direction Environnement

41, rue Saint-Martin

22400 Lamballe-Armor

Tél : 02 96 50 59 37

Rédaction du Document d'objectifs

Rédaction / Cartographie : Rozenn Guillard (Lamballe Terre & Mer), Yann Coray (CERESA)

Relecture : Claire Tréhèt (DDTM22), Thomas Dubos (Groupe Mammalogique Breton), Pierre-Alexis Rault (VivArmor Nature), Vincent Colasse (Conservatoire Botanique National de Brest)

Référence à utiliser

Lamballe Terre & Mer, 2021 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300036 « Landes de la Poterie », Tome II Objectifs et propositions d'actions

INTRODUCTION

Selon l'article R414-11 du code de l'Environnement, le document d'objectifs contient :

1. **Un rapport de présentation** décrivant :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site,
- la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces,
- les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site,
- les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.

2. **Les objectifs de développement durable** du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales;

3. **Des propositions de mesures** de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs et en indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

4. **Un ou plusieurs cahiers des charges types** applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;

5. **La liste des engagements** faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 ;

6. **Les modalités de suivi des mesures** projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Après avoir présenté une évaluation du premier Document d'Objectifs de 2010, le présent tome II du Docob du site Natura 2000 «Landes de la Poterie» (FR5300036) expose les points 3 à 6. Il constitue la partie opérationnelle du Document d'Objectifs.

Table des matières

INTRODUCTION 2
PARTIE I : L'ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE 2010 4
11 – RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PRECEDENT DOCUMENT D'OBJECTIFS (2010) 3
12 – EVALUATION DE LA GESTION MENEE SUR LA PERIODE 2010-2020 4
13 – REDEFINITION DES OBJECTIFS A LONG TERME (OLT) ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS (OOP) DU NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS 3
14 – REDEFINITION DES ACTIONS DU NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS 3
15 – REDEFINITION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS 4
PARTIE II : LES FICHES OBJECTIFS ET LES FICHES ACTIONS 5
21 – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 8
211 – Modèle de fiche objectif 8
212 – Fiches objectifs 8
22 – LES ACTIONS 31
221 – Modèle de fiche action 31
222 – Fiches actions 31
PARTIE III : LES CONTRATS NATURA 2000 ET LES CAHIERS DES CHARGES 89
31 – CADRE GENERAL 90
311 - Objet du contrat Natura 2000 et dispositions générales 90
312 - Eligibilité aux contrats Natura 2000 forestiers et non agricoles – non forestiers 91
313 - Nature de l'aide 91
314 - Durée du contrat 91
315 - Le contenu du contrat 92
32 – LES CAHIERS DES CHARGES TYPE 93
321 - Synthèse 93
322 - Modèle de cahier des charges annexé au contrat 94
323 - Les cahiers des charges type 94
PARTIE IV : LA CHARTE NATURA 2000 102
41 – GENERALITES 103
411 - Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ? 103
412 - Que contient la charte ? 103
413 - Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ? 103
414 - Quels sont les avantages pour l'adhérent ? 104
415 - Le contrôle des engagements 104
416 - Articulation de la charte et des mesures du Docob 104
42 – CHARTE NATURA 2000 DU SITE DES LANDES DE LA POTERIE 105
PARTIE V : LES DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION 110
61 - MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 111
62 - ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 113
63- DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION 114
631 - Suivi de la mise en œuvre du Docob 114
632 - Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces 115

PARTIE I : L'ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE 2010

Préambule :

Dans le cadre du précédent document d'objectifs, deux groupes de travail avaient été constitués pour accompagner la gestion du site :

- Un groupe de travail « naturaliste », comprenant des représentants des administrations (DREAL, Département), d'associations naturalistes (Groupe mammalogique breton, Vivarmor nature, GEOCA) et d'autres associations (Eaux et Rivières de Bretagne, Gaule lamballaise, Fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor) ;
- Un groupe de travail « usager », comprenant des représentants des administrations (DREAL, Chambre d'agriculture), d'associations locales (Société de chasse de la Poterie / Trégomar, L'hôté d'potier, Jogging rando, Gaule lamballaise) et d'autres usagers du site (Club hippique, Office de tourisme).

11 – RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PRECEDENT DOCUMENT D'OBJECTIFS (2010)

Le premier document d'objectifs du site des Landes de la Poterie avait défini les enjeux et les objectifs suivants :

Objectifs de DD Ou objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Fiches actions	Priorité
A) Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	A1) Restaurer et conserver les habitats de landes sèches et mésophiles	A11) Fauche des landes sèches et mésophiles	**1**
		A12) Contrôle de l'essaimage des pins	**1**
		A13) Restauration de la lande sèche et mésophile par des opérations de déboisement	**2**
	A2) Restaurer et conserver les habitats de landes humides et tourbières alcalines	A21) Fauche de landes humides et de tourbières alcalines	**1**
		A22) Restauration de la lande humide et de tourbières alcalines	**1**
		A23) Essai d'étrépage	**2**
	A3) Restaurer et conserver les habitats de mares	A31) Curage et reprofilage de rives	**1**
		A32) Déboisement de rives	**1**
		A33) Entretien courant des mares	**1**
	A4) Restaurer et conserver les habitats prairiaux	A41) Restauration d'une ancienne prairie	**1**
		A42) Entretien des habitats prairiaux	**1**
	A5) Évaluer, maintien et restaurer les connexions entre le site et l'extérieur	A51) Évaluer l'impact des infrastructures routières sur les amphibiens	**1**
		A52) Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur	**2**
	A6) Lutter contre les espèces invasives	A61) Lutte contre les espèces animales et végétales invasives	**2**
B) Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site	B1) Informer et sensibiliser	B11) Information et sensibilisation auprès des habitants et des usagers	**1**
		B12) Proposition d'actions pédagogiques et d'animations	**2**
C) Mettre en œuvre suivre et évaluer les mesures de gestion	C1) Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste sur le site	C11) Inventaire complémentaire sur des espèces	**2**
	C2) Animer	C21) Animation	**1**

Tableau de synthèse des objectifs et actions - hiérarchisation

2 : Intervention non urgente mais indispensable

1 : Intervention urgente à court terme

12 – EVALUATION DE LA GESTION MENEE SUR LA PERIODE 2010-2020

Le tableau suivant présente l'évaluation de la gestion menée sur la période 2010-2020 sur la base des enjeux et objectifs définis dans le document d'objectifs.

Sur les dix dernières années, les actions prévues dans le Docob ont été en grande partie menée dans le cadre de Contrats Natura 2000 (pour les travaux de génie écologique d'importance) et dans le cadre de l'animation du site.

Malgré les efforts menés, une espèce d'intérêt communautaire n'a pas été recontactée sur le site depuis 2018 : la Spiranthe d'été, en cours d'extinction sur le site.

Concernant les autres espèces et habitats d'intérêt communautaire, ils n'ont pas régressés et se sont maintenus, pour la plupart dans un bon état de conservation. Néanmoins, des actions de gestion sont toujours nécessaires pour maintenir ouverts ces habitas et limiter leur dynamique de fermeture.

VISION STRATEGIQUE A LONG TERME		Évaluation de la progression vers les OLT			
Objectif à long terme		**2010**	**2015**	**2020**	**Commentaires**
A	Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les habitats d'espèces	-	Partiel	Partiel	Les habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces d'intérêt communautaire n'ont pas régressé de manière notable sur la durée d'application du document d'objectifs, mais des actions doivent être menées pour les maintenir, en raison de la dynamique forte d'espèces antagonistes des espèces d'intérêt patrimonial (pins, espèces invasives)

GESTION OPERATIONNELLE		Évaluation de l'atteinte des OO			
Objectif opérationnel		**2010**	**2015**	**2020**	**Commentaires**
A1	Restaurer et conserver les landes sèches et mésophiles	-	Oui	Partiel	Objectif atteint sauf action complémentaire (partiellement réalisée en 2017) de mise en place d'un pâturage extensif avec un financement interne pour les équipements pastoraux
A2	Restaurer et conserver les habitats de landes humides et tourbières alcalines	-	Oui	Oui	-
A3	Restaurer et conserver les habitats de mares	-	Partiel	-	La mise à sec des mares n'a pas pu être réalisée à 100% ne permettant pas l'élimination des poissons présents dans les mares
A4	Restaurer et conserver les habitats prairiaux	-	Oui	Oui	-
A5	Évaluer, maintenir et restaurer les connexions entre le site et l'extérieur	-	Oui	Oui	-
A6	Lutter contre les espèces invasives	-	Partiel	-	Action exhaustive non envisageable sur le ragondin et l'écrevisse américaine
Autre	Autre (Travaux de gestion en régie + projet contrat aménagement RD28)	-	-	Non	Actions non éligibles

ACTION		Évaluation de l'atteinte des actions			
Action		**2010**	**2015**	**2020**	**Commentaires**
A11	Fauche des landes sèches et mésophiles	-	Oui	-	-
A12	Contrôle de l'essaimage des pins	-	Oui	-	-
A13	Restauration de landes sèches et mésophiles par des actions de déboisement	-	Oui	-	-
A1-autre	Autre (mise en place d'un pâturage extensif avec un financement interne pour les équipements pastoraux)	-	-	Partiel	Non réalisé en 2016 - Partiellement réalisé en 2017
A21	Fauche de landes humides et de tourbières basses alcalines	-	Oui	-	-
A22	Restauration de landes humides et de tourbières alcalines	-	Oui	Oui	-
A23	Essai d'étrépage	-	Oui	-	-
A2-Autre	Autre (mise en place d'un pâturage extensif avec un financement interne pour les équipements pastoraux)	-	-	Oui	Non réalisé en 2016 - Réalisé en 2017
A31	Curage et reprofilage de rives	-	Oui	-	-
A33	Entretien de mares	-	Partiel	-	la mise à sec des mares n'a pas pu être réalisée à 100% ne permettant pas l'élimination des poissons présents dans les mares
A41	Restauration d'une ancienne prairie	-	Oui	-	-
A42	Entretien des habitats prairiaux	-	Oui	Oui	-
A52	Évaluer l'impact des infrastructures routières sur les amphibiens	-	-	Oui	-
A61	Lutte contre les espèces animales et végétales invasives	-	Partiel	-	2011 : premières informations obtenues concernant la présence de l'écrevisse américaine dans la mare à la Cane
Autre	Travaux de gestion en régie	-	-	Non	-
Autre	Projet de contrat pour l'aménagement de la RD28	-	-	Non	Non éligible

VISION STRATEGIQUE A LONG TERME		Évaluation de la progression vers les OLT			
Objectif à long terme		2010	2015	2020	Commentaires
B	Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site	-	Oui	Oui	-
GESTION OPERATIONNELLE		Évaluation de l'atteinte des OO			
Action		2010	2015	2020	Commentaires
B1	Informer et sensibiliser	-	Oui	Oui	-
ACTION		Évaluation de l'atteinte des OO			
Action		2010	2015	2020	Commentaires
B11	Information et sensibilisation auprès des habitants et des usagers	-	Oui	Oui	-
B12	Proposition d'actions pédagogiques et d'animations	-	Oui	Oui	

VISION STRATEGIQUE A LONG TERME		Évaluation de la progression vers les OLT			
Objectif à long terme		2010	2015	2020	Commentaires
C	Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion	-	Oui	Oui	-
GESTION OPERATIONNELLE		Évaluation de l'atteinte des OO			
Objectif opérationnel		2010	2015	2020	Commentaires
C1	Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste sur le site	-	Oui	Oui	-
C2	Animer	-	Oui	Oui	-
ACTION		Évaluation de l'atteinte des OO			
Action		2010	2015	2020	Commentaires
C11	Inventaire complémentaire sur des espèces	-	Oui	Oui	Amphibiens, orchidées, cartographie de végétation, espèces d'intérêt patrimonial
C1-Autre	Mise en place de transects pour le suivi des habitats de landes	-	-	Oui	-
C12	Animer	-	Oui	Oui	-

13 – REDEFINITION DES OBJECTIFS A LONG TERME (OLT) ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS (OOP) DU NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

OLT « A – Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces » :

Suite à l'évaluation du Docob, il apparait plus pertinent de regrouper les OPP concernant les habitats de landes sèches, mésophiles, humides et les tourbières alcalines. En effet, les habitats sont très imbriqués sur le site et les actions de gestion relativement similaires.

Les OOP concernant la restauration et la conservation des habitats de mares et les habitats prairiaux ainsi que la gestion des espèces invasives sont maintenus à l'identique.

Une OOP concernant les habitats d'espèces est ajoutés afin de pouvoir accentuer la gestion sur certains secteurs ou certaines problématiques, liées précisément au site des Landes de la Poterie (ex : disparition de la Spiranthe d'été ou écrasement routier des amphibiens le long de la RD28).

Une OOP a été ajoutée concernant l'intégration des Landes de la Poterie dans les continuités écologiques à l'échelle du pays de Saint-Brieuc mais également locale. Il s'agit notamment de ne pas s'arrêter aux limites du périmètre mais d'intégrer, en autre, le domaine vital de certaines espèces même si elles débordent du périmètre institutionnel.

Même si ce n'est pas la finalité d'un Document d'Objectifs, il a semblé nécessaire d'ajouter une OOP sur la renaturation d'habitat d'intérêt non communautaire. Au regard de la faible superficie du périmètre Natura 2000 et du caractère relictuel des landes et des mares sur le secteur de La Poterie, il apparait intéressant d'expérimenter de la restauration de milieu ouvert sur les parcelles où une opportunité existe (foncière, contractuelle…).

OLT « B – Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site » :

Cette OLT est maintenue à l'identique.

OLT « C – Suivre et évaluer les mesures de gestion » :

Cette OLT a été ajoutée au Docob initial. Des suivis naturalistes ont été organisés depuis 2010 pour évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire mais n'étaient pas identifiés et structurés dans le Docob.

Deux nouveaux OOP sont proposés, en fonction de l'état de connaissance actuelle et des besoins définis dans le tome 1 du Docob :

- Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste sur les groupes connus, concernant principalement les espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Améliorer la connaissance sur les groupes biologiques comprenant des espèces peu connus

OLT « D – Mettre en œuvre la gouvernance du site » :

Cette OLT a été modifiée avec la suppression de la partie sur les inventaires (rattachée à l'OLT C) et l'ajout de l'OOP sur la coordination du site avec d'autres outils de protection réglementaire et foncière. Il s'agit d'anticiper les projets de classement ou labellisation autour du secteur des Landes de la Poterie avec la prise en compte du Docob dans les politiques à venir.

Les OLT et OOP sont repris dans le tableau de la partie 2 « Les fiches objectifs et les fiches actions ».

14 – REDEFINITION DES ACTIONS DU NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

OOP « A1 – Restaurer et conserver les habitats de landes et de tourbières alcalines »
Les actions concernant la restauration et l'entretien de ces milieux ouverts sont identiques au Docob initial. Il a seulement été ajouté une action concernant la maitrise du contrôle de l'expansion de la fougère qui peut devenir problématique et où des opérations de roulage sont à privilégier au profit d'opérations classiques de coupe/export.

OOP «A2 - Restaurer et conserver les habitats de mares » : mise à jour des 3 fiches actions

OOP « A3 – Restaurer et conserver les habitats prairiaux » : mise à jour de la fiche action

OOP « A4 – Restaurer et conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire » :
Toutes les actions sont nouvelles et concernent à la fois la flore (Spiranthe d'été et Fluteau nageant), que les amphibiens, les oiseaux ou les mammifères. Cette partie est un réel complétement par rapport au Docob initial et permet d'intégrer des enjeux qui ont été identifiés lors des 10 dernières années.

OOP « A5 – Intégrer le noyau de biodiversité des Landes de la poterie dans les continuités écologiques à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc et à l'échelle locale » :
Deux nouvelles actions liées à cette OOP ont été ajoutées. Une très concrète concernant le devenir de la route départementale 28 longeant le site Natura 2000 sur sa partie est et une plus générale sur la préservation des continuités avec l'extérieur du site.

OOP « A6 – Lutter contre les espèces invasives » :
Les actions sont davantage détaillées dans le nouveau Docob, incluant l'expérience et les observations acquises durant les 10 dernières années

OOP « A7 – Renaturer les habitats d'intérêt non communautaire » :
Deux actions ont été ajoutées afin de permettre la possibilité de développement de la biodiversité sur des milieux où elle est relativement pauvre actuellement : plantation monospécifique de peupliers et parcelles cultivées.

OPP « B1 – Informer et sensibiliser » : mise à jour des deux fiches actions

OPP « C1 – Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste des groupes connus »
Les actions relatives à cette OOP sont en partie suivies depuis plusieurs années mais n'apparaissaient pas dans le premier Docob. Il s'agit d'inscrire officiellement ces actions essentielles pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, notamment d'intérêt communautaire : Fluteau nageant, Spiranthe d'été, Triton crêté.

OOP « C2 – Améliorer la connaissance sur les groupes biologiques comprenant des espèces peu connues »
Il s'agit ici de mener des actions de suivis et d'inventaires sur des groupes d'espèces patrimoniales où il existe peu de données. Même si ces espèces ne sont pas toutes d'intérêt communautaire, les informations recueillies permettront d'adapter les mesures de gestion en fonction de leur présence et si possible leurs contraintes écologiques.

OOP « D1 – Coordonner l'animation du site Natura 2000 avec d'autres outils de protection réglementaire et foncière »

Les actions liées à cette OOP sont nouvelles car des projets de Réserve Naturelle Régionale ou de labellisation en Espace Naturel Sensible sont récents mais nécessitent d'être prises en compte dans la gestion du site Natura 2000. Par ailleurs, en tant que réservoir de biodiversité à l'échelle de la communauté d'agglomération, ce secteur doit être intégrer aux réflexions de restauration et de protection de la trame verte et bleue, définie dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI).

OOP « D2 – Animer le site Natura 2000 » : mise à jour de la fiche action

L'ensemble des fiches actions est listé dans le tableau de la partie 2 « Les fiches objectifs et les fiches actions ».

15 – REDEFINITION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le dispositif de suivi du Docob reste identique à la première version. La réalisation d'un bilan annuel de l'animation et la présentation de l'avancement des différentes actions aux comités de pilotage a bien fonctionné lors des 10 dernières années.
A l'inverse, aucune solution d'évaluation du Docob arrivée à son terme n'était proposée dans la première version ce qui a rendu l'évaluation de ce dernier difficile. Le principe de ce nouveau document est de proposé des indicateurs concrets, pertinents et mesurables pour faciliter la gestion à long terme.

PARTIE II : LES FICHES OBJECTIFS ET LES FICHES ACTIONS

Le tableau de la page suivante synthétise les objectifs de développement durable, les objectifs opérationnels et les actions à mettre en place sur le site des Landes de la Poterie.

Les fiches « objectifs » et les fiches « actions » sont détaillées dans la partie suivante.

Objectifs de DD Ou objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Fiches actions	Priorité
A) Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	A1) Restaurer et conserver les habitats de landes et de tourbières alcalines	A11) Fauche des landes et des tourbières alcalines	**1**
		A12) Contrôle de l'essaimage des pins	**1**
		A13) Restauration de la lande et maîtrise des lisières par des opérations de déboisement	**1**
		A14) Contrôle de l'expansion de la fougère aigle	**1**
	A2) Restaurer et conserver les habitats de mares	A21) Curage et reprofilage de rives	**2**
		A22) Déboisement de rives	**1**
		A23) Entretien courant des mares	**1**
	A3) Restaurer et conserver les habitats prairiaux	A31) Entretien des habitats prairiaux humides	**1**
	A4) Restaurer et conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	A41) Flore : restauration des habitats favorables à la Spiranthe d'été	**1**
		A42) Flore : maintien des habitats favorables au Flûteau nageant	**1**
		A43) Amphibiens : maintien des sites de reproduction	**1**
		A44) Amphibiens : maintien des habitats terrestres	**2**
		A45) Amphibiens : maintien des axes de déplacement	**1**
		A46) Oiseaux des landes : maintien des habitats de la fauvette pitchou	**3**
		A47) Oiseaux liés aux arbres : pic noir, engoulevent d'Europe, bondrée apivore	**3**
		A48) Mammifères : maintien des habitats favorables aux chauves-souris	**2**
	A5) Intégrer le noyau de biodiversité des Landes de la Poterie dans les continuités écologiques à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc et à l'échelle locale	A51) Suivi de l'efficacité des mesures prises au niveau de la RD28 sur les amphibiens	**1**
		A52) Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur	**3**
	A6) Lutter contre les espèces invasives	A61) Lutte contre les espèces animales invasives	**2**
		A62) Lutte contre les espèces végétales invasives	**1**
	A7) Renaturer les habitats non d'intérêt communautaire	A71) Conversion des peupleraies en végétations plus naturelles	**3**
		A72) Mise en place de baux environnementaux sur les parcelles agricoles du site Natura 2000	**3**
B) Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site	B1) Informer et sensibiliser	B11) Information et sensibilisation auprès des habitants et des usagers	**1**
		B12) Proposition d'actions pédagogiques et d'animations	**1**
C) Suivre et évaluer les mesures de gestion	C1) Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste des groupes connus	C11) Suivi de la flore d'intérêt patrimonial et/ou communautaire	**1**
		C12) Suivi des habitats d'intérêt communautaire	**1**
		C13) Suivi des populations d'amphibiens	**1**
	C2) Améliorer la connaissance sur les groupes biologiques comprenant des espèces peu connus	C21) Suivi des populations de squamates (lézards et reptiles)	**3**
		C22) Suivi des populations d'oiseaux	**3**
		C23) Diagnostic de l'occupation du site par la Loutre et les chauves-souris	**3**
D) Mettre en œuvre la gouvernance du site	D1) Coordonner l'animation du site Natura 2000 avec d'autres outils de protection règlementaire et foncière	D11) Coordination avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département	**2**
		D12) Coordination avec le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale	**2**
		D13) Coordination avec la politique locale de protection et restauration de la biodiversité	**2**
	D2) Animer le site Natura 2000	D21) Animation	**1**

Tableau de synthèse des objectifs et actions - hiérarchisation
1 : Intervention urgente à court terme
2 : Intervention non urgente mais indispensable
3 : intervention ne relevant pas directement des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire

21 – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

211 – Modèle de fiche objectif

Code de l'objectif opérationnel **TITRE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL**	
Objectif de DD : *Objectif de Développement Durable auquel se réfère la mesure*	***Secteur concerné :*** *Localisation du secteur concerné*
Habitats concernés et espèces concernés *par la mesure*	
Carte de localisation des éléments liés à la problématique concernée par la fiche	
<u>Enjeux - Problématique</u> *Rappel de la problématique et des enjeux*	
Mesures et actions existantes : Rappel des actions et/ou mesures qui ont déjà été mises en place ou sont en cours de réalisation.	
Fiches actions : Renvoi aux fiches action	

212 – Fiches objectifs

La déclinaison des objectifs de développement durable en objectifs opérationnels permet d'affiner le lien entre eux et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.
Les objectifs opérationnels sont présentés sous forme de « fiche objectif ».

Fiche objectif A.1

RESTAURER ET CONSERVER LES HABITATS DE LANDES ET DES TOURBIÈRES ALCALINES

Objectif de DD : Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	***Secteur concerné :*** Grandes parcelles communales n°746, 745 Parcelles communales n°2, 41 Parcelles privées n°284, 285 et 686
Habitats concernés : Landes sèches à mésophiles (4030) Landes humides (4020) Tourbières basses alcalines (7230)	***Espèces concernées :*** Spiranthe d'été, Triton crêté

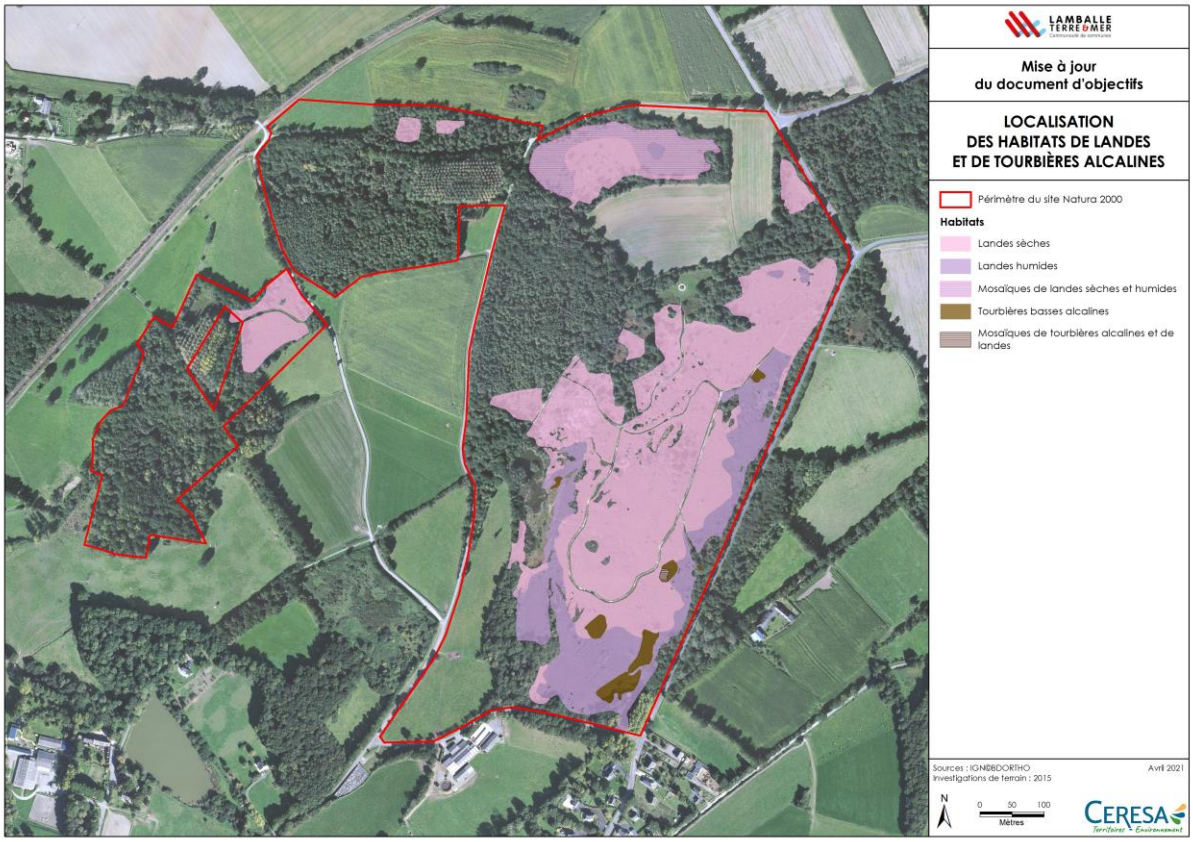

Enjeux - Problématique

Les habitats de landes et de tourbières alcalines sont caractéristiques du site des Landes de la Poterie. Ils sont représentatifs du gradient d'hydromorphie des sols du site : des landes sèches à Bruyère cendrée sur les affleurements rocheux surplombant les landes mésophiles à humides (landes à Bruyère ciliée d'intérêt communautaire prioritaire et landes à Bruyère à quatre angles) et des tourbières alcalines.

Elles sont principalement installées dans les secteurs les plus bas de la grande parcelle, soit en périphérie de cette dernière. On retrouve également de la lande humide de façon plus ponctuelle au sein des nombreuses dépressions creusées et sur le pourtour de certaines mares. Cet habitat présente donc une grande variabilité du fait de son caractère transitoire entre les habitats de landes et les milieux aquatiques.
Sur les secteurs les plus riches en bases, la lande évolue vers les formations alcalines à Choin noirâtre (tourbières basses alcalines). Situé quasi-exclusivement en position arrière dunaire en Bretagne, cet habitat, ici

en situation intérieure, constitue une originalité majeure sur le site des Landes de la Poterie.
Lorsqu'elles sont installées sur des sols plus profonds, en l'absence d'un entretien régulier, elles peuvent être colonisées par des espèces pré-forestières (Ajonc d'Europe, Ronce, Fougère aigle) puis par les essences pionnières de la forêt (Bouleau pubescent, Chêne pédonculé, Pins). Cette dynamique, même si elle est relativement lente, altère la conservation ou la typicité des habitats de landes.
L'état de conservation général est jugé bon quand la lande est composée d'une végétation basse à rase, dans lequel le cortège des espèces indicatrices (Éricacées, Ajonc nain, etc.) est bien représenté. Néanmoins, on retrouve sur le site des landes plus âgées, appauvries et caractérisées par l'intrusion d'espèces ligneuses arbustives telles que le Saule roux-cendré.
Le maintien d'une végétation basse est nécessaire sur les habitats de landes humides et notamment sur les stations botaniques à forte valeur patrimoniale.
L'abandon des pratiques agricoles extensives et le boisement volontaire de certaines parcelles renforcent le risque de disparition progressive de ce type d'habitat. Afin de les conserver, voire de les restaurer, des travaux de génie écologique et d'entretien par fauche ou débroussaillage sont nécessaires.
La présence de plusieurs espèces d'intérêt communautaire (oiseaux comme la Fauvette pitchou, chauves-souris, reptiles, amphibiens) devra être prise en compte dans les actions de gestion à mener.

Mesures et actions existantes :

Des secteurs de landes sur la grande parcelle communale (n°746) ont déjà fait l'objet de différentes actions de gestion :

- 1996 : déboisement de jeunes pins au centre de la parcelle
- 2001 et 2006 : fauche de placettes de landes (stations botaniques)
- 2011 : rajeunissement de landes et restauration de placettes d'intérêt
- 2012 : restauration de placettes d'intérêt, maîtrise de l'expansion de lisières, gestion de saules
- 2013 : abattage et débardage de pins, arrachage de jeunes pins, débroussaillage et export, restauration de placettes d'intérêt, gestion de saules,
- 2014 : abattage et débardage de pins
- 2016/2017 : essai de pâturage (poneys) sur deux secteurs de landes
- 2018 : fauche et exportation de landes humides (secteur sud + station à Spiranthe)

Fiches actions :

- Action A.1.1 – Fauche des landes et des tourbières
- Action A.1.2 – Contrôle de l'essaimage des pins
- Action A.1.3 – Restauration de la lande et maîtrise des lisières par des opérations de déboisement
- Action A.1.4 – Contrôle de l'expansion de la fougère aigle
- Action A.4.1. - Restauration des habitats favorables à la Spiranthe d'été

Fiche objectif A.2

RESTAURER ET CONSERVER LES HABITATS DE MARES

Objectif de DD : Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	***Secteur concerné :*** Parcelles communales n°746/745 Parcelle privée n°285
Habitats concernés : Mares et dépressions (3110)	***Espèces concernées*** **:** Triton crêté (1166) Flûteau nageant (1831)

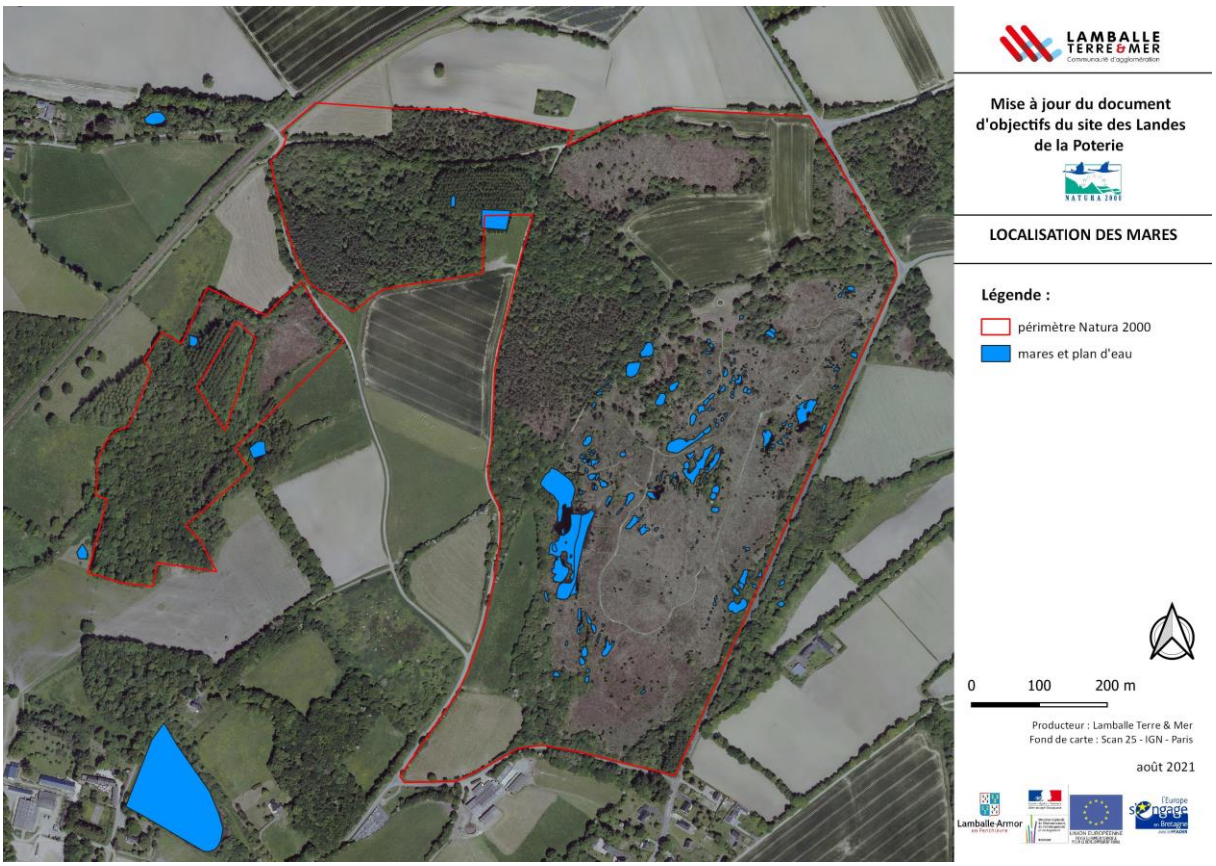

<u>Enjeux – Problématique</u>

Avec plus de 400 mares et dépressions, le site de La Poterie présente des enjeux particulièrement élevés pour ce type d'habitat. La majeure partie des mares, en eau une bonne partie de l'année, se concentre dans les zones basses de la périphérie de la parcelle communale. Néanmoins, d'autres mares parviennent également à se maintenir au niveau des dépressions situées sur les hauteurs du site.

La diversité des communautés végétales de mares observées sur le site confirme la complexité des conditions mésologiques locales.

La valeur patrimoniale de cet habitat est très haute, en ce qui concerne la flore protégée qu'il abrite, telles que le Flûteau nageant (annexe II de la DH) et la Pilulaire (protection nationale). D'autres espèces menacées sont présentes sur les mares du site, comme la Petite Utriculaire, la Canche sétacée, etc.

Cet habitat présente aussi un intérêt pour la reproduction des amphibiens et notamment le Triton crêté (annexe II de la DH). La diversité d'amphibiens se reproduisant dans les mares est assez élevée mais les effectifs sont médiocres, notamment pour les tritons. Cette situation est vraisemblablement due aux conditions

suivantes :

- Comblement progressif des mares qui s'assèchent en été trop précocement,
- Ombrage des mares par le développement de végétation boisée sur les rives (Saules, Pins),
- Difficulté de déplacement par les rives abruptes des mares,
- Mortalité due à la traversée de la départementale lors des périodes de migration.

Environ 95% de cet habitat sont en bon état de conservation. Les 5% restants représentent un habitat dans un état de conservation moyen, en cours d'évolution qui a tendance à être colonisé par la Massette ou les saules. L'enrichissement en matière organique lié à la décomposition des feuilles tend à l'eutrophisation de l'eau et à la banalisation du milieu.

La présence de l'Écrevisse américaine dans certaines mares des Landes de la Poterie peut être source de prédation pour les tritons, salamandre et anoures. Cette espèce invasive est susceptible de prédater les larves d'amphibiens et entraîne une dégradation des milieux nécessaires à leur développement (herbiers notamment).

Les travaux nécessaires devront se réaliser progressivement, en fonction du cycle des amphibiens. Par ailleurs, des inventaires spécifiques (amphibiens, odonates) seront nécessaires afin d'évaluer la pertinence, puis l'incidence des travaux sur l'écosystème.

Mesures et actions existantes :

- 1996 : coupe de saules sur les rives ou dans des mares, dévitalisation de saules
- 2011 : gestion des saules
- 2012 : curage et reprofilage de rives, extraction d'herbiers, mise à sec de mares pour éliminer des espèces indésirables

Fiches actions :

- Action A.2.1 – Curage et reprofilage de rives
- Action A.2.2 – Déboisement de rives
- Action A.2.3 – Entretien courant des mares
- Action A.6.1 – Lutte contre les espèces animales invasives
- Action A.5.1 – Évaluer l'impact des infrastructures routières sur les amphibiens

Fiche objectif A.3

RESTAURER ET CONSERVER LES HABITATS PRAIRIAUX

Objectif de DD :	***Secteur concerné :***
Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	Parcelles communales n°746/745 Parcelles privées n°285, 284

Habitats concernés :

Les habitats de prairies humides (6410)

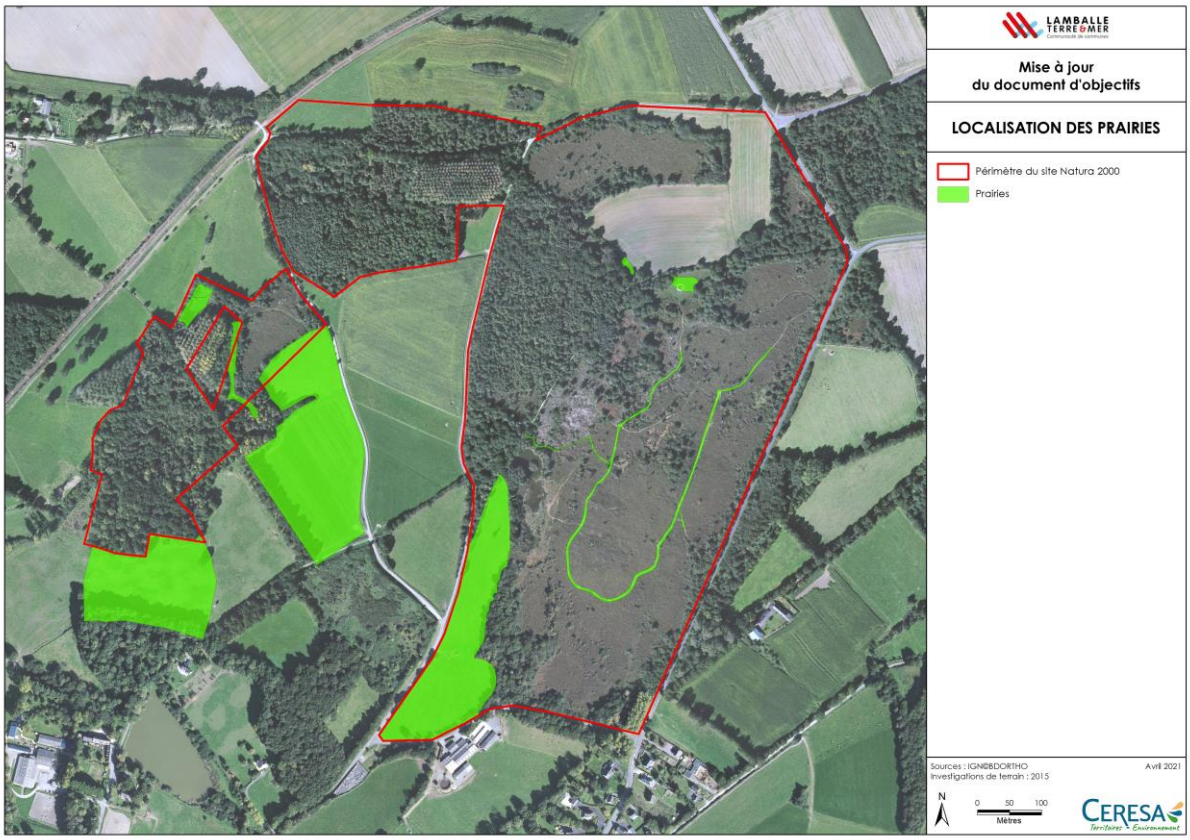

<u>Enjeux - Problématique</u>

Deux types de prairies humides relevant du *Molinion caerulae* sont présentes sur le site Natura 2000 :

- Les abords de sentiers et chemins rattachés aux prés humides acidiphiles atlantiques amphibies (code UE 6410-8), qui sont maintenues par la fauche et le piétinement modéré ;
- Une parcelle relevant de l'habitat 6410-6 : prés humides et bas-marais acidiphile atlantiques, en état de conservation défavorable, notamment en raison de la fermeture du milieu.
  Malgré sa forte valeur patrimoniale, ce secteur tend aujourd'hui à disparaître sous les saules, les bouleaux et les ronces par manque d'entretien. Les efforts de gestion devront se concentrer sur cette parcelle.

Mesures et actions existantes :

L'ancienne prairie a fait autrefois l'objet d'une convention de gestion entre la ville de Lamballe, le Département et le propriétaire. Dans ce cadre, diverses actions de gestion ont été menées :

- 1994 : débroussaillage, coupe et enlèvement des jeunes ligneux sur 2/3 de la parcelle

- 1997 : coupe de roncier et d'arbuste - 2011 : bûcheronnage, débroussaillage et export, - 2013 et 2014 : débroussaillage et export, - 2018 et 2019 : débroussaillage et export avec le lycée agricole de la Ville Davy
Fiches actions : - Action A.3.1 – Entretien des habitats prairiaux

Fiche objectif A.4

RESTAURER ET CONSERVER LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Objectif de DD : Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	***Secteur concerné :*** *Ensemble du site*
Espèces concernées par la mesure : *Flore (Spiranthe d'été, Flûteau nageant), Amphibiens, Oiseaux, Mammifères*	

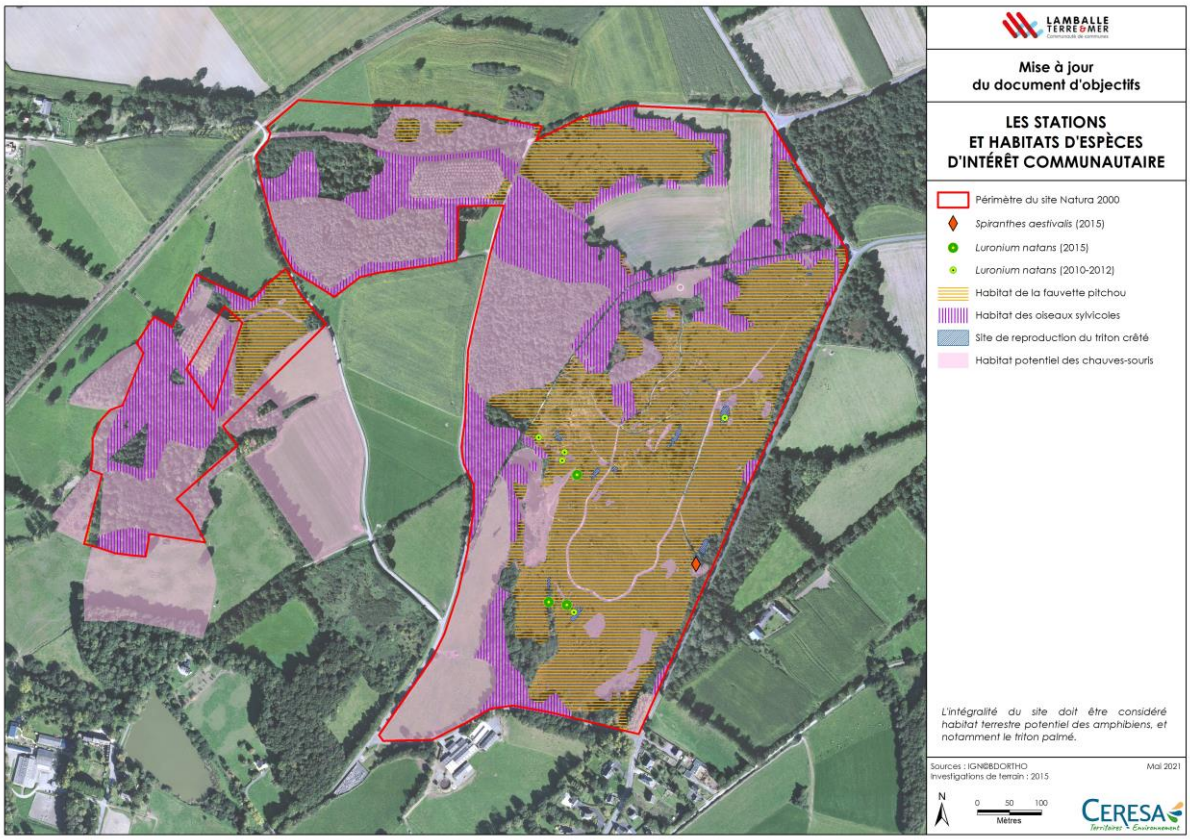

Enjeux - Problématique

La diversité des habitats du site permet à une flore et une faune remarquables de s'exprimer, et notamment aux espèces d'intérêt communautaire suivantes :

- La Spiranthe d'été, plante vulnérable en France, quasi-menacée en Bretagne et pour laquelle la région présente une responsabilité très élevée. La population présente sur le site est en régression constante depuis les années 1990 ;
- Le Flûteau nageant, non menacé en Bretagne, mais la responsabilité régionale pour cette espèce est élevée en raison des populations importantes qu'abrite la région ;
- Les amphibiens, et tout particulièrement le Triton crêté : les Landes de la Poterie constituent le site le plus occidental de l'espèce dans la région, et l'une des deux seules stations des Côtes-d'Armor. L'isolement de cette population constitue en soi une menace, le maintien des habitats favorables à l'espèce est donc nécessaire au maintien du Triton crêté sur le site ;
- La Fauvette pitchou, considérée en danger en France, et pour laquelle la responsabilité de la Bretagne est très élevée. Le site présente des habitats favorables à l'espèce, mais leur maintien peut entrer en conflit avec le bon état de conservation des landes du site ;

- Les oiseaux liés aux arbres (Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, etc.) : là encore, le maintien des habitats favorables à ces espèces d'intérêt communautaire doit être mis en balance avec le maintien du caractère ouvert des landes du site. Cependant, le statut de ces espèces sur le site n'est pas connu. L'obtention de nouvelles données permettrait de préciser les enjeux associés à ces espèces, et donc la nécessité de maintien, ou non, d'habitats qui leur seraient favorables, à la lumière de l'objectif de maintien d'habitats de landes en bon état ;
- Les chauves-souris : ce groupe est également peu connu sur le site. Cependant, les données disponibles montrent que la Barbastelle d'Europe, le Grand murin, les Petit et Grand rhinolophes fréquentent au moins ponctuellement les Landes de la Poterie. En attendant d'avoir des données plus précises sur ce groupe, il convient de maintenir les habitats qui leur sont favorables.

Mesures et actions existantes :

- 1996 : coupe de saules sur les rives ou dans des mares, dévitalisation de saules
- 2011 : gestion des saules, restauration de placettes d'intérêt
- 2012 : curage et reprofilage de rives, extraction d'herbiers, mise à sec de mares pour éliminer des espèces indésirables, restauration de placettes d'intérêt
- 2013 : étrépage sur plusieurs linéaires, restauration de placettes d'intérêt,
- 2018 : fauche de la placette à spiranthe d'été

Fiches actions :

- Action A.4.1 – Flore : restauration des habitats favorables à la Spiranthe d'été
- Action A.4.2 – Flore : maintien des habitats favorables au Flûteau nageant
- Action A.4.3 – Amphibiens : maintien des sites de reproduction
- Action A.4.4 – Amphibiens : maintien des habitats terrestres
- Action A.4.5 – Amphibiens : maintien des axes de déplacement
- Action A.4.6 – Oiseaux des landes : maintien des habitats de la Fauvette pitchou
- Action A.4.7 – Oiseaux liés aux arbres : Pic noir, Engoulevent d'Europe, Bondrée apivore
- Action A.4.8 – Mammifères : maintien des habitats favorables aux chauves-souris

Fiche objectif A.5

INTÉGRER LE NOYAU DE BIODIVERSITÉ DES LANDES DE LA POTERIE DANS LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC ET À L'ÉCHELLE LOCALE

Objectif de DD : Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	***Secteur concerné :*** L'ensemble du site est concerné
Habitats concernés : Tous les habitats	***Espèces concernées :*** Toutes les espèces

Enjeux - Problématique

Les Landes de la Poterie constituent un espace naturel relictuel dans un paysage marqué par une activité agricole d'élevage et de culture céréalière. Elles s'intègrent dans les réservoirs régionaux de biodiversité identifiés au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Extrait du Schéma régional de cohérence écologique de Bretagne (SRCE)

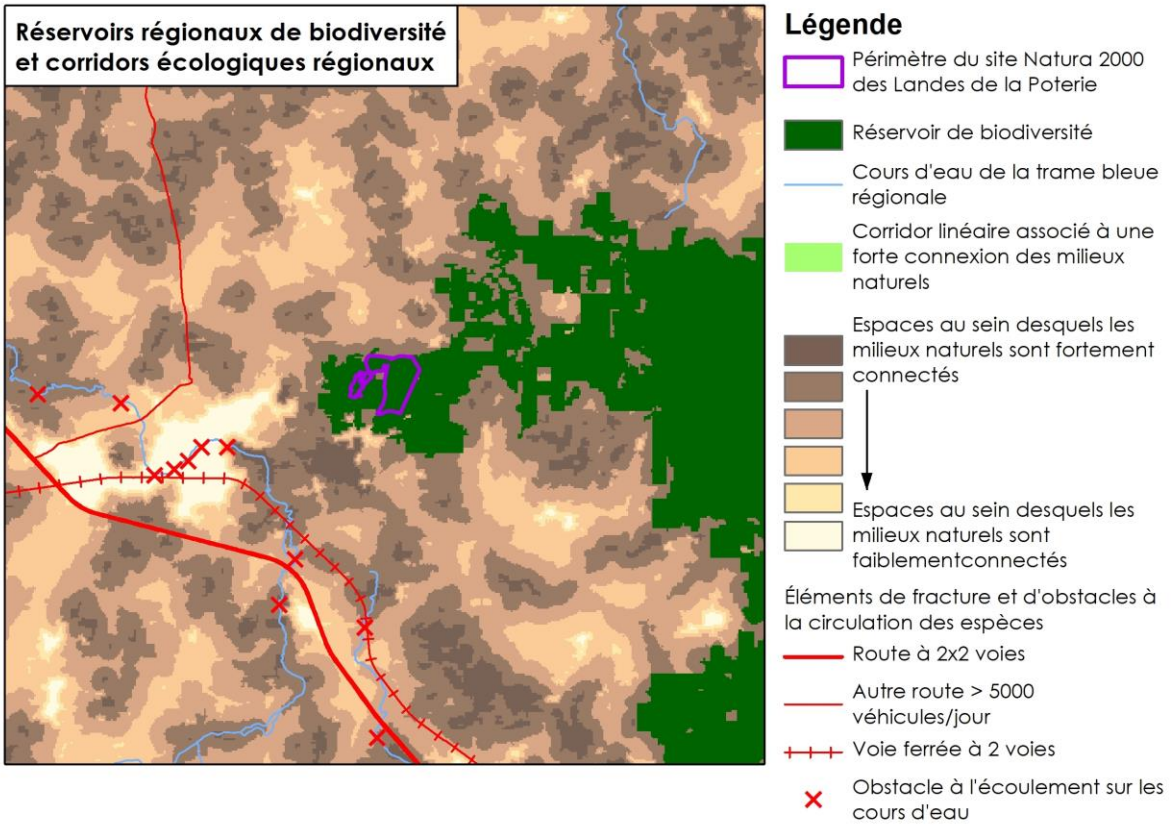

Le site Natura 2000 s'intègre dans un ensemble d'autres milieux relictuels à forte naturalité : landes et landes boisées, qui participent à la trame verte à l'échelle locale.
Les Landes de la Poterie jouent notamment un rôle local pour les sous-trames « Milieux ouverts » et « Zones humides » de la trame verte et bleue établie dans le cadre du SCoT en vigueur 2015 (actuellement en cours de révision).

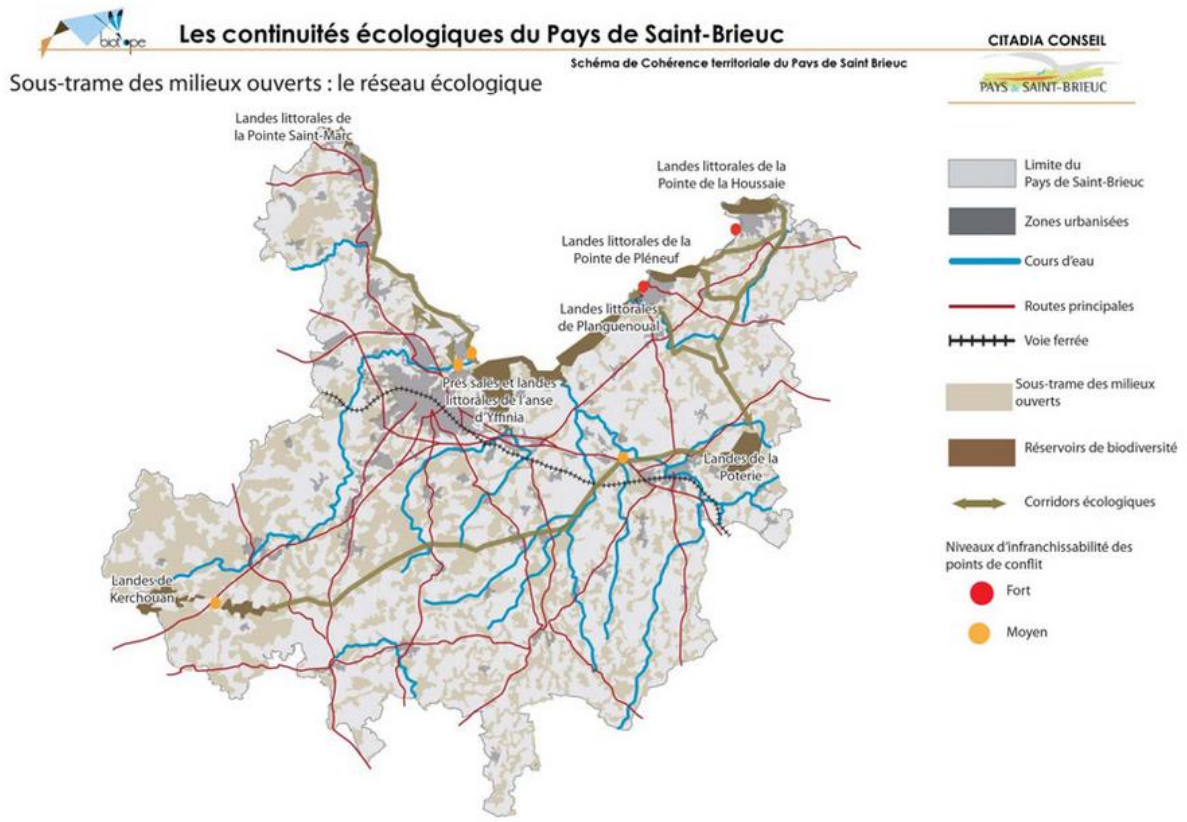

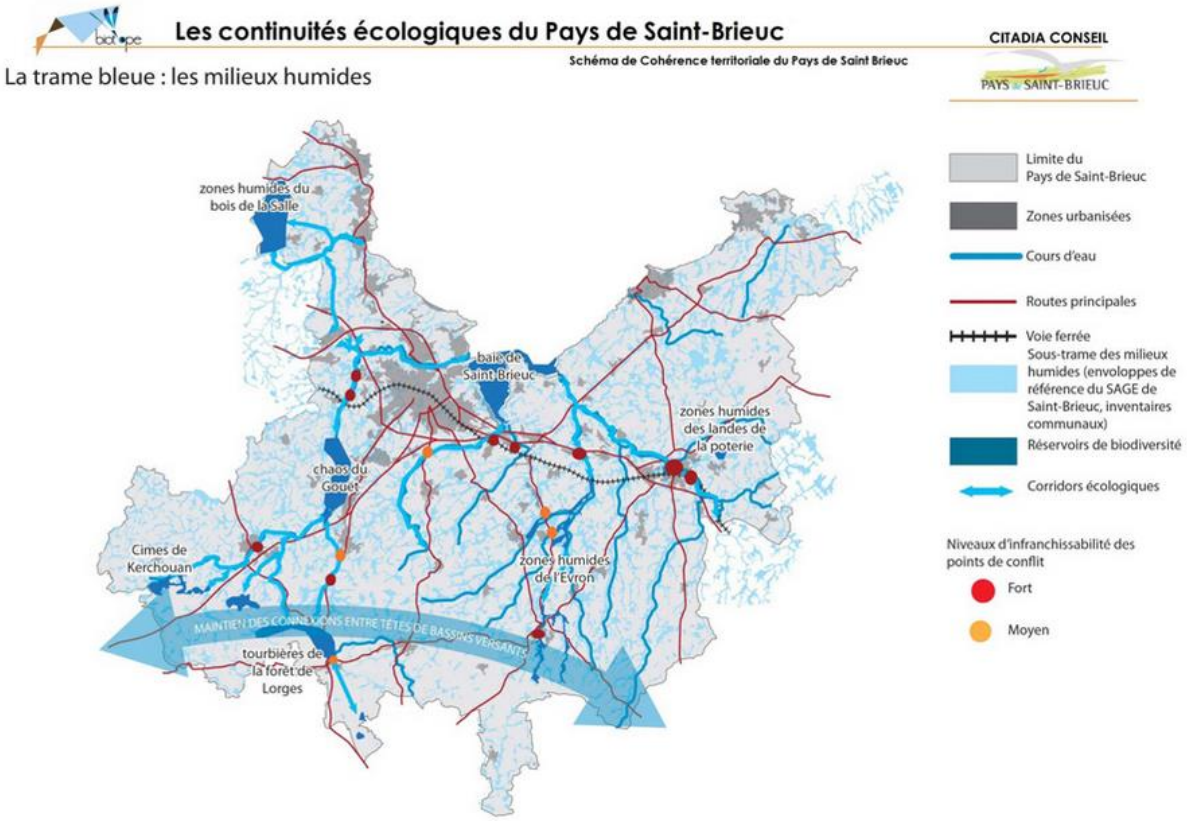

Au sein de cette trame, le site Natura 2000 constitue un noyau de biodiversité, à la fois pour les espèces d'intérêt patrimonial et/ou communautaire (comme les chauves-souris), mais également pour la biodiversité ordinaire.

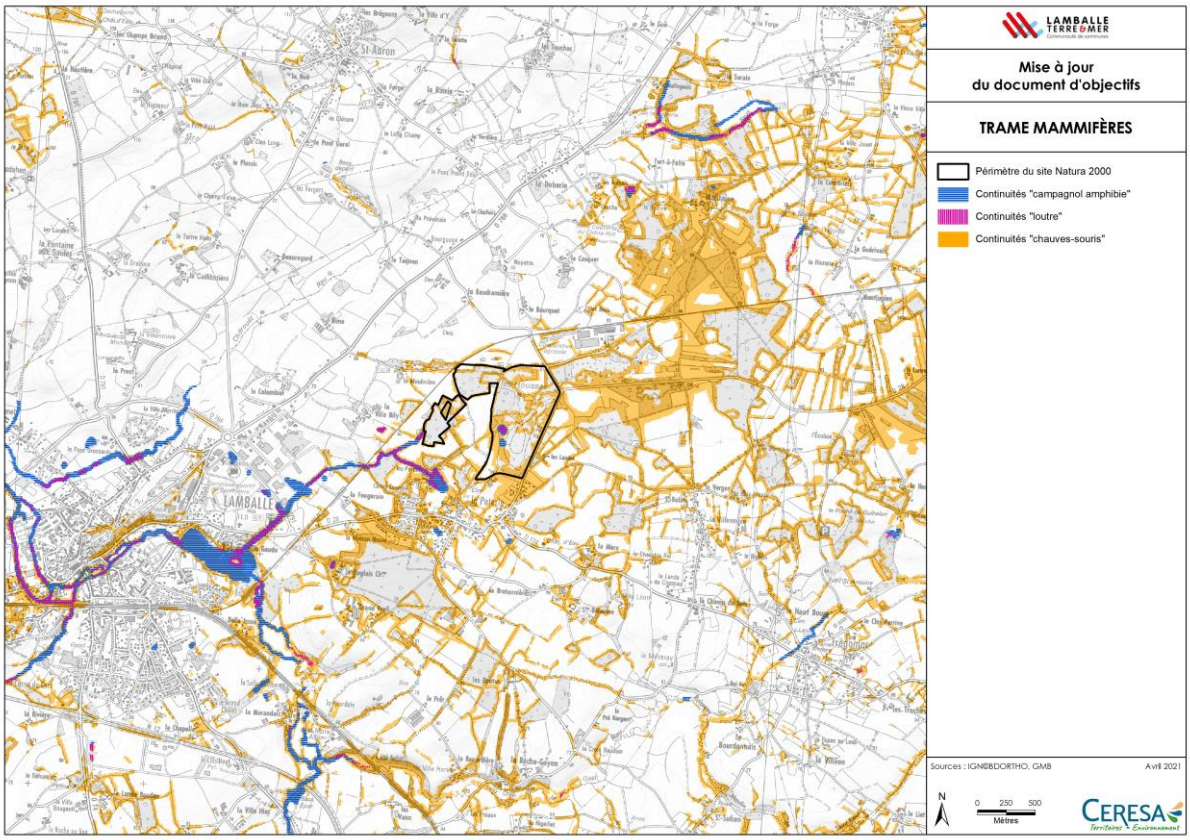

Bien qu'une partie importante du site soit humide, les connexions avec le réseau hydrographique sont limitées. Des connexions fonctionnelles avec les milieux présents aux alentours existent toutefois, notamment pour les amphibiens. Cependant, ces connexions sont interrompues par les routes qui ceignent les Landes de la Poterie. L'Atlas de la biodiversité intercommunal mené par Lamballe Terre & Mer en partenariat avec l'association VivArmor Nature confirme également la position stratégique du site dans la trame verte et bleue du territoire et l'enjeu du site comme réservoir de biodiversité.

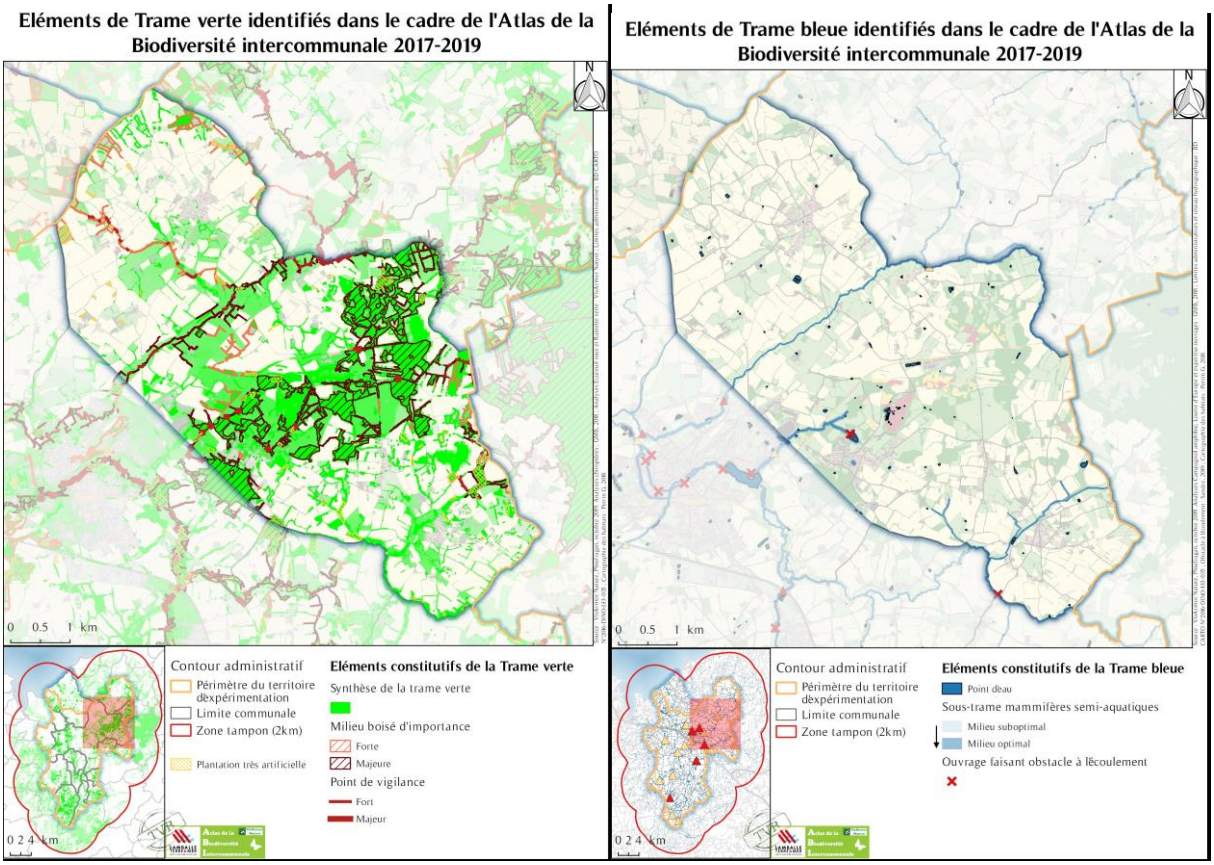
Eléments de Trame verte identifiés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale 2017-2019
0 0.5 1 km
Contour administratif
Périmètre du territoire dèxpérimentation
Limite communale
Zone tampon (2km)
Plantation très artificielle
Eléments constitutifs de la Trame verte
Synthèse de la trame verte
Milieu boisé d'importance
Forte
Majeure
Point de vigilance
Fort
Majeur
0 2 4 km
Eléments de Trame bleue identifiés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale 2017-2019
0 0.5 1 km
Contour administratif
Périmètre du territoire dèxpérimentation
Limite communale
Zone tampon (2km)
Eléments constitutifs de la Trame bleue
Point deau
Sous-trame mammifères semi-aquatiques
Milieu suboptimal
Milieu optimal
Ouvrage faisant obstacle à lècoulement
0 2 4 km

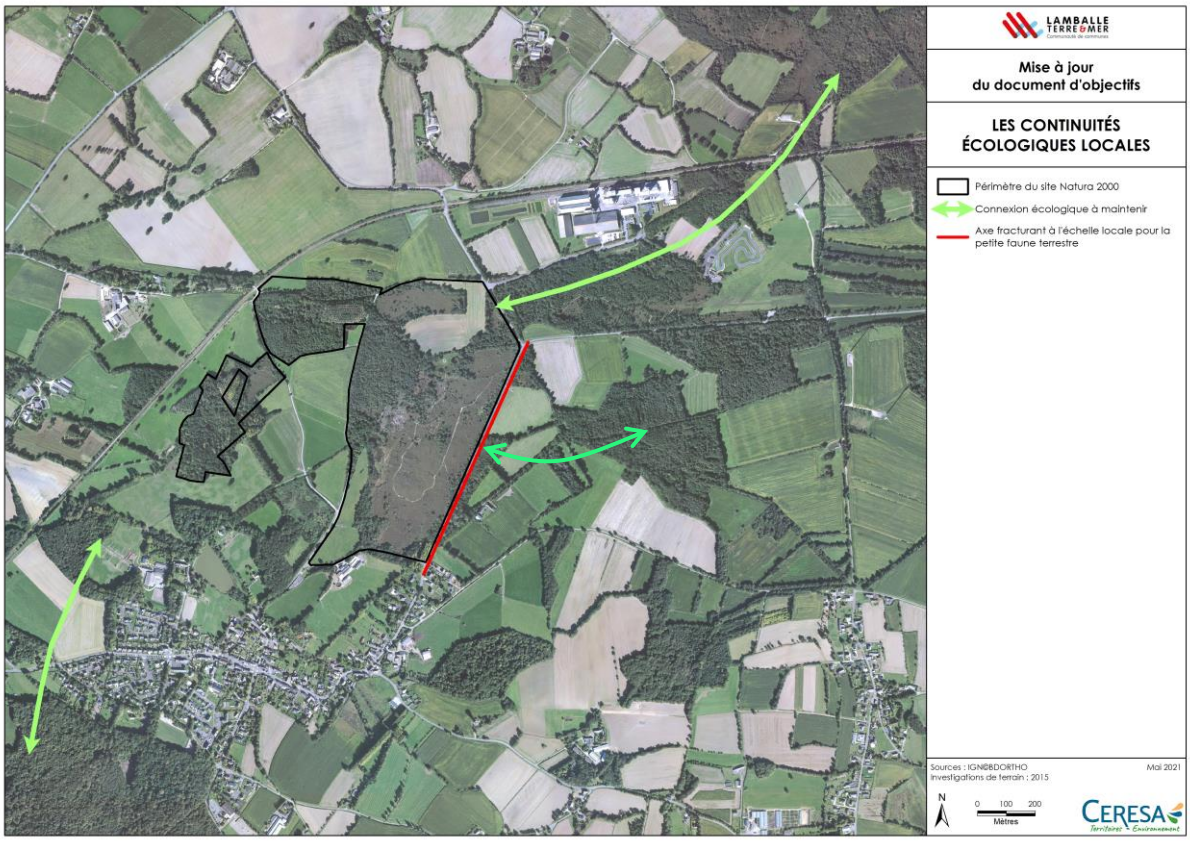
LAMBALLE TERRE & MER
Mise à jour du document d'objectifs
LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES
Périmètre du site Natura 2000
Connexion écologique à maintenir
Axe fracturant à l'échelle locale pour la petite faune terrestre
Sources : IGN©BDORTHO
investigations de terrain : 2015
Mai 2021
N
0 100 200
Mètres
CERESA

Réseau hydrographique

Les difficultés de connexion du site au réseau hydrographique semblent être un avantage pour limiter la propagation du Ragondin mais restent aussi une limite au développement de la Loutre sur le site. Les habitats de landes et de mares n'étant pas d'un intérêt majeur pour cette espèce, un travail sur cet aspect ne semble pas primordial.

Amphibiens

Les tritons sont des espèces aquatiques pendant leur phase de reproduction mais deviennent terrestres durant le reste de leur cycle de vie. Les milieux forestiers ou bocagers deviennent alors leurs habitats de prédilection. Sur le site, le principal problème pour le déplacement des amphibiens semble résider dans le cloisonnement du site par les infrastructures routières, qui constituent des obstacles entre les sites de reproduction des Landes de la Poterie et des territoires terrestres externes au site Natura 2000.

Mesures et actions existantes :

Certains secteurs extérieurs au site Natura 2000 susceptibles d'être d'intérêt bénéficient déjà d'un classement en ZNIEFF :

- Le secteur autour de l'ancienne piste ULM est classé en ZNIEFF de type 1 « Landes de la Poterie ».
- Les landes Maritaine sont classées en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lamballe. Par ailleurs, la ZNIEFF des « Landes de la Poterie » mentionne ce secteur du fait de sa potentielle richesse écologique et de sa proximité avec le site protégé.
- Hivers 2016/2017, 2017/2018 et 2018/ 2019 : mise en place d'un crapaudrome au niveau de la RD28,
- Hivers 2019/2020 et 2020/2021 : fermeture stricte de la RD28 durant 3 mois

Fiches actions :

- Action A.5.1 – Suivi de l'efficacité des mesures prises au niveau de la RD28 sur les amphibiens
- Action A.5.2 – Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur

Fiche objectif A.6

LUTTER CONTRE LES ESPECES INVASIVES

Objectif de DD : Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	***Secteur concerné :*** L'ensemble du site est concerné
Habitats concernés : Mares et dépressions (3110), marge du site	***Espèces concernées :***

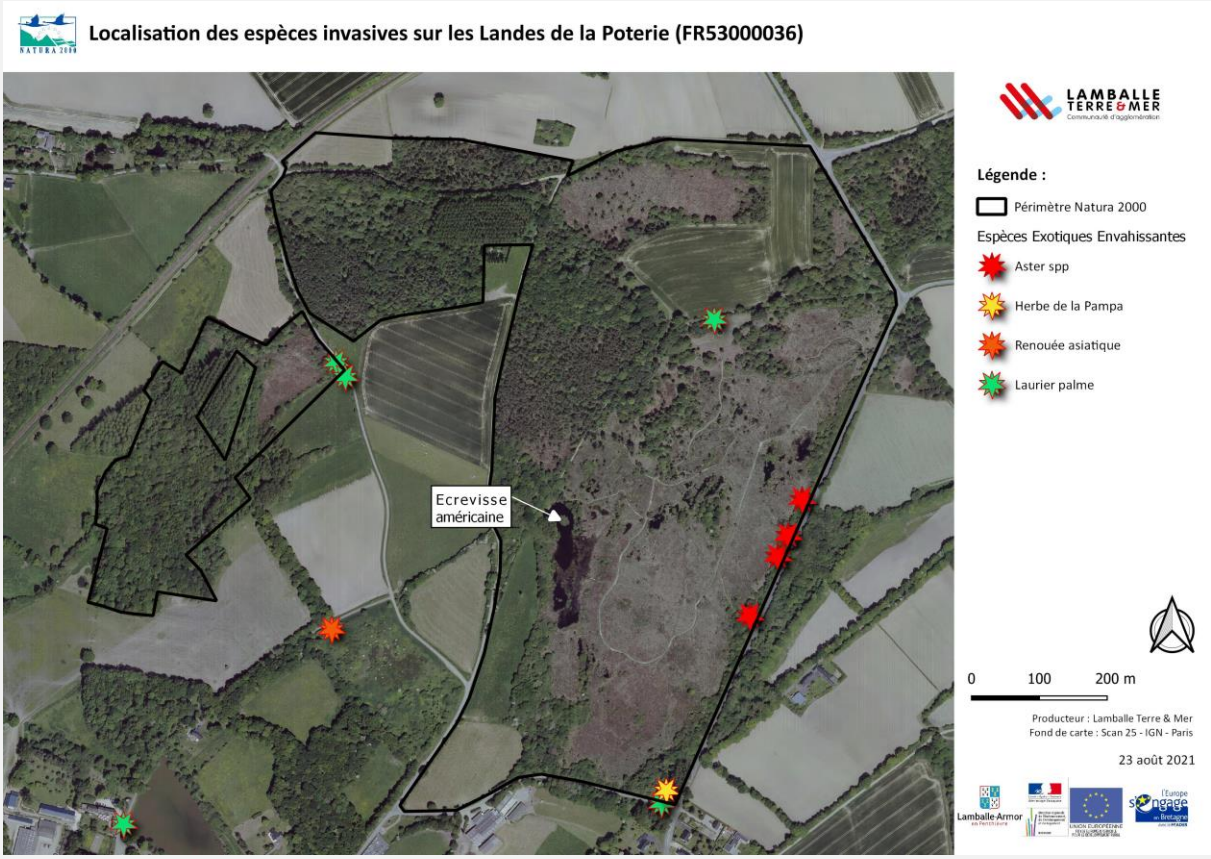

Enjeux - Problématique

Les espèces invasives peuvent être introduites par l'homme ou être favorisées par les activités humaines sur le site. Elles ont souvent pour particularité de posséder des stratégies de reproduction très performantes. Leur prolifération perturbe le milieu biologique et physique qu'elles ont colonisé.

Le ragondin est une espèce connue pour les dégâts qu'il occasionne sur les cultures, sur les berges des fossés, des cours d'eau et des digues. Le ragondin semble peu présent sur le site grâce aux difficultés de connexion du site au réseau hydrographique.
Toutefois, une surveillance de cette espèce est à mettre en place.

L'écrevisse américaine, vue pour la première fois dans la mare à la Cane en 2008, est une concurrente de l'Écrevisse autochtone (l'Écrevisse à pattes blanches). Sa présence peut être une source de prédation pour les œufs d'amphibiens.
Il n'existe pas de solution bien définie pour gérer cette espèce mais une surveillance reste indispensable.

Plusieurs plantes envahissantes sont présentes sur le site ou à ses abords immédiats : Renouée du Japon, Laurier-palme, asters américains, Herbe de la Pampa, etc. Les stations présentes étant encore limitées, des interventions à court terme semblent impératives, avant que les populations de ces espèces ne deviennent incontrôlables et n'engendrent une dégradation des habitats d'intérêt communautaire du site.
Mesures et actions existantes : - 2011-2012 : piégeage et suivi des populations d'Ecrevisse américaine - 2020 : chantier d'arrachage des asters le long de la RD28 - 2021 : coupe et arrachage de la station de Laurier palme proche du calvaire
Fiches actions : - Action A.6.1 – Lutte contre les espèces animales invasives - Action A.6.2 – Lutte contre les espèces végétales invasives

Fiche objectif A.7

RENATURER LES HABITATS NON D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Objectif de DD : Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces	***Secteur concerné :*** L'ensemble du site est concerné
Habitats concernés :	***Espèces concernées :***

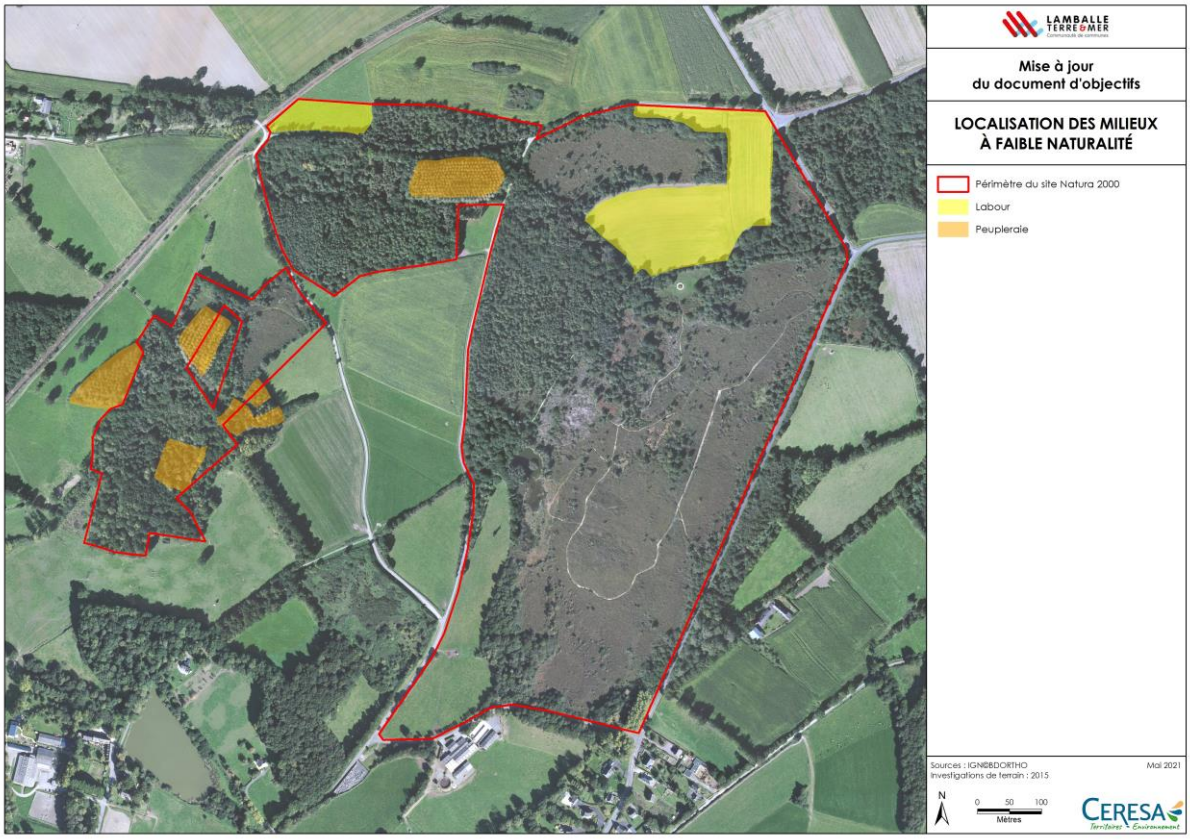

Enjeux - Problématique

Au-delà des habitats d'intérêt communautaire, certains milieux plus ordinaires sont présents sur le site Natura 2000. Il est possible que certains d'entre eux se soient, ou aient été, implantés sur des végétations d'intérêt patrimonial. Ainsi, les deux peupleraies du site pourraient avoir été plantées sur des parcelles de landes humides.

Par ailleurs, les parcelles agricoles du site Natura 2000 sont exploitées de manière intensive : labours, prairies pâturées.

Une renaturation de ces milieux permettrait d'améliorer les potentialités d'accueil de la biodiversité sur le site. Il est possible que des espèces d'intérêt patrimonial et/ou communautaire en bénéficient également, soit directement (restauration d'habitats d'espèces), soit indirectement (ressource alimentaire par exemple).

Mesures et actions existantes :

Aucune mesure n'est prise actuellement.

Fiches actions :

- Action A.7.1 – Conversion des peupleraies en végétations plus naturelles
- Action A.7.2 – Mise en place de baux environnementaux sur les parcelles agricoles du site Natura 2000

Fiche objectif B.1

INFORMER ET SENSIBILISER

Objectif de DD :	***Secteur concerné :***
Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site	L'ensemble du site mais plus particulièrement la grande parcelle communale ouverte au public.

Habitats concernés :
L'ensemble des habitats et des espèces est concerné.

Enjeux - Problématique

L'information et la sensibilisation sont primordiales pour la compréhension des actions à mettre en place, car le public prend en compte plus aisément ce qu'il comprend et/ou a vu/ressenti.

Plusieurs niveaux doivent être élaborés :

- Une information auprès de tous les habitants du territoire intercommunal, pour qu'ils connaissent le site et suivent les actions menées par la collectivité,
- Une information et une sensibilisation des usagers locaux pour que leurs activités puissent se pérenniser, en cohérence avec la conservation des milieux et de l'ensemble du patrimoine naturel,
- Une information sur le site pour les visiteurs locaux et de passage,
- Des actions pédagogiques avec des classes et des animations pour tout public.

Mesures et actions existantes :

Diverses actions de communication ont déjà été mises en place sur le site des Landes de la Poterie :

- 2002 : Deux panneaux de présentation à l'entrée du site,
- 2004 : Un sentier « découverte » et un livret d'interprétation, réalisés par le Département et la ville de Lamballe,
- 2010 : 4 panneaux d'exposition réalisés pendant la phase de rédaction du Docob par Lamballe Communauté,
- 2010 : Une brochure pour faire connaitre le site des Landes de la Poterie, réalisé par Lamballe Communauté,
- Depuis 2011 : Diverses visites du site organisées par Lamballe Terre & Mer, l'association La poterie, Nature et Patrimoine, VivArmor Nature.

Fiches actions :

- Action B.1.1 – Information et sensibilisation des habitants et des usagers
- Action B.1.2 – Propositions d'actions pédagogiques et d'animations

Fiche objectif C.1

MAINTENIR UN BON NIVEAU DE CONNAISSANCE NATURALISTE DES GROUPES CONNUS

Objectif de DD :	***Secteur concerné :***
Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion	L'ensemble du site mais plus particulièrement la grande parcelle communale ouverte au public.

Habitats concernés :
L'ensemble des habitats et des espèces est concerné.

Enjeux - Problématique

Les habitats, la flore et les amphibiens ont fait l'objet d'études récentes.
Afin de maintenir le niveau des connaissances sur les enjeux biologiques d'intérêt communautaire (habitats et espèces), et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre, des suivis concernant ces enjeux doivent être mis en place.

Mesures et actions existantes :
Plusieurs inventaires et suivis scientifiques ont été réalisés :

- 2001 : réalisation de transects (bureau d'étude SETUR), inventaire batrachologique (Ouest Aménagement,
- 2006-2007 : Suivi des orchidées (VivArmor Nature),
- 2008 : Cartographies des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt (CERESA),
- 2011 : suivi des populations d'amphibiens (Christophe Eggert),
- 2015 : Cartographies des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt (CERESA),
- 2016 : Suivi de mortalité des amphibiens le long de la RD28,
- 2016-2019 : Suivi des 3 hivers de mise en place du crapaudrome le long de la RD28 (LTM/VivArmor),
- 2018 : Suivi des populations d'amphibiens (Martine Faguet),
- 2018 -2019-2020 : Suivi floristique (Clément Pignon).
- 2010 à 2020 : suivi des placettes à orchidées (Lamballe Terre & Mer)

Fiches actions :

- Action C.1.1 – Suivi de la flore d'intérêt patrimonial et/ou communautaire
- Action C.1.2 – Suivi des habitats d'intérêt communautaire
- Action C.1.3 – Suivi des populations d'amphibiens

Fiche objectif C.2

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES GROUPES BIOLOGIQUES COMPRENANT DES ESPÈCES PEU CONNUS

Objectif de DD :	***Secteur concerné :***
Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion	L'ensemble du site mais plus particulièrement la grande parcelle communale ouverte au public.

Habitats concernés :
L'ensemble des habitats et des espèces est concerné.

Enjeux - Problématique

Trois groupes faunistiques en particulier nécessitent l'acquisition de connaissances :

- Les reptiles du site sont très peu connus. De nombreux microhabitats favorables sont présents sur le site, y compris pour des espèces sensibles comme la Vipère péliade, mais également pour des espèces inscrites aux annexes de la directive Habitats comme la Coronelle lisse. La réalisation d'une étude sur ce groupe permettra de préciser le rôle des Landes de la Poterie pour ces espèces ;
- Des données d'observations opportunistes de plusieurs oiseaux d'intérêt communautaire interrogent sur le statut de ces espèces au sein des Landes de la Poterie. La Fauvette pitchou niche probablement sur le site Natura 2000, mais il n'y a pas de donnée récente sur les effectifs de l'espèce. Pour d'autres espèces d'intérêt communautaire pouvant nicher sur le site (Bondrée apivore, Pic noir, Engoulevent d'Europe, etc.), une étude pourrait permettre de préciser leur statut sur le site ;
- Les mammifères : quelques données de chauves-souris recueillies sur le site permettent de dire qu'elles fréquentent au moins ponctuellement les Landes de la Poterie, mais non le rôle que joue le site pour ces espèces : territoire de chasse, axe de transit, colonies, etc. Un travail de recherche de la Loutre serait également intéressant. De même, la Loutre mentionnée dans le FSD et bien connue sur le bassin versant du Gouessant n'a pas été observée spécifiquement sur le site des Landes de la Poterie.

Afin d'améliorer les connaissances scientifiques sur le site et donc éventuellement de moduler les mesures de gestion mises en œuvre, des études doivent être mises en place.

Mesures et actions existantes :
Sans objet

Fiches actions :

- Action C.2.1 – Suivi des populations de reptiles
- Action C.2.2 – Suivi des populations d'oiseaux
- Action C.2.3 – Diagnostic de l'occupation du site par la Loutre et les chauves-souris

Fiche objectif D.1 COORDONNER L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 AVEC D'AUTRES OUTILS DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRE ET FONCIÈRE	
Objectifs de DD : Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion	***Secteur concerné :*** L'ensemble du site est concerné.

Enjeux – Problématique

L'application du Document d'Objectifs nécessite la mise en œuvre de moyens humains pour les suivis administratif et technique du Document d'Objectifs. Or, l'évolution actuelle du secteur des Landes de la Poterie présage l'intervention possible à court terme de nouveaux acteurs.

En effet, le Département s'inscrit dans une volonté d'intégration de certains espaces à proximité immédiate des Landes de la Poterie au sein de la politique des Espaces Naturels Sensibles départementaux.

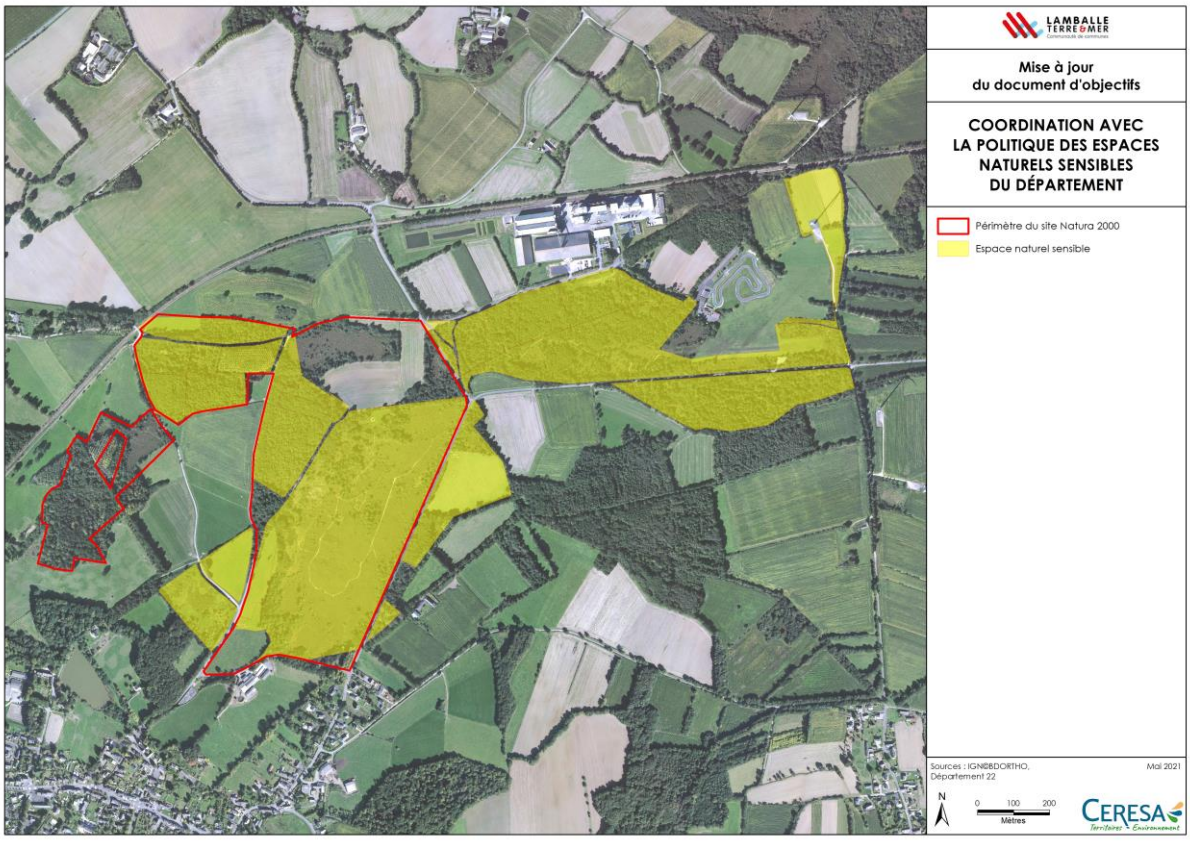

Par ailleurs, Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor et VivArmor Nature ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'intégration des Landes de la Poterie au réseau des Réserves naturelles régionales. Cette candidature comprend notamment le secteur de Maritaine, présente au nord-est des Landes de la Poterie, et qui constituent un vaste ensemble de landes probablement d'intérêt communautaire, voire d'intérêt communautaire prioritaire (landes à bruyère ciliée).

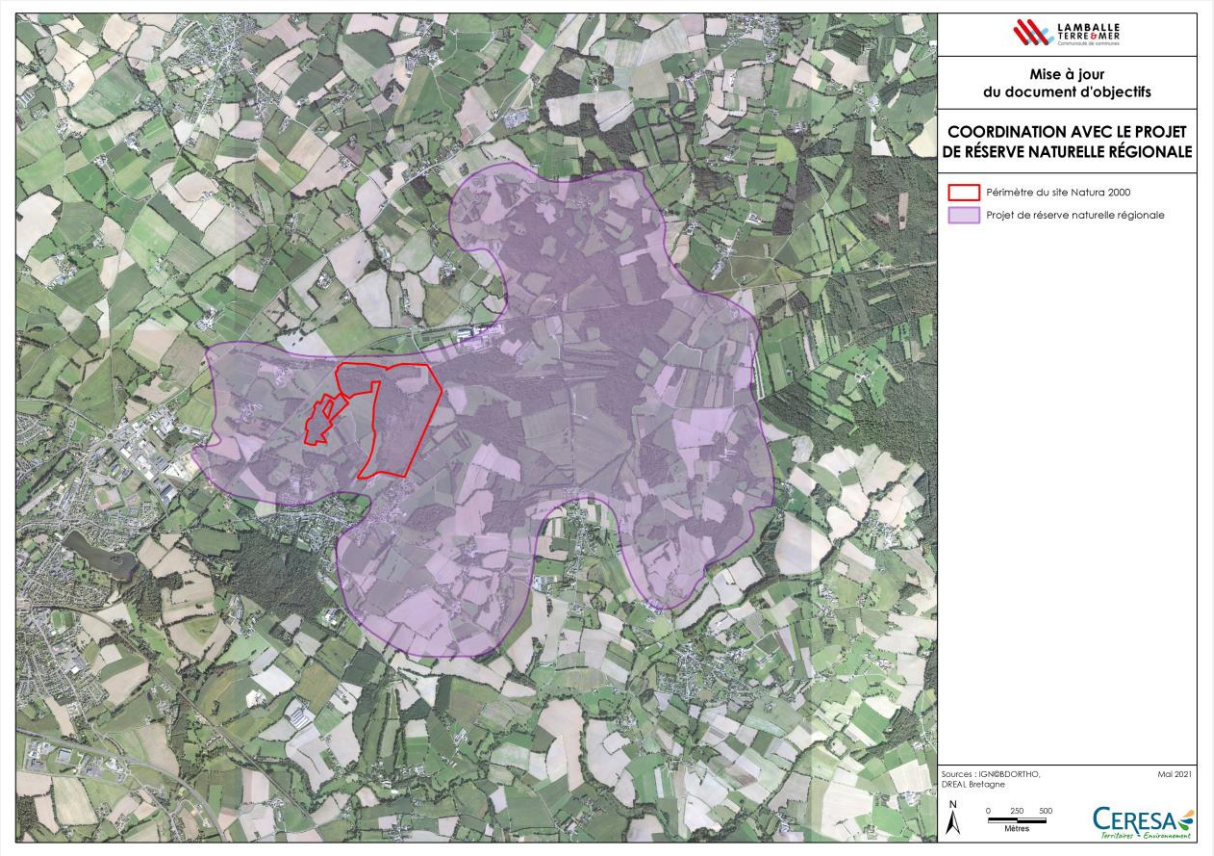

Il apparaît donc nécessaire qu'un travail de concertation et de coordination intervienne pour que l'ensemble de ces acteurs, dont l'objectif commun est la préservation de la biodiversité des Landes de la Poterie et de leurs abords, interagissent en cohérence.

Mesures et actions existantes :

2021 : Convention en cours avec le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor pour un classement des parcelles communales en Espaces Naturels Sensibles,

2021 : Dépôt d'une candidature auprès du Conseil Régional de Bretagne pour un projet de Réserve Naturelle Régionale

Fiches actions :

- Action D.1.1 – Coordination avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département
- Action D.1.2 – Coordination avec le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale
- Action D.1.3 – Coordination avec la politique locale de protection et restauration de la biodiversité

Fiche objectif D.2 **ANIMER LE SITE NATURA 2000**	
Objectifs de DD : Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion	***Secteur concerné :*** L'ensemble du site est concerné.
Habitats concernés : L'ensemble des habitats et des espèces est concerné.	
<u>Enjeux – Problématique</u> L'application du Document d'Objectif nécessite la mise en œuvre de moyens humains pour les suivis administratif et technique du Document d'Objectifs. Comme cela a été souligné dans le cadre des "fiches objectif" et des "fiches actions", un chargé de mission est nécessaire pour assurer la mise ne place des actions et veiller à leur bon déroulement.	
Fiches actions : - Action D.2.1 – Animation	

22 – LES ACTIONS

221 – Modèle de fiche action

Chacune des fiches qui constituent cette partie a été présentée selon le même schéma afin d'en faciliter la lecture.

CODE ACTION	**MODELE DE FICHE-ACTION**		**Priorité d'intervention 1, 2 ou 3**
Zone d'application	**Type d'action :**		
Localisation des habitats sur le site, statut foncier des parcelles	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Organisme qui passe le marché	*Organisme chargé de la mise en place et du suivi*	
Surface concernée	Partenaires		
	Personnes ou organismes « ressource »		
Descriptif			
Bref rappel de la problématique et des enjeux			
Objectifs			
Rappel des objectifs auxquels répond la fiche action			
Démarche			
Descriptif et déclinaison en opération de l'action			
Financement possible			
Surcout ou perte de la réalisation de l'action pour le gestionnaire/ propriétaire. Financements possibles par MAEC ou contrat Natura 2000.			
Indicateurs de suivi et d'évaluation			
Les indicateurs doivent permettre de vérifier la bonne mise en œuvre des actions et d'évaluer leur efficacité. *Indicateurs de moyen : permet de contrôler la réalisation effective des opérations (ex : nombre de contrats signés, surfaces entretenues…).* *Indicateurs de résultat (effet direct) ou d'impact (effet indirect) : permet d'évaluer l'efficacité de l'action par rapport aux objectifs du Docob.*			
Fiches actions complémentaires			
Sont listées ici les actions qui participent à un même objectif			

222 – Fiches actions

Les fiches actions suivantes répondent aux objectifs opérationnels énoncés dans le paragraphe précédent et sont complétées par les cahiers des charges des contrats Natura 2000 de la partie II.

Action A.1.1	FAUCHE DES LANDES ET DES TOURBIÈRES ALCALINES	Priorité d'intervention 1

Zone d'application	Type d'action : travaux	
Parcelles communales n°745/746 ⇨ Stations botaniques + Extension + création d'autres secteurs Parcelles privées n°284/285, 686	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
40 000 m²	Associations, Etablissements scolaires	

Descriptif

Les landes sont des végétations caractérisées par une physionomie de fourrés bas, plus ou moins dense, dominé par des chaméphytes ligneux et des nanophanérophytes juvéniles ou contraints, sclérophylles frutescents et par la présence d'espèces de l'ordre des Éricales [(1)].

En l'absence d'entretien, ces végétations évoluent vers des fourrés puis des boisements en passant au préalable par une étape à Callune, Molinie, Ajonc, etc. En périphérie de la parcelle communale, sur des faciès de landes humides, des végétations de fourrés pré-forestiers à Ronces, Fougère aigle, Bourdaine, etc. sont présentes.

Ci-dessus : lande sèche (à gauche), lande humide en cours de colonisation par des saules (à droite)

L'évolution dynamique des tourbières alcalines suit le même itinéraire, avec l'implantation d'espèces ligneuses en l'absence d'entretien, et la formation de fourrés voire de boisements humides à terme.

Ces évolutions naturelles sont une menace pour certaines espèces d'intérêt patrimonial. En effet, cette dynamique entraîne une raréfaction des espèces héliophiles strictes, et une érosion de la biodiversité caractéristique de la lande.

Dans un souci de biodiversité, il n'est pas question ici de supprimer la totalité des boisements. Néanmoins, une réduction des surfaces boisées est souhaitable, selon un plan progressif d'abattage, car ces arbres jouent le rôle de « pompes à eau » et de semenciers, mettant en danger l'équilibre des habitats de lande humide.

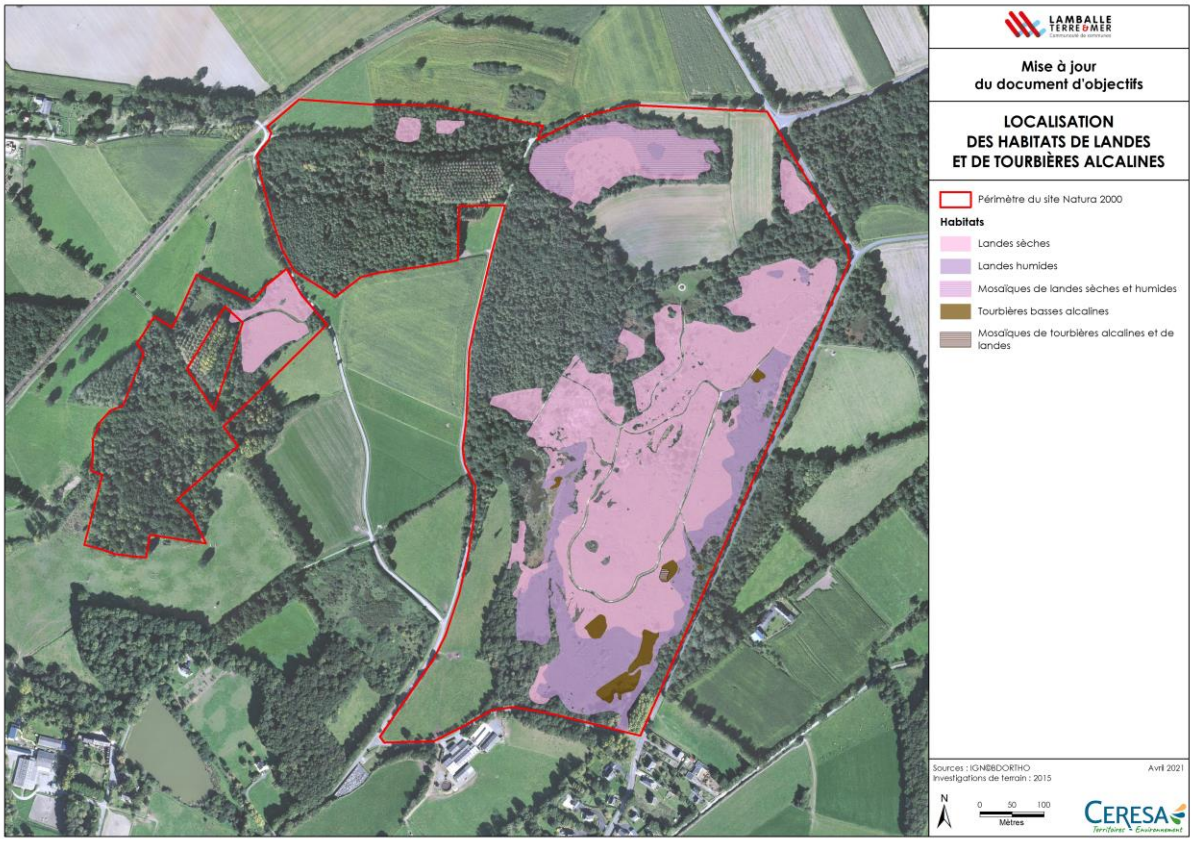

Objectifs

- Rajeunir régulièrement les landes (selon un cycle de 3 à 5 ans)
- Freiner la dynamique naturelle en limitant le développement des espèces pré-forestières
- Maintenir un habitat favorable aux espèces végétales d'intérêt patrimonial

Démarche

La fauche doit être tardive (de la mi-août à mars), avec un rythme de retour de 3 à 5 ans pour les landes sèches et mésophiles, et de 5 à 8 ans pour les landes humides et tourbières alcalines, selon la dynamique de fermeture de la végétation.
La fauche se fait par rotation pour créer une hétérogénéité structurale de la végétation sur le site. Il faut veiller à faucher de manière centrifuge, lentement pour laisser à la faune la possibilité de fuir.
L'engorgement du sol peut constituer une limite technique. De manière générale, le nombre de passage des engins doit être limité.
La restauration des landes humides dégradées implique de réduire le recouvrement par les espèces ligneuses très dynamiques telles que les Saules. Ils devront faire l'objet de travaux d'abattage : on veillera alors à couper au ras du sol et à marteler ou à rogner les souches pour éviter les rejets.

Le produit de fauche pourra être séché sur le site pendant quelques jours afin d'en réduire le volume. Les résidus de fauche devront être exportés et faire l'objet d'une valorisation (compost) ou d'un dépôt en déchetterie.

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :
- N04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

<u>Indicateur de réalisation</u>

- Contractualisation, - Surface d'habitat concerné par les travaux réalisés, <u>Indicateurs d'évaluation/ de résultat</u> - Surface globale des habitats de lande et de tourbière en bon état de conservation
Fiches actions complémentaires
A.1.2 Contrôle de l'essaimage des pins A.1.3 Restauration de la lande sèche et maîtrise des lisières par des opérations de déboisement A.1.4 Contrôle de l'expansion de la fougère aigle
Bibliographie
(1) GLEMAREC E. (COORD.), DELASSUS L., GORET M., GUITTON H., HARDEGEN M, JONIN M., JUHEL C., LACROIX P., LIEURADE A., MAGNANON S., REIMINGER K., THOMASSIN G., ZAMBETTAKIS C., 2015 – Les landes du Massif Armoricain. Approche phytosociologique et conservatoire. Brest : Conservatoire Botanique National de Brest, 278 p., annexe (Les cahiers scientifiques et techniques du CBN de Brest ; 2)

Action A.1.2	CONTROLE DE L'ESSAIMAGE DES PINS	Priorité d'intervention 1

Zone d'application	Type d'action : travaux	
Parcelles communales n°746/745	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
5500 m²	Associations, Etablissements scolaires	

Descriptif

Les pins semés sur certaines parcelles autour du site, en jouant le rôle de semenciers, ont permis le développement de jeunes pousses de pins sur les habitats de landes.
En plus de constituer une menace pour les landes d'intérêt communautaire, les pins ont pour inconvénients : d'acidifier le sol, de fermer le paysage et de permettre l'accumulation de matière organique favorable au développement de ronciers.

Cette création de litière minéralisée augmente l'épaisseur du sol et la quantité de nutriments disponibles dans les horizons superficiels. Elle est donc défavorable aux landes, qui se développent sur des sols maigres. Ainsi, l'installation des pins favorise d'autant plus l'évolution vers une fermeture du milieu qu'elle crée les conditions favorables à l'implantation d'autres ligneux hauts.

Des opérations d'abattage et débardage de pins ont été menées en 1997, 2013 et 2014. Cependant, un arrachage spécifique des jeunes pins se développant dans les landes paraît nécessaire, pour limiter leur propagation sur le site.

Objectif

- Contrôle de l'enrésinement sur les habitats de landes sèches devant mener à l'absence de semenciers sur les landes

Démarche

Une opération spécifique d'arrachage de jeunes pins au sein des landes paraît nécessaire dans la mesure où certains plants peuvent d'ores et déjà jouer le rôle de semenciers au sein des landes. Une telle opération devrait intervenir aussitôt que possible, pour freiner ce rôle de semenciers. Si des pins plus âgés sont présents, une opération de coupe devra être envisagée.
L'arrachage de jeunes pins doit ensuite être effectué tous les ans, soit au fur et à mesure des observations opportunistes de jeunes plants au cours de la gestion et de l'animation du site, soit dans le cadre d'une opération spécifique, en fonction de la quantité de pousses présentes.

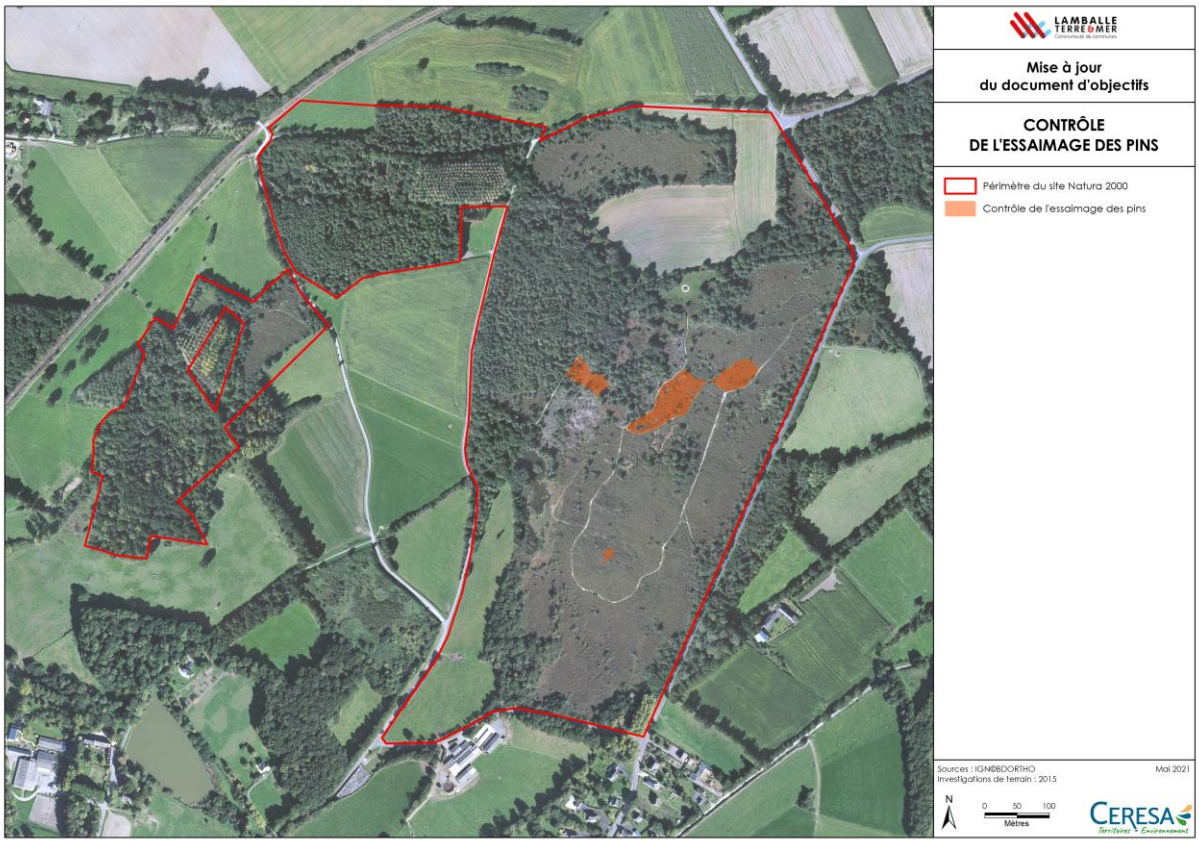

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :

- N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation :

- Contractualisation
- Surface d'habitat concerné par les travaux

Indicateurs d'évaluation / de résultat :

- Surface globale des habitats ouverts et d'intérêt communautaire sans pin

Fiches actions complémentaires

A.1.1 Fauche des landes et des tourbières alcalines
A.1.3 Restauration de la lande sèche et mésophile par des opérations de déboisement

Action A.1.3	RESTAURATION DE LA LANDE ET MAÎTRISE DES LISIÈRES PAR DES OPÉRATIONS DE DÉBOISEMENT	Priorité d'intervention 2

Zone d'application	Type d'action : travaux	
Parcelles communales n°2, 41, 746	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
13 000 m²	Associations, Etablissements scolaires	

Descriptif

Lorsqu'elles manquent d'entretien et que le sol est suffisamment épais, les landes évoluent naturellement vers des formations arbustives ou arborescentes à base d'Ajonc d'Europe, de pins ou de saules.
Les pins ont pour premier inconvénient de provoquer la disparition des landes d'intérêt communautaire mais aussi d'acidifier le sol, de fermer le paysage et de permettre l'accumulation de matière organique favorable à l'évolution des landes vers des stades préforestiers. Par ailleurs, en landes humides, l'intrusion d'espèces ligneuses arbustives telles que le saule joue un rôle de véritable « pompe à eau », mettant en danger l'équilibre de l'habitat.
Dans la mesure où ces boisements comportent des potentialités réelles en habitats d'intérêt communautaire (landes sèches, humides), une restauration peut être proposée.

Objectif

- Restaurer les landes sèches et pelouses pionnières présentes de manière relictuelle sous des boisements artificiels récents
- Freiner la dynamique actuelle en limitant le développement des saules
- Maintenir un habitat favorable aux espèces d'intérêt patrimonial

Démarche

Pour les pins : il s'agit d'une intervention lourde, nécessitant la prise en compte de la faune et du paysage. L'idéal semblerait être de réaliser des éclaircies tous les 2 ou 3 ans au sein de la pinède.
Les pins devront être exportés et faire l'objet d'une valorisation (compost) ou d'un dépôt en déchetterie.
Pour les saules : on veillera à couper au ras du sol et à marteler ou à rogner les souches pour éviter les rejets.
Les rémanents devront être exportés et faire l'objet d'une valorisation ou d'un dépôt en déchetterie.

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :
- N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

<u>Indicateurs de réalisation :</u>
- Contractualisation

- Surface d'habitat concerné par les travaux <u>Indicateurs d'évaluation / de résultat :</u> - Surface de landes en bon état de conservation - Pourcentage de recouvrement par les ligneux sur les habitats ouverts d'IC
Fiches actions complémentaires
A.1.1 Fauche des landes et des tourbières alcalines A.1.2 Contrôle de l'essaimage des pins A.1.4 Contrôle de l'expansion de la fougère aigle

Action A.1.4	CONTRÔLE DE L'EXPANSION DE LA FOUGÈRE AIGLE		Priorité d'intervention 1
Zone d'application	**Type d'action :** travaux		
Parcelles communales n°2, 41, 746	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer, propriétaire	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires, propriétaire	
Surface concernée	Partenaires		
	Département 22, Associations, Etablissements scolaires		

Descriptif

Depuis l'abandon de la fauche et du pâturage des landes au XXème siècle, le recouvrement des ptéridaies en Europe a plus que doublé. Le succès de la colonisation par la fougère aigle est dû à quatre facteurs : des rhizomes importants, une grande productivité, une accumulation importante de litière limitant les autres espèces et l'émission de substances toxiques. L'optimum de pH du sol pour le développement de la fougère aigle se situant entre 3,5 et 5,5, la fougère aigle est particulièrement adaptée aux sols acides des landes.
Sur les Landes de la Poterie, plusieurs secteurs de ptéridaies doivent faire l'objet d'une intervention.

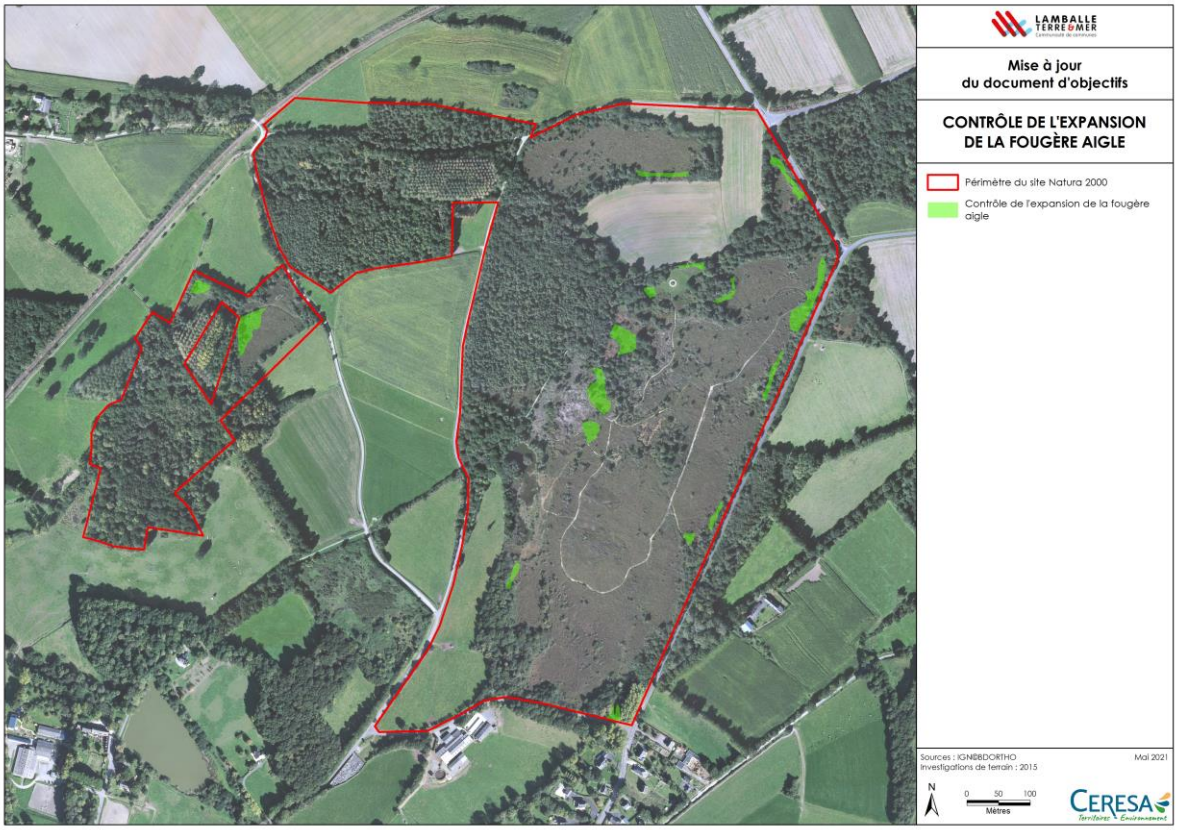

Objectifs

- Restaurer les landes sèches et pelouses pionnières colonisées par la fougère aigle ou soumises à une forte concurrence par cette espèce

Démarche

Plusieurs possibilités existent pour gérer la fougère aigle :
- Traitements phytosanitaires : contraires aux objectifs de la gestion du site Natura 2000, ils ne peuvent être appliqués ici ;
- Fauche : il faut au minimum une fauche en juin et une fauche en juillet, avec exportation des frondes coupées. Plus le sol sera profond, plus l'opération devra être répétée au cours de l'année ;
- Utilisation d'un rouleau brise-fougères : deux passages en juin-juillet, et éventuellement un passage en fin d'été si la dynamique de repousse est forte.

La gestion de la fougère par pâturage est possible, mais est délicate, toutes les races d'ovins / caprins / bovins ne digérant pas la fougère aigle. En l'occurrence, le passage d'un rouleau brise-fougères paraît la méthode la plus adaptée.
Financement possible
Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) : - N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)
Indicateurs de suivi et d'évaluation
<u>Indicateur de réalisation :</u> - Contractualisation - Surface d'habitat concerné par les travaux <u>Indicateurs d'évaluation / de résultat :</u> - Surface globale des habitats de lande sèche, lande mésophile, lande humide et tourbière dépourvues de dégradations liées à la fougère aigle
Fiches actions complémentaires
A.1.1 Fauche des landes et des tourbières basses alcalines A.1.2 Contrôle de l'essaimage des pins A.1.3 Restauration de la lande et maitrise des lisières par des opérations de déboisement

Action A.2.1	**CURAGE ET REPROFILAGE DE RIVES**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux	
Parcelles communales n°746/745 Parcelle privée n°285	Maîtres d'ouvrage Lamballe Terre & Mer	Maîtres d'œuvre Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
Une quinzaine de mare	Département 22, Associations	

Descriptif

Le comblement progressif de certaines mares provoque un assèchement précoce et favorise l'augmentation de la température. Cela peut porter préjudice à certaines espèces d'amphibiens, mais également à une partie de la flore.
Certaines mares présentent un intérêt écologique moindre car les rives sont trop abruptes pour qu'une végétation amphibie ne se développe et que les amphibiens s'y reproduisent.

Objectifs

- Curer certaines mares afin d'assurer le remplissage en eau d'une partie plus creuse lors de la période d'étiage.
- Profiler une partie des berges en pente douce afin de favoriser le déplacement des amphibiens.

Démarche

Le curage permet d'enlever la matière organique accumulée au fond de la mare. Cela nécessite un assèchement de la mare. Ces opérations sont délicates car les mares présentent fréquemment une végétation de grand intérêt (herbiers flottants ou berges) et des précautions particulières sont nécessaires en cas d'accès d'engins de travaux publics.
Les travaux de curage des mares devront être réalisés pendant la période où les mares sont à sec et lorsque les travaux porteront le moins atteinte à la faune aquatique (fin d'été, début d'automne). Les mares restant en eau toute l'année seront mises à sec artificiellement.
Les travaux de curage seront réalisés à la mini-pelle. Ils concerneront un tiers de la surface d'une mare donnée à chaque opération, et un tiers supplémentaire à l'opération suivante.
Les boues devront être laissées une semaine à proximité du point d'eau (pour permettre un éventuel retour des animaux à la mare) évacuées du site pour être ensuite recyclées comme amendements organiques pour les terres cultivées.

Le reprofilage d'une partie des berges se fera en pente douce (pente de 5/1 à 10/1), si possible au sud (meilleure exposition favorable à l'activité et au développement de plusieurs espèces), en évitant d'impacter les habitats d'intérêt communautaire prioritaires présents sur le site.
Les travaux de reprofilage se feront également à la mini-pelle.
Ces opérations devront se pratiquer aux périodes des plus basses eaux et lorsqu'elles porteront le moins atteinte à la faune aquatique (fin d'été, début d'automne).

Ces opérations ne peuvent être réalisées qu'avec la certitude que le Flûteau nageant n'est pas présent sur les mares concernées, ou s'il est présent en prenant en compte sa présence.

Remarque : les travaux de reprofilage de berges devront se synchroniser avec les opérations de déboisement.

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :

- N09Pi : Création ou rétablissement de mares - N09R : Entretien des mares ou des étangs Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)
Indicateurs de suivi et d'évaluation
Indicateur de réalisation : - Contractualisation - Nombre de mares concernées par les travaux Indicateurs d'évaluation / de résultat : - Nombre de mares permanentes accueillant des amphibiens
Fiches actions complémentaires
A.2.2 Déboisement de rives A.2.3 Entretien courant des mares A.4.2 Flore : restauration des habitats favorables au Flûteau nageant A.4.3 Amphibiens : Maintien des sites de reproduction

Action A.2.2	**DEBOISEMENT DE RIVES**		**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux		
Parcelles communales n°746/745 Parcelle privée n°285	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires	
Surface maximale concernée	Partenaires		
Une quinzaine de mares	Département 22, Associations		

Descriptif

Le développement de végétation boisée autour des mares apporte plusieurs inconvénients :

- Elle fait de l'ombre, ce qui compromet le développement de plantes aquatiques (Flûteau nageant par exemple) et des amphibiens si l'ombrage est trop important.
- Elle produit des feuilles mortes qui s'accumulent au fond des mares. Celles-ci, en se décomposant, privent l'eau d'une partie de son oxygène.

L'accumulation des feuilles accélère le comblement des mares.

Néanmoins, le déboisement ne doit pas être total car certaines espèces animales nécessitent des zones d'ombrage en bord de mare (Tritons). Dans un contexte de réchauffement global, il paraît par ailleurs pertinent de prévoir la possibilité que des amphibiens puissent disposer de secteurs d'eau plus fraîche où se réfugier (évitement comportemental). Il peut être intéressant que ces zones ombragées soient aménagées de manière à ombrager la partie la plus profonde des mares.
Par ailleurs, certaines espèces d'Odonates pondent sur les rameaux de saules étendus au-dessus de l'eau.

Objectif

- Assurer un bon ensoleillement sur les 2/3 de la surface des mares

Démarche

Les espèces ligneuses telles que le saule et le pin devront faire l'objet de travaux d'abattage : on veillera alors à couper au ras du sol et à marteler ou à rogner les souches pour éviter les rejets.
On conservera ¼ des arbres existants autour des mares en prêtant attention à l'endroit où l'ombrage portera.
Aucun traitement chimique ne devra être envisagé à proximité des points d'eau.
Les produits résultant de ces travaux (bois, souches, résidus de coupe) devront être évacués du site et pourront être recyclés ou envoyés en déchetterie.

Ces opérations ne peuvent être réalisées qu'avec la certitude que le Flûteau nageant n'est pas présent sur les mares concernées, ou s'il est présent en prenant en compte sa présence. Elles ne peuvent également être menées qu'en prenant en compte les amphibiens qui peuvent se reproduire dans les mares.
Les travaux de déboisement devront se synchroniser avec les autres opérations de reprofilage des rives et de curage.

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :

- N09Pi : Création ou rétablissement de mares
- N09R : Entretien des mares ou des étangs

Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation
<u>Indicateurs de réalisation :</u> - Contractualisation - Nombre de mares concernées par les travaux <u>Indicateurs d'évaluation / de résultat :</u> - Nombre de mares permanentes accueillant des amphibiens
Fiches actions complémentaires
A.3.1 Curage et reprofilage de rives A.3.3 Entretien courant des mares A.4.2 Flore : restauration des habitats favorables au Flûteau nageant C.1.3 Suivi des populations d'amphibiens A.4.3 Amphibiens : Maintien des sites de reproduction A.4.4 Amphibiens : Maintien des habitats terrestres

Action A.2.3	**ENTRETIEN COURANT DES MARES**	**Priorité d'intervention 2**

Zone d'application	**Type d'action :** travaux	
Parcelles communales n°746/745 Parcelle privée n°285	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface maximale concernée	Partenaires	
Une vingtaine de mares	Département 22, Associations	

Descriptif

En absence d'entretien, les mares ont tendance à évoluer vers un comblement progressif. Dans le contexte paysager du site où peu de mares existent, cette évolution naturelle porte atteinte à la biodiversité du secteur et notamment aux amphibiens.
Le maintien de ce réseau de mares contribue également à l'établissement d'échanges entre ces entités et à la préservation du fonctionnement en population spatialement structurée (metapopulation) de certaines espèces.

Objectifs

- Maintenir une dynamique favorable à la préservation de la richesse biologique du réseau de mares
- Favoriser les échanges entre les mares

Démarche

L'Entretien courant des mares peut passer par diverses actions :

- débroussaillage,
- dégagement des abords,
- enlèvement (non systématique) des branchages,
- faucardage de la végétation aquatique.

Ces opérations, et notamment un éventuel faucardage, ne peuvent être réalisées qu'avec la certitude que le Flûteau nageant n'est pas présent sur les mares concernées, ou s'il est présent en prenant en compte sa présence. Elles ne peuvent également être menées qu'en prenant en compte les amphibiens qui peuvent se reproduire dans les mares.

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :

- N09R : Entretien des mares ou des étangs
- N10R : Chantier d'entretien mécanique, de faucardage des formations végétales hygrophiles

Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation	Indicateurs d'évaluation / de résultat :
- Contractualisation - Surface de mares concernées par les travaux	- Nombre de mares permanentes accueillant des amphibiens

Fiches actions complémentaires

A.2.1 Curage et reprofilage de rives

A.2.2 Déboisement de rives
A.4.2 Flore : restauration des habitats favorables au Flûteau nageant
A.4.3 Amphibiens : Maintien des sites de reproduction
A.4.4 Amphibiens : Maintien des habitats terrestres

Action A.3.1	**ENTRETIEN DES HABITATS PRAIRIAUX HUMIDES**		**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux		
Parcelles privées n°284/285	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer, propriétaire	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires, propriétaire	
Surface maximale concernée	Partenaires		
3000 m²	Département 22, Associations, Etablissement scolaires		

Descriptif

La parcelle composée d'un habitat de prairie acide humide est en voie de fermeture par les saules et autres ligneux. Des opérations de restauration et d'entretien ont été réalisées en 2011, 2013, 2014, 2018 et 2019.

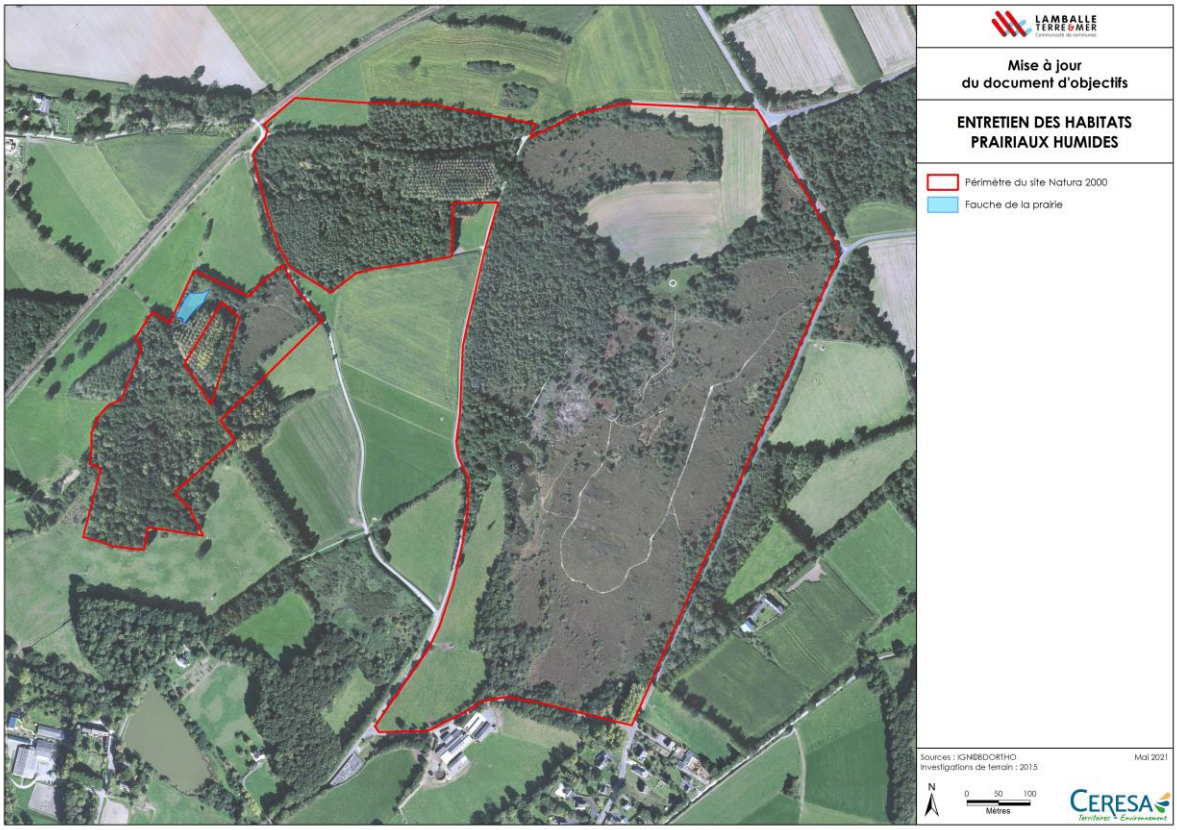

Objectif

- Maintenir la richesse patrimoniale de la prairie après sa restauration

Démarche

Afin de conserver la richesse floristique de la prairie humide, une fauche tardive d'entretien (après le 1er juin) annuelle sera nécessaire. Cependant, si le cortège floristique évolue trop vers des formations plus eutrophes, il peut être intéressant de faire deux fauches avec export dans l'année, la première en mai (avant fructification des plantes) et la seconde sur le regain (fauches de restauration).
Les matériaux issus de la fauche devront être exportés pour ne pas risquer d'enrichir le milieu par la décomposition de la litière.

Financement possible

<table>
<tr><td colspan="2">Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :
- N04R : Gestion par fauche d’entretien des milieux ouverts
Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateurs de suivi et d’évaluation</td></tr>
<tr><td><u>Indicateur de réalisation :</u>
- Contractualisation
- Surface d’habitat concerné par des travaux</td><td>- <u>Indicateurs d’évaluation / de résultat :</u>
- Surface de l’habitat en bon état de conservation
- Dénombrement des Gentianes pneumonanthes et autres espèces d’intérêt patrimonial</td></tr>
<tr><td colspan="2">Fiches actions complémentaires</td></tr>
<tr><td colspan="2">A.4.1 Contrôle de l’expansion de la Fougère aigle
A.7.1 Conversion des peupleraies en végétation plus naturelle</td></tr>
</table>

Action A.4.1	**FLORE : RESTAURATION DES HABITATS FAVORABLES A LA SPIRANTHE D'ETE**	**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux	
Est de la grande parcelle communale	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
Environ 50 m²	Département 22, Associations, Etablissement scolaires	

Descriptif

La Spiranthe d'été est une plante vulnérable en France, quasi-menacée en Bretagne et pour laquelle la région présente une responsabilité très élevée. La population présente sur le site est en régression constante depuis les années 1990, jusqu'à quasiment disparaître du site (1 pied en 2019, 0 en 2020).

Cette espèce héliophile subit une compétition qui lui est très défavorable par les ligneux qui l'ombragent. Il est par ailleurs possible qu'un effet d'assèchement lié au développement de ces ligneux joue également un rôle négatif sur le maintien de l'espèce.

Nous n'avons pas de donnée sur la longévité de la capacité de germination des graines, ni sur celle des bulbes souterrains de l'espèce. Cependant, une étude récente a démontré que la longévité moyenne d'une cohorte donnée était de 4,7 ans.

Cette même étude donne des indications quant aux conditions favorables à l'espèce : printemps précédent (mai-juin) frais, automne précédent (octobre) humide, printemps (mars) humide, basse température moyenne annuelle, basse température en août de l'année de floraison. Il apparaît donc que le changement global en cours est probablement défavorable à l'espèce sur les facteurs suivants.

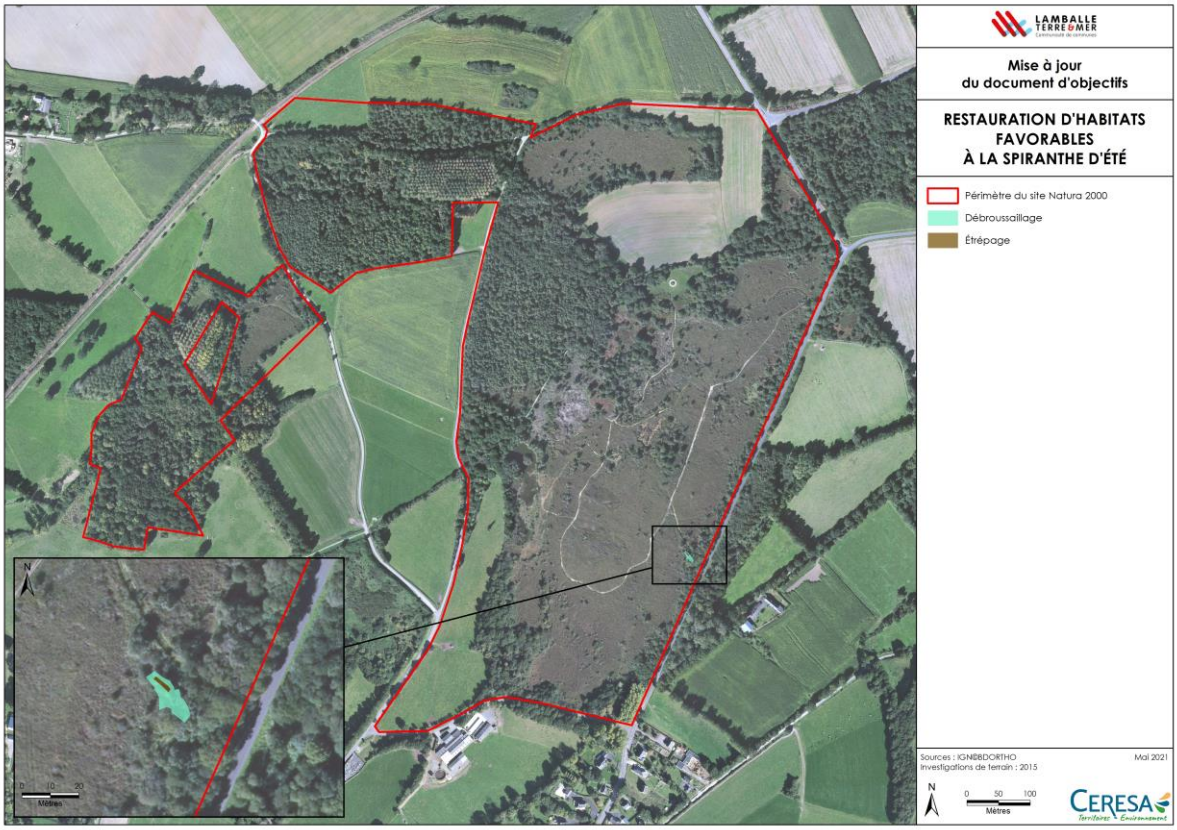

Objectifs

- restaurer les conditions de milieu favorable à la spiranthe d'été en prenant en compte le changement global.

Démarche	
- Coupe des ligneux autour de la station de spiranthe d'été Il s'agit de débroussailler une assez large étendue autour de la station de spiranthe d'été, dégageant l'ensemble des secteurs où l'espèce a été observée historiquement. Cette espèce étant héliophile, il est nécessaire de maintenir une surface suffisamment éclairée pour favoriser la spiranthe d'été. Cependant, la nécessité de maintenir des conditions de milieu relativement fraîches nécessitera qu'une partie de la zone dégagée soit à l'ombre de la végétation proche. - Étrépage Afin de créer des conditions favorables à la spiranthe d'été, mais également à d'autres espèces pionnières des milieux humides, il sera réalisé, au sein de la zone débroussaillée, un étrépage. Les conditions de sol humide ainsi créées génèreront un sol plus frais qu'en conditions mésophiles. L'opération consiste à décaper avant le printemps ou en fin de saison la végétation présente sur la placette. Il est intéressant de privilégier les décapages en pente douce ou en gradin pour favoriser l'expression des banques de semences du sol. Les produits de décapage devront être exportés et pourront être éventuellement valorisés. Ces deux opérations ont pour but de concilier les besoins en lumière avec la nécessité de températures assez basses, d'hygrophilie et de luminosité. Étant donné la patrimonialité de l'espèce et la fragilité de cette station, cette action est à réaliser dès que possible.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Indicateur d'évaluation / de résultat : - Nombre de pieds et de hampes florales de Spiranthe d'été	Indicateur de réalisation: - Réalisation de travaux sur la placette
Financement possible	
Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) : - N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger - N07P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)	
Fiches actions complémentaires	
C.1.1 Suivi de la flore d'intérêt patrimonial et/ou communautaire	
Bibliographie	
IPSER Bc. Zdeněk. 2012. Vliv biotických a abiotických faktorů na populační dynamiku kriticky ohroţeného druhu Spiranthes spiralis. JIHOČESKÁ UNIVERZITA V ČESKÝCH BUDĚJOVICÍCH ZEMĚDĚLSKÁ FAKULTA. 84 p.	

Action A.4.2	**FLORE : RESTAURATION DES HABITATS FAVORABLES AU FLUTEAU NAGEANT**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux	
Mares de la grande parcelle communale	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
-	Département 22, Associations	

Descriptif

Les populations du Flûteau nageant présentes sur le site ne semblent pas en danger : l'espèce est présente sur plusieurs mares, et observée depuis 2010 sur des mares qui peuvent différer d'une année à l'autre.

Objectifs

- maintenir / restaurer les habitats favorables au Flûteau nageant.

Démarche

Trois opérations sont possibles pour la restauration des habitats de l'espèce :

- Coupe de l'herbier une ou deux fois par an pour favoriser le Flûteau tout en préservant d'autres espèces d'intérêt patrimonial sensibles à ce type d'opération ;
- Coupe de l'herbier quatre fois par an pour éliminer la compétition avec les macrophytes ;
- Draguer ou curer pour enlever une partie de la biomasse et favoriser la colonisation du substrat nu par le Flûteau.

Sur les Landes de la Poterie, il est préconisé de ne réaliser ce type d'opérations de restauration qu'en cas de besoin avéré. Le suivi des populations de cette espèce permettra de trancher sur la nécessité d'intervenir.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur d'évaluation / de résultat :	Indicateur de réalisation :
- Nombre et surface des stations de Flûteau nageant	- Suivi et travaux si nécessaire sur les mares concernées

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :

- N09R - Entretien de mares ou d'étangs

Autres financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Fiches actions complémentaires

- A.2.1 Curage et reprofilage de rives
- A.2.2 Déboisement de rives
- A.2.3 Entretien des mares
- C.1.1 Suivi de la flore d'intérêt patrimonial et/ou communautaire

Action A.4.3	**AMPHIBIENS : MAINTIEN DES SITES DE REPRODUCTION**	**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux	
Mares de la grande parcelle communale	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
-	Département 22, Associations	

Descriptif

Les Landes de la Poterie accueillent la reproduction de 12 espèces d'amphibiens, dont 5 espèces inscrites aux annexes de la directive Habitats, et une espèce en danger en Bretagne, le Triton ponctué.

Tableau 1 : amphibiens d'intérêt communautaire et/ou patrimonial se reproduisant sur le site Natura 2000

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LRN	LRR
Hyla arborea	**Rainette verte**	**DHIV**	**PN2**	NT	LC
Ichthyosaura alpestris	Triton alpestre	-	PN3	LC	NT
Lissotriton vulgaris	Triton ponctué	-	PN3	NT	NT
Pelophylax lessonae	**Grenouille de Lessona**	**DHIV**	**PN2**	**NT**	DD
Rana dalmatina	**Grenouille agile**	**DHIV**	**PN2**	LC	LC
Triturus cristatus	**Triton crêté**	**DHII-IV**	**PN2**	**NT**	**VU**
Triturus marmoratus	**Triton marbré**	**DHIV**	**PN2**	**NT**	LC

La reproduction du Triton crêté est remarquable sur le site car il se trouve ici en limite de son aire de répartition. Cependant, la population présente sur le site semble présenter un faible effectif, bien qu'elle se soit stabilisée après une forte baisse entre 2000 et 2011 (M.Faguet, 2018), il existe donc une vulnérabilité en termes de diversité génétique. Les autres espèces d'intérêt communautaire semblent également stables ou en augmentation (Rainette verte, Triton marbré).
Quant au Triton ponctué, il est devenu très rare en Bretagne, ce qui explique son statut d'espèce en danger dans la région.

Objectifs

- maintenir les habitats favorables à la reproduction des amphibiens sur le site pour y pérenniser la présence des populations locales

Démarche

Il s'agit de maintenir la plus grande variété de types de mares présentes sur le site : mares de grande taille (n°1 et 2 : 80 à 100 m²), mares petites à moyenne (5-10 m²), mares très petites (1,5 à 3 m²).
Ces mares doivent avoir une profondeur suffisante pour accueillir la reproduction des amphibiens d'intérêt communautaire : de préférence au moins 1 m de plus grande profondeur de la mare (mais pour les mares de petite taille, une telle profondeur pourra ne pas être atteinte), pentes des berges praticables par les amphibiens, ensoleillement suffisant mais en ménageant un ombrage partiel, herbiers aquatiques.
Pour le cas où la nécessité d'intervenir émergeait, les opérations pourraient être menées en parallèle d'un chantier de curage ou d'entretien de la mare concernée.
Il peut être judicieux de créer d'autres mares, de dimensions comparables à la mare 26 (puisque c'est celle qui semble la plus fréquentée par le Triton crêté, et qui est également fréquentée par le Triton marbré), afin de renforcer la présence de sites de reproduction favorables aux grands tritons.

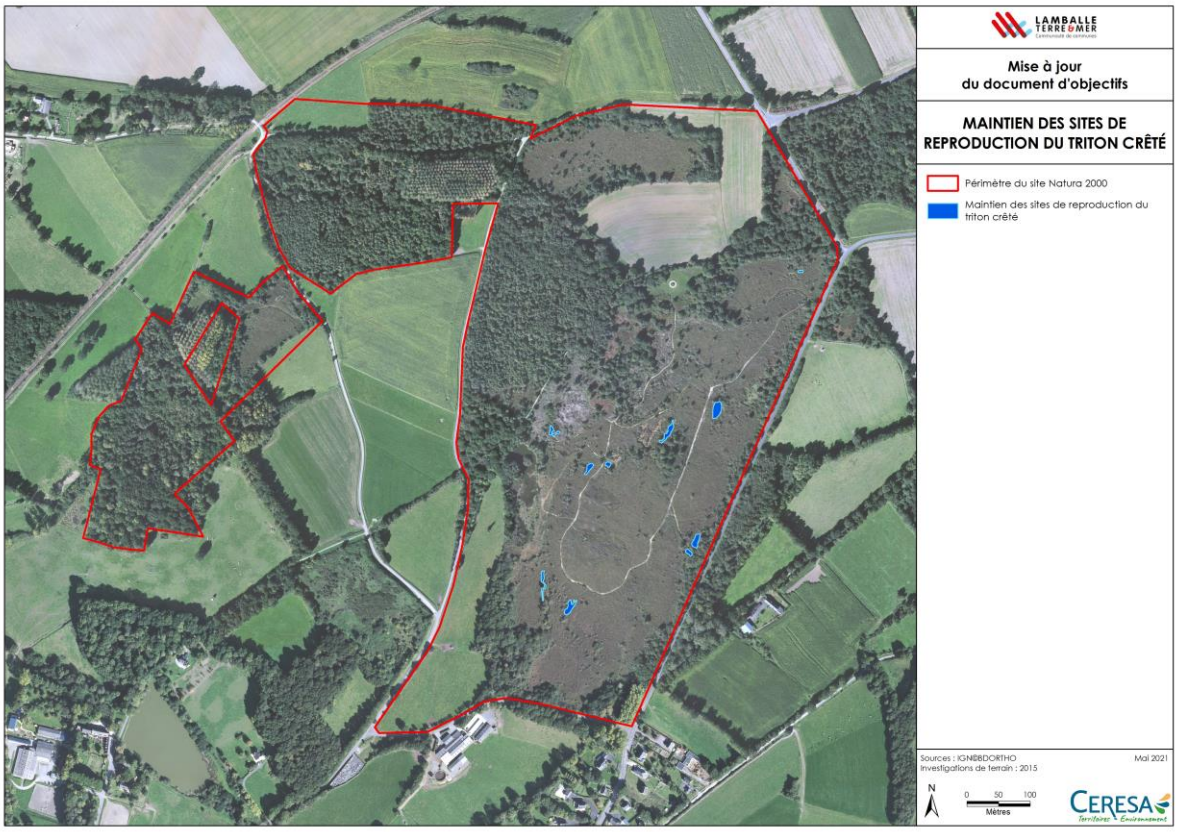

Le maintien des populations d'amphibiens d'un site donné dépend de la possibilité qu'ils puissent accomplir l'intégralité de leur cycle de vie, y compris en phase terrestre. Le seul succès de leur reproduction n'est pas suffisant pour garantir la santé des populations, il convient donc de prendre en compte également le maintien de leurs habitats terrestres.

Par ailleurs, le fonctionnement en métapopulation des amphibiens implique de prendre en compte les milieux extérieurs au site Natura 2000, de l'autre côté de la RD28 notamment mais également dans d'autres secteurs. Il y a donc une nécessité de coordonner l'action avec les autres acteurs du territoire, en particulier ceux qui visent à avoir une action positive sur la biodiversité.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	
<u>Indicateur de suivi :</u> - Nombre de mares où le triton crêté se reproduit - Effectifs du Triton crêté - Nombre de mares où les autres espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire se reproduisent	<u>Indicateur de d'évaluation / de résultat :</u> - Réalisation de travaux sur les mares
Financement possible	
Non concerné	

Action A.4.4	**AMPHIBIENS : MAINTIEN DES HABITATS TERRESTRES**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux	
Territoires terrestres du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
	Département 22, Associations	

Descriptif

Le maintien des populations d'amphibiens sur le site dépend autant de la présence des sites de reproduction que des territoires terrestres. Il apparaît donc nécessaire de bien prendre en compte ces derniers dans la gestion du site.

Objectifs

- Maintenir les habitats terrestres favorables à la présence des amphibiens sur le site pour y pérenniser la présence de leurs populations locales

Démarche

Pour un grand nombre d'espèces d'amphibiens en phase terrestre, les connaissances sont assez limitées. Cependant, plusieurs opérations peuvent être réalisées pour maintenir les habitats terrestres des amphibiens sur le site :

- Éviter les travaux de débroussaillage / déboisement en période de sensibilité des amphibiens (hivernage) mais également en fonction des autres enjeux sur le site (flore, insectes, oiseaux…) : travaux à réaliser en septembre-octobre jusqu'à l'arrivée des premiers froids,
- Maintenir la présence des fourrés à proximité des mares où les espèces à faible rayon de dispersion se reproduisent : tritons notamment,
- Rassembler les rémanents de coupe de bois (hors peuplier, qui peuvent rejeter) de dimensions différentes (brindilles, petites et grosses branches, troncs) en des tas comprenant des interstices, pouvant servir de refuge aux amphibiens en phase terrestre. Ces amas peuvent contenir également des blocs rocheux. Le site étant globalement humide, il n'est pas proposé ici d'abri souterrain. Il faut prendre garde à ce que ces amas, qui créeront un enrichissement ponctuel du sol (dégradation du bois), ne soient pas placés sur des habitats d'intérêt communautaire (l'eutrophisation de ces habitats correspondrait alors à une dégradation).

Financement possible

Non concerné

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur d'évaluation / de résultat :	Indicateur de réalisation :
- Effectifs du Triton crêté dans les sites de reproduction à côté desquels des amas de bois ont été placés - Effectifs du Triton marbré dans les sites de reproduction à côté desquels des amas de bois ont été placés - Effectifs de Tritons alpestre et ponctué dans les sites de reproduction à côté desquels des amas de bois ont été placés	- Création d'amas de bois

Fiches actions complémentaires

- A.2.2 Déboisement de rives
- A.2.3 Entretien des mares
- A.4.3 Amphibiens : maintien des sites de reproduction

Action A.4.5	**AMPHIBIENS : MAINTIEN DES AXES DE DEPLACEMENT**	**Priorité d'intervention 1**

Zone d'application	**Type d'action :** Etude	
Parcelles privées n°284/285	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée estimée	Partenaires	
800 m linéaire	Département 22, Associations, CEREMA	

Descriptif

Le cycle de vie des amphibiens comprend une phase terrestre et une phase aquatique séparées par des périodes de migration entre ces deux types de milieux. Lors des migrations, les amphibiens rencontrent régulièrement des routes sur leur chemin pour rejoindre d'autres habitats tels que des boisements ou des secteurs bocagers.

Le trafic routier est une cause importante de mortalité chez les amphibiens. Un suivi de la mortalité des amphibiens sur les routes ceignant le site Natura 2000 a été réalisé.

Ce suivi a identifié la RD28 comme étant la principale fracture dans les axes de déplacement d'amphibiens, et la plus impactante en termes de mortalités. Les espèces qui sont le plus souvent impactées sont le Triton palmé, le Triton marbré et la Grenouille agile, deux espèces inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats (le Triton marbré étant par ailleurs d'intérêt patrimonial en Bretagne).
Aussi, un dispositif de collecte (barrières plastiques + seaux) a été mis en place de part et d'autre de la RD28, aux hivers 2016 à 2018. Ce dispositif a été mis en place pour recueillir les amphibiens et les faire traverser la route en sécurité, mais également pour récolter suffisamment d'informations afin de déployer une solution plus pérenne pour limiter l'impact de la route. Par ailleurs, la route a été fermée durant l'hiver 2019-2020 et 2020-2021 afin d'éviter la mortalité des amphibiens en migration prénuptiale.

Objectifs

- Permettre les déplacements des amphibiens entre sites de reproduction et territoires terrestres en évitant toute mortalité.

Démarche

L'objectif ici est de poursuivre le travail de concertation engagé avec le CEREMA, le Conseil Départemental, Lamballe-Armor, Lamballe Terre & Mer et VivArmor Nature dans la recherche d'une solution partagée de protection des amphibiens empruntant ce tronçon de RD28. Ce travail est en cours et devrait permettre la mise en place d'une solution pérenne dès l'hiver 2021-2022.

Financement possible

Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs d'évaluation et de résultat :
- Etude	- Nb d'individus écrasés sur les axes routiers

- mise en place d'une solution pérenne le long de la RD28	environnants
Fiches actions complémentaires	
A.3.1 Curage et reprofilage de rives A.3.2 Déboisement de rives A.3.3 Entretien de mares A.4.4 Amphibiens : Maintien des habitats terrestres	

Action A.4.6	**OISEAUX DES LANDES : MAINTIEN DES HABITATS DE LA FAUVETTE PITCHOU**	**Priorité d'intervention 3**
Zone d'application	**Type d'action :** Etude et travaux	
Grande parcelle communale	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
Environ 20 ha	Département 22, Associations	

Descriptif

La fauvette pitchou est présente sur le site et y niche très probablement encore, bien qu'aucune donnée de nidification avérée n'ait été obtenue sur le site depuis 1997.
Même si les oiseaux ne sont pas visés aux annexes de la directive Habitat, l'inscription de cette espèce à l'annexe I de la directive Oiseaux et sa vulnérabilité au plan national (espèce en danger sur la liste rouge nationale) incitent à la prendre en compte dans la gestion du site.
Les habitats de la Fauvette pitchou comprennent le plus souvent une mixité de secteurs bas et ouverts et de secteurs plus fermés généralement composés d'ajoncs hauts [1].

Objectifs

Maintenir les conditions pour l'accueil de la nidification de la fauvette pitchou sur le site

Démarche

Le maintien des habitats de la fauvette pitchou entre potentiellement en conflit avec l'objectif de conservation des habitats ouverts de lande : l'évolution des habitats de lande vers des fourrés à ajoncs est un indicateur de dégradation, qui peut être en lien avec une eutrophisation du sol liée à la minéralisation de la litière.
Il est donc proposé ici de définir :
- les végétations pour lesquels l'évolution des landes vers des formations plus hautes n'est pas souhaitable et où des habitats favorables à la Fauvette pitchou ne peuvent pas être favorisés ;
- Les végétations où il est possible d'envisager, en cas d'évolution spontanée, de laisser se développer ou de maintenir s'ils sont déjà présents, de manière éparse, de fourrés hauts à ajoncs. La tolérance de ce développement doit être très minoritaire, afin de ne pas mettre en péril le bon état de conservation des landes du site.

Financement possible

Financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur d'évaluation / de résultat :
- Population nicheuse de Fauvette pitchou

Indicateur de réalisation :
- Prise en compte des conditions écologiques de la Fauvette pitchou dans les travaux de génie écologique

Fiches actions complémentaires

A.1.2 Contrôle de l'essaimage des pins

A.1.3 Restauration de la lande sèche et maîtrise des lisières par des opérations de déboisement

A.1.4 Contrôle de l'expansion de la fougère aigle

Bibliographie

[1] Fiche spécifique de la Fauvette pitchou issue du site du GEOCA (https://www.geoca.fr/s-informer/especes/)

Action A.4.7	**OISEAUX LIES AUX ARBRES : PIC NOIR, ENGOULEVENT D'EUROPE, BONDREE APIVORE**	**Priorité d'intervention 3**
Zone d'application	**Type d'action :** Etude et travaux	
Milieux boisés du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
	Département 22, Associations	
Descriptif		
Plusieurs espèces d'intérêt communautaire liées aux arbres ont été contactées sur les Landes de la Poterie. Leur statut sur le site Natura 2000 n'est pas connu. En attendant des données précises, il convient de maintenir les habitats favorables à ces espèces.		
Objectifs		
Maintenir les conditions pour l'accueil des oiseaux sylvicoles d'intérêt communautaire sur le site		
Démarche		
L'action de conserver les milieux boisés, souvent des plantations de conifères sur landes, peut être contradictoire avec l'objectif de maintien des landes ouvertes sur le site. Il s'agit donc d'une mesure temporaire, valable le temps que des données plus précises concernant les oiseaux sylvicoles d'intérêt communautaire soient obtenues. Les éléments obtenus au cours d'une étude spécifique (cf. fiche C.2.2) permettront de préciser les enjeux liés aux oiseaux que représentent ces boisements.		
Financement possible		
Financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)		
Indicateurs de suivi et d'évaluation		
En l'absence de données précises concernant ce groupe, la définition d'indicateurs est difficile à établir.		
Fiches actions complémentaires		
A.1.2 Contrôle de l'essaimage des pins A.1.3 Restauration de la lande sèche et maîtrise des lisières par des opérations de déboisement C.2.2 Suivi des populations d'oiseaux		

Action A.4.8	**MAMMIFERES : MAINTIEN DES HABITATS FAVORABLES AUX CHAUVES-SOURIS**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** Etude et travaux	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
60 ha	Département 22, Associations	

Descriptif

Bien que les données sur la fréquentation du site par les chauves-souris soit fragmentaire, les espèces contactées (Grand Murin, grand et petit Rhinolophes, Barbastelle d'Europe) indiquent que des chauves-souris d'intérêt communautaire fréquentent le site, au moins de manière ponctuelle. Par ailleurs, les Landes de la Poterie s'inscrivent dans la trame Mammifères élaborée par le Groupe Mammalogique Breton pour le groupe des chauves-souris.

En attendant que des données plus complètes et précises soient recueillies, il convient de maintenir les conditions théoriques favorables à leur présence sur le site. Les habitats du site qui sont théoriquement les plus propices à la présence de ce groupe sont : les lisières forestières, les boisements et les milieux humides (prairies et abords de points d'eau notamment).

Objectifs

Maintien des conditions favorables à l'accueil des chauves-souris dans l'attente de données plus précises concernant ce groupe

Démarche

Le maintien des habitats favorables aux chauves-souris peut entrer en contradiction avec l'objectif de maintien et de restauration des landes ouvertes. Cependant, trois opérations peuvent être mises en place :

- Avant toute coupe d'arbre, il faut s'assurer qu'il ne contient pas de plis, écorce décollée, crevasses, cavités susceptibles d'accueillir des chauves-souris ;
- Repérage et marquage (triangle bleu renversé) des arbres susceptibles d'accueillir des chauves-souris dès qu'ils sont repérés ;
- Conversion des plantations homogènes de résineux en boisements diversifiés de feuillus, ou mixtes avec des conifères très minoritaires.
- Mise en place de la naturalité (libre évolution, gestion hors sylviculture, lots de sénescence) dans les boisements feuillus ou mixtes afin de conserver ou d'améliorer l'offre en gîte sylvestre des peuplements.

Financement possible

Financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

En l'absence de données précises concernant ce groupe, la définition d'indicateurs est difficile à établir.

Fiches actions complémentaires

A.1.2 Contrôle de l'essaimage des pins
A.1.3 Restauration de la lande sèche et maîtrise des lisières par des opérations de déboisement
C.2.3 Suivi des populations de chauves-souris

Action A.5.1	**MAINTIEN ET CONNEXION DES RESEAUX ECOLOGIQUES VERS L'EXTERIEUR**		**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** Etude		
Site Natura 2000 et extérieur	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires	
Surface concernée estimée	Partenaires		
-	Département 22, Associations		

Descriptif

Le secteur des Landes de la Poterie s'intègre dans les réservoirs de biodiversité régionaux, au sein du grand ensemble de perméabilité n°17 (Du Plateau de Penthièvre à l'estuaire de la Rance) du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
Le site Natura 2000 s'inscrit par ailleurs au sein de la trame Mammifères établie par le Groupe Mammalogique Breton, essentiellement pour les chauves-souris ; peu de milieux favorables au campagnol amphibie sont présents sur le site Natura 2000, et si la loutre est présente sur l'ensemble des Côtes-d'Armor, il est peu probable qu'elle fréquente de manière régulière les Landes de la Poterie, qui contiennent peu de milieux attractifs pour cette espèce.
Ce type de milieu est relictuel dans le paysage lamballais. Néanmoins, il existe encore quelques petits secteurs de lande au nord-est du site Natura 2000 (Landes Maritaine), identifiés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal. Les données naturalistes manquent sur ces secteurs et il est donc difficile d'en connaitre leur intérêt patrimonial et les échanges susceptibles d'exister avec le site Natura 2000.
Par ailleurs, d'autres échanges peuvent exister entre le site Natura 2000 et les espaces limitrophes de nature plus « ordinaire », notamment pour les amphibiens.
Le maintien voire la restauration de ses connexions écologiques permet de favoriser les flux d'espèces et plus largement la préservation de la biodiversité.

Objectifs

- Identifier les secteurs d'intérêt patrimonial autour du site Natura 2000
- Préserver les connexions écologiques entre le site et l'extérieur

Démarche

La carte des habitats naturels réalisée dans le cadre de l'ABI révèle des secteurs intéressants aux environs, où des mesures de protection et de gestion pourraient être étudiées. Néanmoins, cette démarche ne peut être financée par le dispositif Natura 2000. Des relevés naturalistes pourraient être réalisés en complément dans les Landes Maritaines.

La préservation des connexions écologiques est une notion qui peut être prise en compte dans les documents d'urbanisme. Par exemple, le zonage du PLU peut prévoir le classement en zone N des espaces de corridors entre le site et l'extérieur. Par ailleurs, le règlement du PLU peut aussi être l'occasion d'imposer ou de limiter les clôtures ou leur perméabilité pour la petite faune, la création de haies ou de fossés d'écoulement des eaux pluviales à l'air libre.

Financement possible

Financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation - Etude	Indicateur d'évaluation / de résultat : - Nombre de connexion avec l'extérieur
Fiches actions complémentaires	
D.1.1 Coordination avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département D.1.2 Coordination avec le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale	

Action A.5.2	**SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES PRISES AU NIVEAU DE LA RD28 SUR LES AMPHIBIENS**	**Priorité d'intervention 1**

Zone d'application	**Type d'action :** Etude	
Site Natura 2000 et extérieur	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, Département 22	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, Département 22
Surface concernée estimée	Partenaires	
800 m linéaire	Associations, CEREMA	

Descriptif

Depuis plusieurs années, la route départementale 28 longeant le site des Landes de la Poterie retient toutes les attentions vis-à-vis de la mortalité routière des amphibiens, traversant en nombre cette infrastructure durant leur migration prénuptiale. La mise en place d'un crapaudrome (système de collecte manuelle et quotidienne des amphibiens par le biais de seaux enterrés) durant 3 hivers consécutifs a permis de faire traverser environ 4000 amphibiens en toute sécurité et de collecter un bon nombre d'informations sur la migration prénuptiale dans ce secteur.
L'installation et le suivi du crapaudrome étant très chronophage, il a été décidé de fermer la route les deux hivers suivants, nuit et jour, durant 3 mois.
Afin de trouver une solution pérenne et partagée avec les habitants, une étude partenariale est en cours avec le CEREMA, le CD22, LTM, LA et Vivarmor Nature.
Suite à la solution retenue et à sa mise en œuvre, il sera nécessaire d'évaluer l'efficacité du dispositif sur la mortalité des amphibiens.

Objectifs

Evaluer la mortalité des amphibiens le long de la RD28 dans la continuité des travaux engagés.

Démarche

Le principe est de compter les cadavres d'amphibien retrouvés écrasés sur la route avec une identification de l'espèce. Ce suivi peut être réalisé durant les premiers hivers (1 à 3 mois), 3 fois par semaine, au lever du jour.
En fonction du scénario retenu (fermeture de la route et mise en place de déviations), il sera nécessaire de prospecter également les routes périphériques.
Selon la distance à parcourir pour ce suivi, le vélo peut être un bon outil de déplacement.

Financement possible

Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation	Indicateur d'évaluation / de résultat :
- Nombre de jours de suivi par hiver	- Nombre d'amphibiens écrasés

Fiches actions complémentaires

A.4.5 Amphibien : maintien des axes de déplacement
A.5.2 Suivi des populations d'amphibiens

Action A.6.1	LUTTE CONTRE LES ESPECES ANIMALES INVASIVES		**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** Etude et travaux		
Ensemble du site (Ragondin) Mare à la Cane (Écrevisse)	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer,	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor	
Surface concernée estimée	Partenaires	Financeurs possibles	
60 ha (Ragondin et végétaux) 0.3 ha (Écrevisse)	Chasseurs, VivArmor Nature		

Descriptif

La lutte contre les espèces classées nuisibles, dans le cas d'une surpopulation pouvant nuire aux habitats et aux espèces d'intérêt européen, doit être engagée.

Sur le site, deux espèces animales nuisibles ont été recensées :

- L'écrevisse américaine : des relèves ont été réalisées durant deux années à l'aide de nasses afin d'évaluer la population. Celle-ci bien présente, n'a été repérée que dans la mare à la Cane. Jusqu'ici, aucune solution n'a été trouvée pour éradiquer cette espèce exotique, dont l'impact sur les milieux dans lesquels elles s'implantent est bien souvent très important. Une solution qui semble faire ses preuves est l'introduction de mâles stériles. Cette méthode est à étudier pour le site des Landes de la Poterie.

- Le ragondin, bien présent sur le site ne semble pas avoir d'incidence sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire.

Objectif

- Maintenir une veille sur les espèces animales exotiques
- Poursuivre les recherches sur une méthode d'éradication de l'Ecrevisse américaine

Démarche

Concernant le ragondin, si une surpopulation est constatée par un agent et/ou un service compétent en matière de faune sauvage, la lutte se limitera au tir ou au piégeage. Tout empoisonnement est interdit.

Concernant l'Ecrevisse, faute de solution actuellement pour l'éradiquer, l'action se limitera à la surveillance de l'espèce : présence/ absence dans les mares de la Poterie. Une veille sur les méthodes de lutte sera réalisée en parallèle.

Il est également nécessaire de rester vigilant à l'arrivée de nouvelle espèce exotique et de pouvoir dans la mesure du possible vite intervenir pour en maitriser son expansion.

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :

- N02P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	
<u>Indicateur de réalisation :</u> - mise en place d'action de lutte contre le ragondin - mise en place d'action et/ou de suivi de lutte contre l'Ecrevisse américaine	<u>Indicateur d'évaluation / de résultat :</u> - Nombre de ragondins éliminés - Présence/absence d'écrevisse dans les mares - Présence de nouvelles espèces exotiques
Fiches actions complémentaires	
Sans objet	

Action A.6.2	LUTTE CONTRE LES ESPECES VEGETALES INVASIVES		Priorité d'intervention 1
Zone d'application	**Type d'action :** travaux		
Tout le site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, prestataires	
Surface concernée estimée	Partenaires		
60ha	Associations, CD22		

Descriptif

Le site des Landes de la Poterie comporte la présence de 3 espèces exotiques envahissantes pouvant porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire :

- L'herbe de la pampa *Cortaderia selloana* avec la présence de deux pieds au niveau de la parcelle de peupleraie, au sud-est du site. Considérée comme « invasive avérée » en Bretagne, elle peut poser des problèmes importants de gestion des milieux naturels (espèce très compétitrice) et rapidement se disséminer par l'envolée de ses graines.

- Le Laurier palme *Prunus laurocerasus* est présent au nord de la grande parcelle communale entre le chemin et le calvaire. Sa présence a divers impacts : il empêche les autres plantes et petits arbres de se développer et donc au milieu de se régénérer. Ici en mode libre et non taillé, le Laurier palme produit de nombreux fruits, rapidement disséminés par les oiseaux, permettant le développement rapide sur les espaces naturels environnants.

- Des Asters américains *Symphyotrichum spp*. sont présents le long de la route départementale 28, en limite du site Natura 2000. Ces espèces forment rapidement des peuplements monospécifiques denses qui vont concurrencer les autres espèces indigènes et déstructurer les communautés prairiales avec la dispersion d'espèces moins compétitrices. Une première campagne d'arrachage a été réalisée en 2020 pour limiter leur expansion et leur propagation dans la lande.

Objectif

- Eradiquer ou limiter l'expansion des espèces végétales exotiques et envahissantes

Démarche

Ces trois espèces sont à un stade de développement sur le site qui rend leur gestion possible. Il est préconisé au minimum de les surveiller, l'idéal étant de les retirer du site dès que possible, avant que les problèmes qu'elles pourraient poser ne deviennent trop importants.

- Herbe de la Pampa : un arrachage des souches parait complexe au regard de leur situation : milieu humide boisée difficile d'accès. Néanmoins, à minima, une coupe des plumeaux avant chaque hiver permettra d'éviter la dispersion des graines et par conséquent l'expansion de l'espèce.
- Laurier palme : il est nécessaire d'abattre les lauriers palmes présents, d'exporter les produits de coupe hors du site et de rogner les souches pour éviter les rejets. Une veille sera ensuite à mener sur le développement de jeunes pousses et de procéder régulièrement à leur arrachage (à la main).
- Les Asters ont fait l'objet d'une première campagne d'arrachage à la main en septembre 2020. Celle-ci sera à renouveler tous les ans jusqu'à sa disparition. Ces campagnes d'arrachage pourraient avoir lieu en mai, avant fructification, avec un second passage en fin d'été, en cas de regain partant des parties souterraines. Les plantes arrachées devront être exportées hors du site.

Il est également nécessaire de rester vigilant à l'arrivée de nouvelle espèce exotique et de pouvoir dans la mesure du possible vite intervenir pour en maitriser son expansion.

Financement possible

Financement possible au titre du PDRB (Programme de Développement Rural de Bretagne) :

- N02P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation :	Indicateur d'évaluation / de résultat :
- Travaux réalisés	- Présence/absence de l'Herbe de la pampa - Présence/absence de Laurier palme - Présence/absence d'Asters - Présence de nouvelle espèce végétale envahissante

Fiches actions complémentaires

Sans objet

Action A.7.1	**CONVERSION DES PEUPLERAIES EN VEGETATIONS PLUS NATURELLES**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** travaux	
Peupleraies du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, propriétaire privé
Surface concernée	Partenaires	
1,1 ha de peupleraie communale 0,5 ha de peupleraie privée	DDTM, ONF	

Descriptif

Le site présente deux peupleraies principales, âgées d'une trentaine d'années :

- Une peupleraie communale (acquisition récente) au nord du site
- Une peupleraie privée, près de la prairie humide à la Péria des Portes

Quelques peupliers sont également présents au sud-est de la parcelle communale.

Les peupleraies sont des boisements monospécifiques, pauvres en biodiversité et pouvant avoir une incidence sur le caractère humide du milieu (joue un rôle de pompe à eau).

Afin d'obtenir des milieux plus intéressants pour la biodiversité, voir des habitats d'intérêt communautaire, il serait intéressant de convertir ces peupleraies en milieux ouverts, naturels.

Localisation des peupleraies sur les Landes de la Poterie (FR53000036)

Objectifs

- Transformer les peupleraies en milieu naturel ouvert

Démarche

Afin d'engager la suppression des peupleraies, il sera nécessaire d'obtenir au préalable les autorisations auprès des services de l'Etat.

Les peupliers seront abattus et exportés de la parcelle. Un rognage des souches sera éventuellement nécessaire si le risque de rejets est présent. La parcelle devra être correctement nettoyée afin de ne pas enrichir le sol de matière organique et ainsi favoriser une végétation nitrophile.

Un suivi botanique annuel de la végétation sera ensuite nécessaire pour évaluer l'évolution du milieu.	
Financement possible	
Financeurs potentiels : collectivité locale (région, département, EPCI, commune)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Indicateur de réalisation : - Travaux réalisés	Indicateur d'évaluation / de résultat : - Présence d'espèce d'intérêt communautaire - Présence d'habitat d'intérêt communautaire - Présence d'espèce d'intérêt patrimonial - Diversité floristique
Fiches actions complémentaires	
Sans objet	

Action A.7.2	**MISE EN PLACE DE BAUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LES PARCELLES AGRICOLES DU SITE NATURA 2000**	**Priorité d'intervention 3**
Zone d'application	**Type d'action :** animation	
Parcelles agricoles	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe-Armor, exploitants agricoles
Surface concernée	Partenaires	
4,5 ha	Chambre d'agriculture	

Descriptif

Deux parcelles situées au sein du site Natura 2000 sont actuellement labourées, et menées en culture intensive. Le projet consiste en une incitation à des pratiques agricoles plus compatibles avec les objectifs de protection de la biodiversité du site Natura 2000.

Les chauves-souris, en particulier, pourraient profiter d'une évolution de ces parcelles vers d'autres modes d'agriculture, à court terme par l'accroissement de la ressource alimentaire, et à long terme par la cessation de l'utilisation de pesticides s'accumulant dans leur organisme à mesure qu'elles s'alimentent.

Localisation des parcelles cultivées sur les Landes de la Poterie (FR53000036)

Objectifs

- Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

Démarche

Il s'agit de favoriser la signature de baux environnementaux entre les propriétaires et les exploitants agricoles concernés.

Bien qu'une conversion en prairie soit préférable, elle n'est pas obligatoire : une modification des pratiques culturales, notamment au travers la cessation de l'utilisation de pesticides, serait intéressante.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) peuvent être intéressantes pour accompagner financièrement l'exploitant dans son changement de pratiques.

Financement possible

MAEC

Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Indicateur de réalisation : - Signature de baux environnementaux - Engagement MAEC - Rencontre avec des exploitants	Indicateur de résultat : - Conversion de culture en prairie - Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cultures
Fiches actions complémentaires	
Sans objet	

Action B.1.1	**INFORMATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS ET DES USAGERS**	**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** Communication	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor
Surface concernée	Partenaires	
60 ha	Presse, Office du tourisme, Communes, Usagers, Associations, Conseil Départemental 22	

Descriptif

Une information auprès des habitants et usagers est nécessaire afin qu'ils connaissent le site, le rôle de la collectivité dans sa gestion et les bonnes pratiques à respecter.

Objectifs

- Promouvoir le site et la démarche Natura 2000
- Informer sur les actions menées par la collectivité
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et communiquer sur la réglementation

Démarche

De nombreux outils de communication peuvent être utilisés pour l'information et la sensibilisation autour de la démarche Natura 2000.

Dans l'information municipale et/ou intercommunale :

- Articles dans le bulletin municipal et intercommunal,
- Mise à jour de la page internet sur le site des collectivités
- Information sur les réseaux sociaux

Dans la presse locale :

- Rappels chaque année pendant la saison estivale de la richesse du site,
- Information ponctuelle du public sur les actions mises en œuvre dans le cadre du Docob ou lors de la réalisation des travaux.
- Information du public dans le cadre de manifestations.

Dans les sites partenaires (Office du tourisme, Musée de la Poterie) :

- Diffusion des flyers et brochures réalisés sur le site,
- Mise à disposition des panneaux (rolls-up) présentant le site.

Sur le site lui-même :

- Mise à jour des panneaux d'entrée de site (démarche Natura 2000, mesures de gestion…).
- Entretien du sentier et des aménagements.

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat
Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de communiqués de presse et d'articles dans les bulletins municipaux et intercommunaux
- Site web à jour
- Nombre de jours d'exposition des panneaux
- Nombre de livrets diffusés

Indicateur d'évaluation

Nombre d’usagers informés
Fiches actions complémentaires
B.1.2 Proposition d’actions pédagogiques et d’animations

Action B.1.2	**PROPOSITION D'ACTIONS PEDAGOGIQUES ET D'ANIMATIONS**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** Communication	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor
Surface concernée	Partenaires	
60 ha	Presse, Office du tourisme, Communes, Usagers, Associations, Conseil Départemental 22, Ecoles	

Descriptif

Le site des Landes de la Poterie est riche de son histoire et de son patrimoine naturel. Aussi, un visiteur pourra passer à côté d'éléments intéressants s'il ne bénéficie pas d'une visite guidée où d'un document explicatif.
Avec la crise sanitaire de 2020 et les confinements successifs, les habitants de La Poterie se sont recentrés sur leur environnement proche et ont (re)découvert le site des Landes. Néanmoins, le site semble encore peu connu des Lamballais.
L'action consiste à sensibiliser la population locale et les enfants du territoire, aux richesses du patrimoine local et aux enjeux liés à sa préservation.

Objectifs

- Promouvoir le site
- Expliquer l'histoire, l'écologie et la gestion du site

Démarche

Cette action passe par différentes actions :
- Proposer des visites au public (en partenariat avec l'office du tourisme, l'association La Poterie, Nature et Patrimoine)
- Accueillir des classes d'écoles primaires et secondaires
- Réaliser des chantiers par les scolaires
- Proposer des chantiers de bénévoles

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat
Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation
- Nombre de visite chaque année et nombre de participants aux visites - Nombre de classes accueillies - Nombre de chantiers réalisés	- Nombre d'usagers touchés

Fiches actions complémentaires

B.1.1 Information et sensibilisation des habitants et des usagers

Action C.1.1	**SUIVI DE LA FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET/OU PATRIMONIALE**	**Priorité d'intervention 1**

Zone d'application	**Type d'action :** étude	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, prestataires
Surface concernée	Partenaires	
60 ha	CBNB, CD22, botanistes locaux	

Descriptif

Afin de suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire, un suivi floristique par des lignes permanentes a été engagé en 2018. Celui s'est poursuivi en 2019 et 2020 et devra être réalisé au minimum tous les deux ans.
En parallèle, un dénombrement des orchidées sur des 7 placettes est réalisé tous les ans.

Objectifs

- Améliorer les connaissances scientifiques sur le site
- Évaluer l'impact des travaux de gestion sur les espèces

Démarche

Le suivi floristique sera reconduit tous les ans. Il intègrera une recherche des stations d'espèces d'intérêt communautaire et une évaluation des populations de trois espèces : Flûteau nageant, Pilulaire et Gentiane pneumonanthe.
Le dénombrement des orchidées sur les placettes sera poursuivi tous les ans.

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat
Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs d'évaluation / de résultat :
- études et inventaires réalisés	- acquisition de données naturalistes

Fiches actions complémentaires

Sans objet

Action C.1.2	SUIVI DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE		**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** étude		
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, prestataire	
Surface concernée	Partenaires		
60 ha	CBNB, CD22		

Descriptif

Un suivi de quatre secteurs par des lignes permanentes a été engagé en 2018 et 2019. Ce suivi montre une tendance naturelle à la fermeture du milieu, par les pins (landes) et les fourrés humides (prairie à gentiane).
Des opérations d'ouverture de milieux ont été menées à la suite de ces suivis.
Afin de suivre l'évolution des milieux après réalisation de ces opérations, et des opérations à venir, un suivi normalisé doit être réalisé.

Objectifs

Suivre l'évolution des végétations d'intérêt communautaire du site pour définir les opérations nécessaires au maintien de leur bon état de conservation

Démarche

Lignes permanentes

Le suivi par lignes permanentes mis en place de 2018 et 2020 sera reconduit tous les deux ans. Une proposition de lignes permanentes complémentaires est proposée, pour le suivi de certaines formations particulières (mare à la Cane) ou de lisières.

Localisation des lignes permanentes de suivi sur les Landes de la Poterie (FR53000036)

Suivi après travaux

Après la réalisation de travaux, il est souhaitable qu'un suivi soit mis en place. Cela peut être un suivi visuel / photographique réalisé par la chargée de mission Natura 2000, mais pour les travaux d'envergure ou touchant des milieux particuliers, un suivi plus précis pourrait être envisagé : lignes permanentes, suivi de la dynamique

d'une espèce en particulier (espèces invasives par exemple), etc.	
Financement possible	
Animation Natura 2000 : Europe, Etat Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Indicateurs de réalisation : - réalisation ou non de suivi après travaux - suivi des lignes permanentes	Indicateurs d'évaluation / de résultat : - Intensité des facteurs de dégradation des végétations : embroussaillement, espèces indésirables, dégradations ponctuelles...
Fiches actions complémentaires	
C.1.1 Suivi de la flore d'intérêt patrimonial et/ou communautaire	

Action C.1.3	SUIVI DES POPULATIONS D'AMPHIBIENS		Priorité d'intervention 1
Zone d'application	**Type d'action :** Etude		
Parcelle communale principalement	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, prestataire	
Surface concernée	Partenaires		
20 ha	Association naturaliste, CD22		

Descriptif

Les amphibiens sont bien identifiés comme un enjeu fort sur le site : ils ont fait l'objet de suivis ainsi que d'une étude spécifique en 2018, notamment en raison de leur mortalité liée à la RD28.
Des mesures ont été prises pour préserver les amphibiens lors de leur traversée de la RD28 : collectage au niveau de barrières avec des seaux pour faire traverser les amphibiens, fermeture de la route en période de migration.
Les amphibiens inscrits aux annexes de la directive Habitats sont le Triton crêté, le Triton marbré et la Grenouille agile. D'autres espèces d'intérêt patrimonial sont présentes (complexe des Grenouilles vertes, Rainette verte, Triton ponctué et Triton alpestre).
La population de Triton crêté du site Natura 2000 se situe en limite d'aire de répartition. Les effectifs semblent peu élevés : quelques individus observés dans certaines mares du site en 2018.
Un suivi est donc nécessaire pour évaluer l'évolution des populations d'amphibiens inscrits aux annexes de la Directive Habitats, et argumenter d'éventuelles mesures à prendre pour maintenir ou renforcer les populations d'amphibiens du site Natura 2000.

Objectifs

- Évaluer l'efficacité des mesures prises en faveur des amphibiens,
- Suivre à long terme les populations d'amphibiens
- Suivre dans le temps la population des amphibiens d'intérêt communautaire, et notamment du Triton crêté, espèce pour laquelle le site présente un intérêt biogéographique

Démarche

<u>Suivi de la traversée de la RD28</u>
Ce suivi est décrit dans la fiche A.5.1.
<u>Suivi de la dynamique des populations à long terme</u>
Afin de suivre la dynamique des populations d'amphibiens sur le site des Landes de la Poterie, il est proposé de mettre en place certains protocoles proposés par le programme POP-Amphibien. Disposant de contraintes de temps et en moyens humains, l'essentiel est de veiller à pouvoir proposer un suivi qui soit facilement reproductible régulièrement, tout en permettant d'étudier les tendances de dynamique des populations sur le long terme.

Ainsi, le protocole POP-Amphibiens Communauté pourrait être réalisé tous les 5 ans. Ce protocole a déjà inspiré l'étude de 2018 dans le cadre d'un stage (Martine Faguet, stage de Licence Pro MINA). Des premières données sont donc disponibles sur l'ensemble des espèces. L'idée serait de repartir de ce protocole d'échantillonnage afin d'avoir un suivi régulier du cortège d'espèces en présence sur le site. Ce protocole étant relativement chronophage, il serait difficile de le réaliser chaque année ou même 1 année sur 2, c'est pourquoi ce pas de temps de 5 ans est proposé. Dans les faits, ce protocole nécessite 3 passages dans l'année (entre février et juillet), découpés en plusieurs étapes obligatoires ou non (écoute et prospection à vue, capture à l'épuisette, pose de nasses), étalés dans le temps en fonction des périodes favorables à chaque espèce :

Un premier passage **en journée** en fin d'hiver (février – mars) pour détecter les espèces précoces :

- les Grenouilles agile & rousse (chant et ponte)
- le Crapaud épineux (chant et ponte)

- la Salamandre tachetée (larve)
- les Tritons (adultes)

Un deuxième passage **nocturne** en milieu de saison pour détecter (avril – mai) :

- la Rainette verte (chants)
- les Grenouilles vertes (chants)
- les Tritons (adultes)
- la Salamandre tachetée (larve)
- les autres espèces aux stades larvaires ou adultes

Un troisième passage **en journée** en début d'été pour détecter les espèces tardives (juin – juillet) :

- les Grenouilles vertes (chants)
- la Rainette verte
- les autres espèces aux stades larvaires ou adultes.

L'analyse statistique des tendances se base sur l'occurrence des espèces dans les sites aquatiques, permettant d'utiliser les données de présence même si les techniques de détection utilisées pour une espèce changent d'une date à une autre. Le temps de prospection pour chaque étape par site est cadré en fonction de sa surface. Les données récoltées sur le terrain sont à saisir dans des fiches de saisies standardisées disponibles sur le site de la Société Herpétologique de France (SHF).

Toujours sur le site des Landes, il est proposé d'effectuer chaque année un suivi des populations de Grenouille agile en appliquant le protocole POP-Amphibiens Spécifique « Grenouilles brunes ». Ce protocole ciblant une seule espèce, il sera plus aisé de le reconduire chaque année, comme cela est préconisé par la SHF. Trois passages sont à réaliser sur une période de 15 jours maximum, au moment de l'année le plus favorable pour l'espèce (février – mars). Tous les sites doivent être prospectés le même jour dans l'idéal, ou au plus dans la même semaine. Pour ce protocole le comptage s'effectue sur les pontes et/ou les adultes, **uniquement à vue**.

Enfin, selon les moyens mis à disposition, un troisième protocole pourrait être envisagé sur le site des Landes. Il s'agit du protocole POP-Amphibiens Spécifique Tritons qui vise à compter les espèces de tritons présentes dans les sites aquatiques. Cependant, cette approche est plus lourde à mettre en œuvre que la précédente, puisqu'elle implique la pose de nasses (et donc des prospections nocturnes). Il pourrait être envisagé de suivre ce protocole tous les 2 ou 5 ans, afin d'avoir des données régulières sur les espèces de tritons présentes, ou de ne cibler qu'une seule espèce (par exemple le Triton crêté). Concrètement, l'approche est la même, avec 3 passages **nocturnes** (entre avril et mai cette fois-ci) espacés entre eux de 2 semaines maximum. Les nasses sont déposées en début de soirée et peuvent être relevées soit le soir même après 2-3h, soit le lendemain matin.

Pour l'ensemble de ces protocoles, le choix des sites est une étape primordiale et essentielle. Il sera par exemple important de veiller à sélectionner des sites aquatiques permanents, qui ne risquent pas de disparaître d'une année à l'autre, ou encore des sites présentant des critères favorables à la présence des amphibiens (végétation dense, absence de poissons, etc.). Dans l'idéal, pouvoir suivre environ **30 points d'eau** permettrait d'acquérir suffisamment de données pour en tirer des tendances robustes sur la dynamique des populations.

<u>Suivi par CMR (Capture – Marquage – Recapture) de la population des amphibiens d'intérêt communautaire et notamment du Triton crêté</u>

Par ailleurs, il est possible d'utiliser le pattern ventral spécifique à chaque individu de triton crêté (points noirs sur fond jaune) pour avoir un suivi précis sur cette espèce. Il s'agit dans ce cas, lors de chaque session de suivi, de prendre en photo le ventre de chaque individu de Triton crêté. Cela permettra d'avoir des éléments sur la longévité des individus, la dynamique de la population, la fidélité au site de reproduction, etc. Ce suivi pourrait avoir une fréquence plus importante que le protocole appliqué en 2018 (tous les 3 ans).

Financement possible	
Animation Natura 2000 : Europe, Etat Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Indicateurs de réalisation : - Réalisation de suivi	Indicateur d'évaluation / de résultat : - Nombre de mares où le Triton crêté est présent - Nombre de ponte de grenouilles agiles
Fiches actions complémentaires	
A.5.1 Suivi de l'efficacité des mesures prises au niveau de la RD28 sur les amphibiens	

Action C.2.1	**SUIVI DES POPULATIONS DE SQUAMATES (LEZARDS ET SERPENTS)**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** Etude	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, prestataire
Surface concernée	Partenaires	
60 ha	Association naturaliste, CD22	

Descriptif

Les squamates sont très peu connus sur les Landes de la Poterie. Certaines des espèces potentiellement présentes peuvent être inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats. Il est donc pertinent de chercher à mieux connaître ce groupe, dont l'ensemble des espèces sont par ailleurs protégées.

Objectifs

- Avoir une bonne connaissance des populations de reptiles du site Natura 2000
- Mettre en évidence l'éventuelle présence de squamates inscrits à l'annexe IV de la directive Habitats

Démarche

De part leur mode de vie, les squamates sont des animaux relativement discrets sous nos latitudes. Il existe une technique permettant d'améliorer la détectabilité de certaines espèces : l'utilisation de plaque-refuge. Celles-ci fournissent une placette de chauffe et un abri favorable à l'activité de thermorégulation de ces organismes ectothermes.

Ces plaques sont attractives pour les reptiles en début de saison puisqu'elles accumulent de la chaleur et peuvent donc faciliter l'accumulation de chaleur dans le corps des reptiles, nécessaire pour activer les mécanismes physiologiques nécessaires à leur activité.

Cependant, l'efficacité varie d'une espèce à l'autre. Très efficace pour l'Orvet et la Coronelle lisse, efficaces pour la Vipère péliade et la Couleuvre à collier, ces plaques sont moins utilisées pour les autres lézards.

Le protocole POP reptiles préconise de combiner recherche à vue et utilisation de plaques, afin de maximiser les probabilités d'observations. Il définit trois niveaux de protocoles en fonction de la pression d'inventaire exercée, définie pour répondre à un objectif : photographie à l'instant T des populations présentes, suivis temporels et réponse à des questions identifiées par un gestionnaire.

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat

Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation :	Indicateur d'évaluation / de résultat :
- Mise en place du protocole POP reptile	- Nombre d'espèces détectées - Présence d'espèces inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats

Fiches actions complémentaires

Sans objet

Action C.2.3	**SUIVI DES POPULATIONS D'OISEAUX**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** Etude	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, prestataire
Surface concernée	Partenaires	
60 ha	Association naturaliste, CD22	

Descriptif

Bien que les Landes de la Poterie ne soient pas intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux, la spécificité des milieux présents entraîne la présence d'espèces particulières. Plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont été contactées par le passé sur le site : Fauvette pitchou, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Pic noir, etc.

À l'heure actuelle, aucune donnée précise et récente n'est disponible sur le statut biologique de ces espèces sur le site Natura 2000. La seule mention de nidification avérée est ancienne et concerne la Fauvette pitchou (1997).

Dans la mesure où le maintien de leurs biotopes peut entrer en contradiction avec l'objectif de maintien des landes ouvertes du site, il importe de clarifier le rôle que jouent les Landes de la Poterie pour ces espèces : site de reproduction, lieu d'alimentation, etc.

Objectifs

- Déterminer le rôle que joue le site Natura 2000 dans la présence des oiseaux d'intérêt communautaire

Démarche

Plusieurs types d'opérations peuvent être menées pour statuer sur le statut de nidification des espèces ciblées.

La méthode la plus précise et la plus complète, qui pourrait être utilisée pour clarifier de manière aussi précise que possible le peuplement ornithologique du site est celle des plans quadrillés. Cette méthode permettrait notamment d'avoir une approche précise des passereaux, et donc notamment de la Fauvette pitchou, mais potentiellement aussi d'espèces dont la présence n'est pour l'instant pas connue.

Il est également possible de réaliser des points d'écoute (IPA, STOC), moins coûteux mais moins exhaustifs. Étant donné la présence d'espèces précoces (Pic noir), il est préconisé de réaliser un passage en mars, un second en avril-mai et un troisième en mai-juin.

Enfin, il sera nécessaire d'avoir une approche crépusculaire spécifique pour l'Engoulevent d'Europe, qui est difficilement repérable de jour, mais aisément repérable de nuit de mai à juillet (comptage des chanteurs).

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat

Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation :	Indicateur d'évaluation :
- Réalisation de l'opération	- Nombre de couples nicheurs des espèces ciblées

Fiches actions complémentaires

Sans objet

Action C.2.3	**DIAGNOSTIC DE L'OCCUPATION DU SITE PAR LA LOUTRE ET LES CHAUVES-SOURIS**		**Priorité d'intervention** 2
Zone d'application	**Type d'action :** Etude		
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer	Lamballe Terre & Mer, prestataire	
Surface concernée	Partenaires		
60 ha	Association naturaliste, CD22		

Descriptif

Des données ponctuelles récentes montrent que les Landes de la Poterie sont fréquentées par des chauves-souris d'intérêt communautaire. Cependant, les données manquent pour déterminer le rôle exact que joue le site Natura 2000 dans le cycle de vie de ces espèces. En effet, en l'absence de bâtiment, il est possible que les Landes de la Poterie soient uniquement un site d'alimentation ou de transit pour certaines espèces (Rhinolophes, Grand murin). Mais pour les espèces forestières comme la Barbastelle d'Europe, il est possible que le site joue d'autres rôles, dans ses parties boisées.

Il existe peu de données de contexte concernant les chauves-souris sur le secteur de Lamballe (T. Dubos, GMB, comm.pers. 2021).

Objectifs

- Caractérisation du rôle que joue le site Natura 2000 dans le cycle de vie des chauves-souris qui le fréquentent

Démarche

Plusieurs opérations peuvent être menées pour acquérir des données sur les chauves-souris du site :

- Capture (ne peut être effectué que par une personne qualifiée et avec une autorisation préfectorale) : il s'agit de tendre des filets et de les relever régulièrement pour ne pas laisser trop longtemps d'individu soumis au stress de la capture. Cette méthode permet de relever des indices qu'aucune autre méthode ne peut fournir : sexe, statut reproducteur notamment (qui peut permettre de pressentir la proximité d'une colonie de mise-bas), etc. ;

- Radio-tracking (ne peut être effectué que par une personne qualifiée et avec une autorisation préfectorale) : les opérations de capture peuvent être l'occasion d'équiper certains individus d'émetteurs, qu'il est possible de suivre en triangulant la position de plusieurs récepteurs. C'est la seule méthode qui donne une vision réelle de l'utilisation d'un secteur par un individu donné. Cependant, c'est une technique lourde, qui nécessite du temps et la mobilisation de plusieurs personnes.

- Enregistrements acoustiques : écoute active ou passive. C'est la méthode la plus simple, et qui ne nécessite pas d'autorisation administrative, mais c'est également celle qui permet de recueillir le moins d'information sur les individus contactés : sexe, âge, utilisation spatialisée du site, relation au gîte s'il est proche, etc. Cependant, un protocole par point/parcours d'écoute permet tout de même d'avoir une approche de la diversité chiroptérologique fréquentant un site donné. Dans le cas de l'utilisation d'enregistreurs automatiques laissés sur une période suffisamment longue, il est également possible d'avoir des indications sur la fréquentation relative par chaque espèce et sur le moment de la nuit où ces espèces sont présentes. Cela peut permettre d'avoir une indication sur la proximité de gîtes.

Pour détecter la présence de la Loutre, il est proposé de :

1) prospecter le réseau hydrographique depuis le plan d'eau de la Ville Gaudu en remontant vers le site (3 ou 4 sites de 600m linéaires à la recherche d'épreintes depuis un pont, une digue, une confluence...).
2) prospecter les berges de quelques mares du site au moment du frais des amphibiens (autour de la seconde quinzaine de février)

3) en cas de prospection positive aux points 1 ou 2, réaliser un piégeage photographique sur des zones de "carnages" d'amphibiens identifiés autour des mares	
Financement possible	
Animation Natura 2000 : Europe, Etat Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Indicateur de réalisation : - Réalisation de suivi	Indicateur d'évaluation / de résultat : - Connaissance de la composition du peuplement chiroptérologique - Éléments sur la fréquentation du site par le peuplement de chauves-souris
Fiches actions complémentaires	
Sans objet	

Action D.1.1	**COORDINATION AVEC LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT**	**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** Animation	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, CD 22	
Surface concernée	Partenaires	Financeurs possibles
60 ha		

Descriptif

Depuis son acquisition, le site des Landes de la Poterie a fait l'objet d'un programme de restauration et de mise en valeur auquel le Département a apporté son soutien technique et financier au travers de deux conventions de partenariat avec la Commune (1996-2008). Ces actions ont notamment permis d'initier des mesures de gestion sur les milieux naturels remarquables et d'élaborer un livret de découverte spécifique au site.

Il existe un projet de labellisation en Espaces Naturels Sensibles, au titre de la politique menée par le Département.

Les parcelles concernées par la zone de préemption départementale se situent à proximité immédiate du périmètre Natura 2000 et, pour certaines d'entre elles, au sein même du site Natura 2000. Toutes ces parcelles sont de propriétés communales.

Il apparaît donc nécessaire qu'une coordination soit mise en place afin que les actions menées par chaque acteur interviennent de manière complémentaire et, pour celles qui auraient lieu au sein du site Natura 2000, que ces actions soient en accord avec les objectifs exposés dans le document d'objectifs.

Objectifs

- Créer et maintenir une complémentarité entre les acteurs du site

Démarche

Une convention est en cours entre le Conseil Départemental 22, Lamballe-Armor et Lamballe Terre & Mer pour définir les engagements et responsabilités de chacun dans le cadre de la labellisation du site des Landes de la Poterie en ENS Départemental.

Les objectifs généraux recherchés sont les suivants :

- Protéger le site naturel dans son ensemble ;
- Conserver et gérer les habitats naturels ;
- Ouvrir le site au public et le sensibiliser à la protection des milieux naturels.

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme annuel d'actions devra être en cohérence avec les enjeux définis dans le document d'objectifs du site Natura 2000 et en accord avec le Comité de Pilotage.

Sur les parcelles hors sites Natura 2000 et intégrées à l'ENS, une démarche d'élaboration d'un plan de gestion concerté sera conduite dans l'objectif de doter cet espace naturel remarquable d'un document cadre de préservation.

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat

Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation :	Indicateur d'évaluation / de résultat :
- Signature de la convention - Réalisation d'un programme annuel d'actions sur l'ENS	- Prise en compte des éléments du Docob dans les actions menées sur le périmètre de l'ENS

Fiches actions complémentaires

A.5.1 Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur

D.1.2 Coordination avec le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale

Action D.1.2	**COORDINATION AVEC LE PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE**	**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** Animation	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, VivArmor Nature	
Surface concernée	Partenaires	
	Conseil Régional de Bretagne	

Descriptif

La communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, la commune de Lamballe-Armor, et l'association VivArmor Nature ont décidé de répondre conjointement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) «NOUVELLES RESERVES NATURELLES REGIONALES EN BRETAGNE», ceci dans le but d'obtenir un classement en Réserve Naturelle Régionale pour le site des Landes de la Poterie. Le classement en RNR a pour vocation la préservation des milieux naturels fonctionnels, représentatifs écologiquement et avec une forte valeur patrimoniale. Elle est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces ou encore d'objets géologiques originaux. Ce classement est complémentaire aux autres outils de protection mis en œuvre, qu'ils soient réglementaires ou contractuels.

Objectifs

- Créer une complémentarité et une cohérence entre le dispositif Natura 2000 et le projet de Réserve Naturelle Régionale

Démarche

Le dossier de candidature est en cours de traitement par la Région et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel.
Si le projet est retenu, il sera nécessaire de rendre compatible le plan de gestion et la gouvernance entre les deux dispositifs.

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat
Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation :	Indicateur d'évaluation / de résultat :
- Création d'une Réserve Naturelle Régionale à La Poterie	- Prise en compte des éléments du Docob dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale

Fiches actions complémentaires

A.5.1 Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur
D.1.1 Coordination avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département

Action D.1.3	**COORDINATION AVEC LA POLITIQUE LOCALE DE PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE**	**Priorité d'intervention 2**
Zone d'application	**Type d'action :** Animation	
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre
	Lamballe Terre & Mer Lamballe-Armor	
Surface concernée	Partenaires	
60 ha	Associations	

Descriptif

Depuis 2017, Lamballe Terre & Mer est engagé dans une démarche d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI). La communauté d'agglomération est accompagnée dans ce travail par l'association VivArmor Nature. L'objectif d'un ABI est d'identifier les enjeux de biodiversité d'un territoire à partir de l'acquisition d'informations naturalistes de terrain. Cette démarche permet aux acteurs du territoire d'avoir une connaissance fine et détaillée du patrimoine naturel et de permettre sa meilleure prise en compte et sa préservation.

Les travaux de l'ABI vont déboucher sur :

- des synthèses communales identifiant les enjeux faune-flore-habitats;
- un plan d'action, accompagné d'un atlas cartographique, regroupant des recommandations pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les différents pans de la vie du territoire (urbanisme, gestion des espaces verts, …).

L'atlas de la biodiversité a permis d'identifier des éléments de la Trame verte et bleue sur le territoire.

Objectifs

- Coordonner la gestion du site avec la politique locale de protection et de restauration de la biodiversité

Démarche

L'ABI permet une identification fine des secteurs constituant la TVB et des réservoirs de biodiversité telle que les Landes de la Poterie.

Ainsi, il sera utile de s'appuyer sur l'ABI lors de la révision du PLU de Lamballe-Armor pour identifier clairement les secteurs à enjeux pour la biodiversité.

Financement possible

Animation Natura 2000 : Europe, Etat

Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur de réalisation :	Indicateur d'évaluation / de résultat :
- Prise en compte de la TVB dans le PLU	- Évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de l'ensemble du site

Fiches actions complémentaires

A.5.1 Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur

D.1.1 Coordination avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département

D.1.2 Coordination avec le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale

Action D.2.1	**ANIMATION**		**Priorité d'intervention 1**
Zone d'application	**Type d'action :** Animation		
Ensemble du site	Maîtres d'ouvrage	Maîtres d'œuvre	
	Lamballe Terre & Mer		
Surface concernée	Partenaires	Financeurs possibles	
60 ha		Europe, Région, Lamballe-Armor	

Descriptif

La mission d'opérateur doit se poursuivre, une fois le Docob validé, par la mise en œuvre des actions proposées.
La circulaire relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 (Circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007) prévoit la désignation d'une structure animatrice pour assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le Document d'Objectifs.
La mise en œuvre des actions proposées dans le présent Docob nécessite la mise en œuvre de moyens humains pour le suivi administratif et technique du Document d'Objectifs.
D'autre part, le Docob étant prévu pour une durée de 6 ans, il convient d'évaluer sa mise en œuvre à l'issue de cette période.

Objectifs

- Mise en œuvre des actions proposées

Démarche

Les missions à mener par la structure animatrice liées à la mise en œuvre du document d'objectifs seront :

➢ **Fonctions administratives diverses :**

- Secrétariat
- Préparation des réunions du COPIL
- Rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activité…
- Construction et gestion des programmes et budgets annuels
- Recherche de financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions proposées dans le Docob

➢ **Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation**

- Informer et sensibiliser, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le Docob : les membres du COPIL, les propriétaires et bénéficiaires potentiels des actions, les usagers, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site
- Pilotage de la concertation : animation des groupes de travail, restitution d'informations au Comité de Pilotage
- Participer au réseau des animateurs des sites Natura 2000 de Bretagne

➢ **Missions d'ordre technique**

- Mise en place de convention de gestion entre gestionnaire et propriétaires privés si nécessaire
- Mise en œuvre du processus de contractualisation du Docob :
    - Examen des demandes, préparation des contrats, propriétaire par propriétaire,
    - Initier et relancer les actions,
- Conseil et expertise auprès de la DREAL et des acteurs du site,
- Animation des groupes de travail thématiques
- Coordination de la mise en œuvre des actions, lien entre les intervenants concernés
- Lancement des actions, montage de dossiers (subventions, cahiers des charges…), assistance technique à l'élaboration des projets
- Suivi de la mise en œuvre du Docob

- Évaluation des résultats, - Suivi scientifique et approfondissement des connaissances - Mises à jour du Docob En outre, la structure animatrice aura à charge d'évaluer et d'actualiser le Docob.	
Financement possible	
Animation Natura 2000 : Europe, Etat Financeurs potentiels : Europe, collectivité locale (région, département, EPCI, commune)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
<u>Indicateurs de réalisation</u> - Temps consacré à l'animation	<u>Indicateurs d'évaluation/ de résultat :</u> - Mise en œuvre des actions selon le calendrier proposé - Évaluation réalisée
Fiches actions complémentaires	
Sans objet	

PARTIE III : LES CONTRATS NATURA 2000 ET LES CAHIERS DES CHARGES

Les objectifs et actions définis précédemment peuvent être mis en œuvre par des dispositifs que sont les contrats Natura 2000.

31 – CADRE GENERAL

Le code de l'environnement met à la disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 des outils contractuels. Cette disposition prévoit que pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000".
Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.
Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.
Le contrat est signé entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

311 - Objet du contrat Natura 2000 et dispositions générales

❖ ***Objet du contrat Natura 2000***

Le contrat Natura 2000, conclu entre le Préfet et le titulaire de droits réels et personnels portant sur des parcelles inclues dans le site, porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site. Les engagements contenus dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le Docob et par là même aux cahiers des charges contenus dans le Docob. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

❖ ***Financement du contrat Natura 2000***

Les contrats sont signés entre un titulaire de droits réels et personnels de terrains situés dans un site Natura 2000 et l'État, pour une durée de 5 ans minimum.
Les modalités financières de ce type d'opération sont précisées dans le Cahier des charges de l'appel à projets en cours.

❖ ***Une contrepartie du contrat Natura 2000 : l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)***

Les parcelles éligibles à l'exonération de la TFNB doivent donc remplir les conditions suivantes :
- être inclues dans des sites Natura 2000 désignés par arrêté ministériel et dotés d'un document d'objectifs approuvé par arrêté préfectoral ;
- faire l'objet d'un engagement de gestion conformément au Docob en vigueur.

L'exonération est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat et est renouvelable si un nouveau contrat est signé. Dans le cas du bail rural, une signature de l'engagement de gestion par le propriétaire et le preneur est exigée par le code général des impôts pour l'exonération TFPNB.

312 - Eligibilité aux contrats Natura 2000 forestiers et non agricoles – non forestiers

❖ ***Eligibilité des terrains et des parcelles***

Les terrains éligibles sont les terrains inclus dans un site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un Docob opérationnel.
La signature de plusieurs contrats Natura 2000 sur une même parcelle est possible mais doit néanmoins rester exceptionnelle, dans un souci de cohérence écologique et de simplification des procédures et des contrôles.

❖ ***Eligibilité des bénéficiaires***

Un bénéficiaire est un opérateur, organisme ou entreprise, public ou privé, chargé de la mise en œuvre des actions et destinataire d'une aide. Est donc éligible au contrat toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site, espaces maritimes ou terrestres sur lesquels s'applique la mesure contractuelle.
Cela sera donc selon les cas soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000 (convention de gestion, bail de chasse).

❖ ***Eligibilité des actions et des engagements rémunérés***

Il s'agit d'actions non productives liées à l'entretien ou à la restauration des sites. Les actions éligibles à un contrat Natura 2000 forestier ou non agricole - non forestier sont celles qui figurent en annexe de la circulaire du 21 novembre 2007, et qui sont préconisées dans le Docob du site.

Le comité thématique biodiversité hiérarchise et sélectionne les propositions de contrats Natura 2000 sur la base d'une grille de sélection disponibles pour chaque appel à projets et des montants financiers alloués aux types d'opérations 7.6.1 et 7.6.6 pour l'année concernée.
Chaque demande de financement est donc étudiée selon une grille de critères, en fonction des éléments contenus dans le projet de contrat Natura 2000.

Les critères pertinents pour effectuer ce tri sont regroupés en deux grandes familles : critères écologiques (75 % de la note finale) et critères socio-économiques (25 % de la note finale).

De plus, les projets soutenus devront prendre en compte les principes suivants qui s'imposent à chaque porteur de projet ayant bénéficié de subvention européenne : le développement durable ; l'égalité femmes-hommes ; l'égalité des chances et la non-discrimination.

313 - Nature de l'aide

Les engagements pris dans le cadre des contrats Natura 2000 peuvent être regroupés en deux catégories en fonction de leur récurrence :
- des actions ponctuelles, notamment les actions menées une seule fois au cours de la durée du contrat (ex : action liée à l'ouverture de milieux) ;
- des actions d'entretien récurrentes pendant la durée du contrat (ex : fauche d'entretien).

314 - Durée du contrat

Il est recommandé que la date de signature du contrat soit retenue comme la date d'effet du contrat.
Les actions prévues au contrat peuvent donner lieu à un début d'exécution dès lors que le dossier de demande de contrat Natura 2000 est déclaré complet.

Les contrats Natura 2000 ont une durée minimale de cinq ans. Cette durée doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration du milieu naturel dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification préexistants.

315 - Le contenu du contrat

Dans le respect du cahier des charges inclus au Docob, le contrat comporte :

- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;
- Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

32 – LES CAHIERS DES CHARGES TYPE

321 - Synthèse

Les cahiers des charges ci-après ont été établis d'après les fiches techniques des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 pour les contrats ni agricole ni forestier, conformément à l'arrêté du 20 décembre 2011 modifiant l'arrêté ministériel du 17 novembre 2008.
Chacun de ces cahiers des charges sera utilisé pour la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du Docob, comme le résume le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse des actions contractuelles pouvant être mises en œuvre pour chaque fiche-action

FICHES ACTIONS	CAHIERS DES CHARGES-TYPES
A.1.1 Fauche de landes et de tourbières alcalines	N04R Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts N05R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A.1.2 Contrôle de l'essaimage des pins	N05R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A.1.3 Restauration de la lande sèche et maitrise des lisières par des opérations de déboisement	N01Pi Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A.1.4 Contrôle de l'expansion de la fougère aigle	N05R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A.2.1 Curage et reprofilage de rives	N09Pi Création ou rétablissement de mares
A.2.2 Déboisement de rives	N09Pi Création ou rétablissement de mares
A.2.3 Entretien courant des mares	N09R Entretien des mares ou d'étangs
A.3.1 Entretien des habitats prairiaux humides	N04R Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A.4.1 Flore : restauration des habitats favorables à la Spiranthe d'été	N05R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger N07P Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières
A.4.2 Flore : maintien des habitats favorables au Fluteau nageant	N09R Entretien de mares et d'étangs
A.4.3 Amphibiens : maintien des sites de reproduction	Non concerné
A.4.4 Amphibiens : maintien des habitats terrestres	Non concerné
A.4.5 Amphibiens : maintien des axes de déplacement	Non concerné
A.4.6. Oiseaux des landes : maintien des habitats de la Fauvette pitchou	Non concerné
A.4.7 Oiseaux liés aux arbres : Pic noir, Engoulevent d'Europe, Bondrée apivoire	Non concerné
A.4.8 Mammifères : maintien des habitats favorables aux chauves-souris	Non concerné
A.5.1 Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur	Non concerné
A.5.2 Suivi de l'efficacité des mesures prises au niveau de la RD28 sur les amphibiens	Non concerné
A.6.1 Lutte contre les espèces animales invasives	N02P ou R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
A.6.2 Lutte contre les espèces végétales invasives	N02P ou R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce
A.7.1 Conversion des peupleraies en végétation plus naturelle	Non concerné
A.7.2. Mise en place de baux environnementaux sur les parcelles agricoles du site Natura 2000	Non concerné
B.1.1. Information et sensibilisation auprès des habitants et des usagers	Non concerné
B.1.2. Proposition d'actions pédagogiques et d'animations	Non concerné

C.1.1. Suivi de la flore d'intérêt communautaire et/ou patrimonial	Non concerné
C.1.2 Suivi des populations d'amphibiens	Non concerné
C.2.1. Suivi des populations de reptiles	Non concerné
C.2.2. Suivi des populations d'oiseaux	Non concerné
C.2.3. Diagnostic de l'occupation du site par la Loutre et les chauves-souris	Non concerné
D.1.1 Coordination avec la politique ENS du Département	Non concerné
D.1.2 Coordination avec le projet de création de RNR	Non concerné
D.1.3. Coordination avec la politique locale de protection et restauration de la biodiversité	Non concerné
D.2.1. Animation	Non concerné

322 - Modèle de cahier des charges annexé au contrat

Sur fond bleu sont indiquées les rubriques à préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.

Annexe au contrat n° **Site Landes de la Poterie n° FR5300036**	
INTIULE DE L'ACTION CONTRACTUELLE	*Code de l' « action » issu de la circulaire*
Objectifs de l'action	*Objectifs de l'action en lien avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui précisent l'intérêt de la mesure et les résultats attendus.* *Liste des objectifs opérationnels et actions auxquels se réfère le cahier des charges.*
Habitats et espèces concernés	*Habitats et espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation justifie la mise en œuvre de mesures de gestion*
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat (joindre le plan).*
Surface engagée	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Engagements non rémunérés	*Bonnes pratiques identifiées dans le Docob et ne donnant pas lieu à contrepartie financière (en adéquation avec les engagements de la Charte Natura 2000). Leur respect est obligatoire pour le bon déroulement du contrat.*
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	*Vont au-delà des bonnes pratiques et ouvrent à contrepartie financière.* *Les engagements sont repris des cahiers des charges type de la circulaire du 21 novembre 2007. Des petites adaptations relatives au Docob des Landes de la Poterie ont été permises.*
Point de contrôle	*Ensemble des justificatifs à produire permettant notamment de vérifier le respect des engagements contractuels.* *En cas de non-respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.*
Montant de l'aide	*Le montant de l'aide est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.*
Durée et modalité	*Afin de simplifier le suivi administratif et financier du dispositif contractuel, il est recommandé d'établir des contrats de 5 ans.*
Financeurs potentiels	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Calendrier de mise en œuvre	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

323 - Les cahiers des charges type

<table>
<tr><th colspan="3">Annexe au contrat n°
Site Landes de la Poterie n° FR5300036</th></tr>
<tr><td colspan="2">CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS PAR DEBROUSSAILLAGE</td><td>N01Pi</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Objectifs de l’action</td><td colspan="2">Cette action vise la restauration de landes moyennement ou fortement embroussaillées et envahis par les ligneux.
Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d’un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Actions</td></tr>
<tr><td>A.1 Restaurer et conserver les habitats de landes et de tourbières alcalines</td><td>A.1.3 Restauration de la lande et maitrise des lisières par des opérations de déboisement</td></tr>
<tr><td>Habitats et espèces concernés</td><td colspan="2">4020 : Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
4030 : Landes sèches européennes
7230 : Tourbières basses alcalines</td></tr>
<tr><td>Localisation de l’action</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat (joindre le plan).</td></tr>
<tr><td>Surface engagée</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Engagements non rémunérés</td><td colspan="2">☐ Respect des périodes d’autorisation des travaux.
☐ N’effectuer ni labour, ni travail du sol, ni semis ou plantations.
☐ Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
☐ Remise en état du site après travaux (enlèvement de tous déchets).
☐ Ne pas utiliser d’amendements, de fertilisants ou de produits phytosanitaires
☐ Etablissement des modalités de gestion du milieu après le chantier d’ouverture.</td></tr>
<tr><td>Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles</td><td colspan="2">☐ Bûcheronnage, coupe d’arbres, abattage des végétaux ligneux.
☐ Dévitalisation par annélation (écorçage en anneaux)
☐ Dessouchage
☐ Rabotage des souches
☐ Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat).
☐ Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe.
☐ Broyage du sol et nettoyage du sol, exportation des produits.
☐ Arasage des touradons
☐ Frais de mise en décharge
☐ Etudes et frais d’expert
☐ Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur.</td></tr>
<tr><td>Point de contrôle</td><td colspan="2">Vérification sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.
Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).
Comparaison de l’état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, …).
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l’état des surfaces travaillées.
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</td></tr>
<tr><td>Montant de l’aide</td><td colspan="2">Le montant de l’aide est déterminé au moment de l’instruction de chaque contrat.</td></tr>
<tr><td>Durée et modalité</td><td colspan="2">5 ans</td></tr>
<tr><td>Financeurs potentiels</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
</table>

Annexe au contrat n° Site Landes de la Poterie n° FR5300036		
GESTION PAR UNE FAUCHE D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS		N04R
Objectifs de l'action	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles comme le rappellent les cahiers d'habitats. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, …). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.	
	Objectifs opérationnels	**Actions**
	A.1 Restaurer et conserver les habitats de landes et de tourbières alcalines	A.1.1 Fauche de landes sèches et mésophiles
	A.3 Restaurer et conserver les habitats prairiaux	A.3.1 Entretien des habitats prairiaux humides
Habitats et espèces concernés	4020 : Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* 4030 : Landes sèches européennes 6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 7230 : Tourbières basses alcalines	
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat (joindre le plan).*	
Surface engagée	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	
Engagements non rémunérés	☐ Respect des périodes d'autorisation des travaux. ☐ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	☐ Fauche manuelle ou mécanique ☐ Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) ☐ Conditionnement ☐ Transport des matériaux évacués ☐ Frais de mise en décharge ☐ Etudes et frais d'expert ☐ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Point de contrôle	Vérification sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées. Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Montant de l'aide	*Le montant de l'aide est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.*	
Durée et modalité	5 ans	
Financeurs potentiels	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	
Calendrier de mise en œuvre	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*	

<table>
<tr><th colspan="3">Annexe au contrat n°
Site Landes de la Poterie n° FR5300036</th></tr>
<tr><td colspan="2">CHANTIER D’ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DEBROUSSAILLAGE LEGER</td><td>N05R</td></tr>
<tr><td>Objectifs de l’action</td><td colspan="2">Lorsque l’embroussaillement d’une surface est limité, cette action peut s’appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d’entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la Fougère aigle, la Callune, la Molinie ou les Genêts par exemple).
<table>
<tr><th>Objectifs opérationnels</th><th>Actions</th></tr>
<tr><td rowspan="3">A.1 Restaurer et conserver les habitats de landes et de tourbières alcalines</td><td>A.1.1 Fauche de landes et des tourbières alcalines</td></tr>
<tr><td>A.1.2 Contrôle de l’essaimage des pins</td></tr>
<tr><td>A.1.4 Contrôle de l’expansion de la fougère aigle</td></tr>
<tr><td>A.4 Restaurer et conserver les habitats d’espèces d’intérêt communautaire</td><td>A.4.1 Flore : restauration des habitats favorables à la Spiranthe d’été</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Habitats et espèces concernés</td><td colspan="2"><u>Habitats :</u>
4020 : Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
4030 : Landes sèches européennes
6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
7230 : Tourbières basses alcalines
<u>Espèce :</u>
Spiranthe d’été</td></tr>
<tr><td>Localisation de l’action</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat (joindre le plan).</td></tr>
<tr><td>Surface engagée</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Engagements non rémunérés</td><td colspan="2">☐ Respect des périodes d’autorisation des travaux.
☐ Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).</td></tr>
<tr><td>Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles</td><td colspan="2">☐ Tronçonnage et bûcheronnage légers
☐ Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat)
☐ Arrachage manuel de jeunes ligneux
☐ Lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux
☐ Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
☐ Broyage du sol et nettoyage du sol, exportation des produits
☐ Arasage des touradons
☐ Frais de mise en décharge
☐ Etudes et frais d’expert
☐ Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur.</td></tr>
<tr><td>Point de contrôle</td><td colspan="2">Vérification sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.
Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l’état des surfaces travaillées
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</td></tr>
<tr><td>Montant de l’aide</td><td colspan="2">Le montant de l’aide est déterminé au moment de l’instruction de chaque contrat.</td></tr>
<tr><td>Durée et modalité</td><td colspan="2">5 ans</td></tr>
<tr><td>Financeurs potentiels</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
</table>

Annexe au contrat n° Site Landes de la Poterie n° FR5300036	
DECAPAGE ET ETREPAGE SUR DE PETITES PLACETTES EN VUE DE DEVELOPPER DES COMMUNAUTES PIONNIERES	N07P
Objectifs de l'action	Cette action de rétablissement comprend l'élimination d'individus ligneux et les opérations d'étrépage. L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans la tourbe. Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale. **Objectifs opérationnels** / **Actions** A.4 Restaurer et conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaires / A.4.1 Flore : restauration des habitats favorables à la Spiranthe d'été
Habitats et espèces concernés	Habitats 4020 : Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* 7230 : Tourbières basses alcalines Espèce 1166 : Triton crêté
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat (joindre le plan).*
Surface engagée	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Engagements non rémunérés	☐ Respect des périodes d'autorisation des travaux. ☐ Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender. ☐ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	☐ Tronçonnage et bûcheronnage légers ☐ Dessouchage ☐ Rabotage des souches ☐ Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat) ☐ Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe ☐ Broyage du sol et nettoyage du sol, exportation des produits ☐ Frais de mise en décharge ☐ Décapage ou étrépage manuel ou mécanique ☐ Etudes et frais d'expert ☐ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Point de contrôle	Vérification sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées. Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	*Le montant de l'aide est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.*
Durée et modalité	5 ans
Financeurs potentiels	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Calendrier de mise en œuvre	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

Annexe au contrat n° Site Landes de la Poterie n° FR5300036	
CREATION OU RETABLISSEMENT DE MARES OU D'ETANGS	N09Pi
Objectifs de l'action	L'action concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique, on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèces. Les travaux pour le rétablissement d'une mare peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques dizaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.
	Objectifs opérationnels / **Actions**
	A.2 Restaurer et conserver les habitats de mares / A.2.1 Curage et reprofilage de rives
	A.2.2 Déboisement de rives
Habitats et espèces concernés	Habitat 3110 : Mares et dépressions Espèce 1166 : Triton crêté
Localisation de l'action	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat (joindre le plan).*
Surface engagée	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Engagements non rémunérés	☐ Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens). ☐ Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare. ☐ Interdiction d'utiliser des procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles. ☐ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	☐ Profilage des berges en pente douce ☐ Désenvasement, curage et gestion des produits de curage ☐ Colmatage ☐ Débroussaillage et dégagement des abords ☐ Faucardage de la végétation aquatique ☐ Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ☐ Enlèvement manuel des végétaux ligneux ☐ Dévitalisation par annellation ☐ Etudes et frais d'expert ☐ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Point de contrôle	Vérification sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées. Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	*Le montant de l'aide est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.*
Durée et modalité	5 ans
Financeurs potentiels	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*
Calendrier de mise en œuvre	*A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.*

<table>
<tr><th colspan="3">Annexe au contrat n°
Site Landes de la Poterie n° FR5300036</th></tr>
<tr><td colspan="2">ENTRETIEN DE MARES OU D'ETANGS</td><td>N09R</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Objectifs de l'action</td><td colspan="2">L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèces.
L'entretien d'une mare peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques dizaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Actions</td></tr>
<tr><td>A.3 Restaurer et conserver les habitats de mars</td><td>A.3.1 Entretien de mares</td></tr>
<tr><td>A.4 Restaurer et conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</td><td>A.4.2 Flore : maintien des habitats favorables au Fluteau nageant</td></tr>
<tr><td>Habitats et espèces concernés</td><td colspan="2"><u>Habitat</u>
3110 : Mares et dépressions
<u>Espèce</u>
1166 : Triton crêté</td></tr>
<tr><td>Localisation de l'action</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat (joindre le plan).</td></tr>
<tr><td>Surface engagée</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Engagements non rémunérés</td><td colspan="2">☐ Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens).
☐ Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare.
☐ Interdiction d'utiliser des procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles.
☐ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).</td></tr>
<tr><td>Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles</td><td colspan="2">☐ Débroussaillage et dégagement des abords
☐ Faucardage de la végétation aquatique
☐ Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
☐ Exportation des végétaux
☐ Enlèvement des macro-déchets
☐ Etudes et frais d'expert
☐ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</td></tr>
<tr><td>Point de contrôle</td><td colspan="2">Vérification sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.
Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare.
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</td></tr>
<tr><td>Montant de l'aide</td><td colspan="2">Le montant de l'aide est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.</td></tr>
<tr><td>Durée et modalité</td><td colspan="2">5 ans</td></tr>
<tr><td>Financeurs potentiels</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">Annexe au contrat n°
Site Landes de la Poterie n° FR5300036</th></tr>
<tr><td colspan="2">Chantier d’élimination ou de limitation d’une espèce indésirable</td><td>N20P et R</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Objectifs de l’action</td><td colspan="2">L’action concerne les chantiers d’élimination ou de limitation d’une espèce animale ou végétale indésirable : espèces envahissantes (autochtones ou exogènes) qui impacte ou dégrade fortement l’état, le fonctionnement, la dynamique de l’habitat ou de l’espèce dont l’état de conservation justifie cette action.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Actions</td></tr>
<tr><td rowspan="2">A.6 Lutter contre les espèces invasives</td><td>A.6.1 Lutte contre les espèces animales invasives</td></tr>
<tr><td>A.6.2 Lutte contre les espèces t végétales invasives</td></tr>
<tr><td>Habitats et espèces concernés</td><td colspan="2"><u>Habitat</u>
3110 : Mares et dépressions
<u>Espèce</u>
1166 : Triton crêté</td></tr>
<tr><td>Localisation de l’action</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat (joindre le plan).</td></tr>
<tr><td>Surface engagée</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Engagements non rémunérés</td><td colspan="2">☐ Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
Spécifiques aux espèces animales
☐ Lutte chimique interdite
Spécifiques aux espèces végétales
☐ Le bénéficiaire s’engage à ne pas réaliser d’opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables
☐ Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible</td></tr>
<tr><td>Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles</td><td colspan="2">☐ Etudes et frais d’expert
☐ Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur.
Spécifiques aux espèces animales
☐ Acquisition de cage pièges
☐ Suivi et collecte des cages pièges
Spécifiques aux espèces végétales
☐ Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre
☐ Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
☐ Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
☐ Coupe des grands arbres et des semenciers
☐ Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat)
☐ Dévitalisation par annellation
☐ Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet</td></tr>
<tr><td>Point de contrôle</td><td colspan="2">Vérification sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.
Existence et tenue du cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</td></tr>
<tr><td>Montant de l’aide</td><td colspan="2">Le montant de l’aide est déterminé au moment de l’instruction de chaque contrat.</td></tr>
<tr><td>Durée et modalité</td><td colspan="2">5 ans</td></tr>
<tr><td>Financeurs potentiels</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="2">A préciser au moment de la préparation et de l’instruction du contrat.</td></tr>
</table>

PARTIE IV : LA CHARTE NATURA 2000

41 – GENERALITES

411 - Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 constitue un des éléments du document d'objectifs.
C'est un engagement volontaire écrit des titulaires de droits réels ou personnels concourant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Elle est précisée par la circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 (en application des dispositions du 5° de l'article R. 414-11 et des articles R. 414-12 et R. 414-12-1 du code de l'environnement se rapportant à la charte Natura 2000).
La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclues dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.
La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans.

412 - Que contient la charte ?

Des informations synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site :
- Un rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation ;
- Des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site et à favoriser toute action en ce sens. Elles ne sont pas soumises aux contrôles. Certaines recommandations s'appliquent à l'ensemble du site, d'autres sont spécifiques à chaque type de milieu ou d'activité.
- Des engagements contrôlables garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ils sont de l'ordre des bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées. Il peut s'agir d'engagements « à faire », aussi bien que d'engagements « à ne pas faire ». Ces engagements sont de deux types : de portée générale, concernant le site dans son ensemble, ou bien ciblés par grands types de milieux naturels ou par types d'activités.

413 - Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site.
Il s'agit donc des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, titulaires de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles inclues dans un site. Le titulaire est donc, selon le cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat (exemple : bail rural, bail rural environnemental, convention de gestion, convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, bail emphytéotique, bail civil, bail de chasse…) la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.
L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelles). Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage…).

Le non-respect des engagements contenus dans la charte Natura 2000 du site ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque cela ne résulte pas de son fait mais par exemple d'activités humaines autorisées par la loi ou non conventionnelles (pénétration sans titre sur la propriété ou à l'insu du propriétaire pour l'exercice d'activités de loisir…) ou d'événements naturels comme les tempêtes, avalanches, ou attaques phytosanitaires.
Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires » (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation…), il s'engage à :
- informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrit ;
- modifier les « mandats » au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.
Il peut également être envisagé que les « mandataires » cosignent la charte souscrite par le propriétaire. Ceux-ci doivent alors s'assurer que leur « mandat » est en conformité avec les engagements souscrits.

414 - Quels sont les avantages pour l'adhérent ?

Comme pour les contrats Natura 2000, l'adhésion à la charte ouvre droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles situées dans le site Natura 2000.
L'exonération est valable pendant 5 ans à compter de la date d'adhésion à la charte et est renouvelable.
Dans un site Natura 2000, l'adhésion à la charte est une composante des garanties de gestion durable requises pour bénéficier d'aides publiques ou d'exonérations fiscales.
La signature de la charte offre également à l'adhérent la possibilité de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000.
La signature de la charte peut parfois éviter de redéposer une étude d'incidence Natura 2000 pour des activités récurrentes (manifestations sportives par exemple).

415 - Le contrôle des engagements

- Cas n°1 : l'adhésion à la charte donne lieu à une contrepartie :
Lorsque la charte donne lieu à contrepartie, délivrée sous forme d'exonérations fiscales ou de subventions sous condition de garanties de gestion durable pour les forêts, des contrôles sur place de respect des engagements souscrits seront effectués par les services déconcentrés de l'Etat.

- Cas n°2 : l'adhésion à la charte ne donne pas lieu à contrepartie :
Dans le cas où l'adhésion à la charte ne donne pas lieu à contrepartie, les services de l'Etat pourront s'assurer de sa bonne exécution. L'opportunité de ces vérifications est laissée à l'appréciation du Préfet.
Le contrôle du respect de la charte relève des DDTM, qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place.

416 - Articulation de la charte et des mesures du Docob

- **La complémentarité contrat/charte**

La charte permet à l'adhérent de marquer son adhésion à la démarche Natura 2000 et aux objectifs du Docob, en souscrivant à des engagements moins contraignants que ceux des contrats Natura 2000. Par exemple, les engagements de la charte ne doivent pas entrainer de surcouts de gestion. Par ailleurs, ils ne doivent pas se limiter au respect de la réglementation nationale en matière d'environnement, même s'il est bon de les rappeler pour mémoire.

42 – CHARTE NATURA 2000 DU SITE DES LANDES DE LA POTERIE

La charte Natura 2000 présentée ici n'a été peu modifiée par rapport au Docob validé en 2011. Peu pertinente et fonctionnelle de par la faible part de propriétés privées, celle-ci n'a jamais été signée.

Charte Natura 2000
Site n° FR5300036 « Landes de la Poterie »

GESTION DES PARCELLES

Rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation

Richesse écologique du site

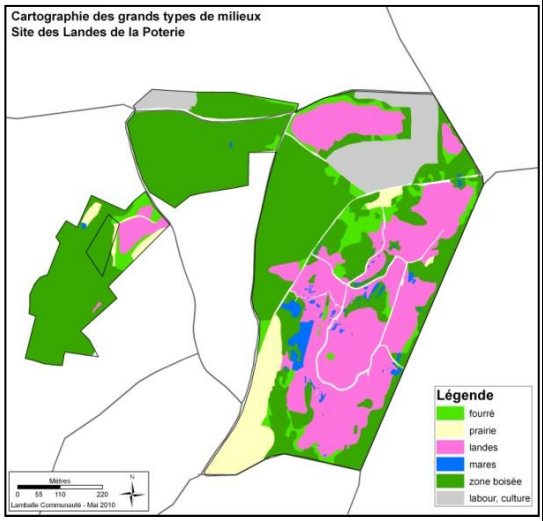

L'intérêt du site relève de considérations à la fois floristiques, faunistiques, paysagères, géologiques et culturelles.

La zone se situe sur le massif gabbro-dioritique de Trégomar, complexe magmatique rare en Bretagne intérieure. Cette particularité explique la nature essentiellement basique des minéraux le constituant. L'altération de ces minéraux a produit des argiles relativement basiques (Ca, Na) à l'origine d'une exploitation millénaire du site par les potiers. L'extraction de l'argile ainsi que l'entretien et l'exploitation de la lande par les potiers ont donné naissance à un complexe de landes, de bas-marais et de mares artificielles abritant un ensemble exceptionnel de plantes, amphibiens, odonates et insectes aquatiques. On note en particulier la présence d'espèces d'intérêt communautaire, telles que le Triton crêté et la Spiranthe d'été.

La nature du substrat est aussi à l'origine de la présence d'espèces d'intérêt floristiques à répartition essentiellement littorale en Bretagne, telles que le Choin noirâtre ou la Carline vulgaire.

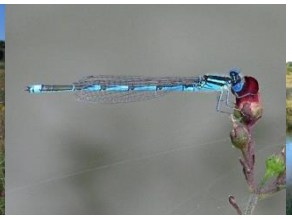

<u>Objectifs généraux du document d'objectifs</u>

Les grands enjeux définis pour le site sont détaillés dans le Docob, et sont déclinés en objectifs opérationnels (Cf Docob) :

A) Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces :

- Restaurer et conserver les habitats de landes et de tourbières alcalines
- Restaurer et conserver les habitats de mares
- Restaurer et conserver les habitats prairiaux
- Restaurer et conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Intégrer le noyau de biodiversité des Landes de la Poterie dans les continuités écologiques à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc et à l'échelle locale
- Lutter contre les espèces invasives
- Renaturer les habitats non d'intérêt communautaire

B) Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site

- Informer et sensibiliser

C) Suivre et évaluer les mesures de gestion

- Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste sur le site sur les groupes connus
- Améliorer la connaissance sur les groupes biologiques comprenant des espèces d'intérêt communautaire peu connus

D) Mettre en œuvre la gouvernance du site

- Coordonner l'animation du site Natura 2000 avec d'autres outils de protection règlementaire et foncière
- Animer le site Natura 2000

CONSEILS DE PORTEE GENERALE

Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage…)

Le signataire de la charte doit :

☑ S'efforcer de respecter les recommandations contenues dans la charte,

☑ Respecter les engagements listés dans la présente charte,

☑ Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'opérateur Natura 2000, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens,

☑ Autoriser ou faciliter l'accès aux terrains considérés dans la charte aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements.

En contrepartie, les services de l'état et/ou l'opérateur Natura 2000 s'engagent à :

☑ Fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (ex : carte des habitats d'intérêt communautaire, inventaires floristiques, informations diverses…),

☑ Fournir au signataire tous les éléments de gestion préconisés dans le Docob, concernant les parcelles engagées,

☑ Mettre à disposition du signataire les résultats des études et expertises réalisées dans le cadre de Natura 2000 sur les parcelles engagées.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU SITE

1) <u>Recommandations</u>

Pour garantir, la préservation du site, **il est recommandé à l'adhérent de :**

☑ Garantir la réversibilité et l'intégration de tout mobilier installé,

☑ Informer et sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques et à la réglementation

☑ Informer l'opérateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle,

☑ Limiter au maximum la circulation des véhicules lourds en cas de travaux de gestion sur les habitats, ou sur les sols fragiles, afin d'éviter le tassement du sol. Le bénéficiaire prévoira un cheminement précis des engins, en concertation avec l'opérateur, afin d'effectuer le moins de passage possible.

☑ Signaler auprès de l'opérateur les travaux ou aménagements éventuels sur les parcelles engagées dans la charte,

☑ Evacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse…).

☑ Ne pas installer de ruche pour ne pas créer de concurrence sur les abeilles sauvages (moins compétitrices

que les abeilles domestiques)

2) <u>Engagements</u>

Pour garantir la préservation du site, **le signataire s'engage à :**

☑ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

<u>Point de contrôle :</u> absence/présence de procès-verbal

☑ Laisser le libre accès de la propriété à l'opérateur Natura 2000 et aux experts scientifiques (missionné par le Préfet ou l'opérateur) pour la réalisation d'inventaires, des suivis scientifiques et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. Le signataire sera destinataire des résultats des travaux scientifiques réalisés sur sa propriété.

<u>Points de contrôle :</u> correspondances et bilans d'activités de l'opérateur du site ; absence de refus d'accès aux experts.

☑ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

<u>Point de contrôle :</u> copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques ; attestation du signataire.

☑ Ne pas autoriser et ne pas procéder à une modification du niveau du sol : nivellement, sous-solage, comblement, travaux culturaux, remblais, drainage, etc.

<u>Point de contrôle :</u> absence de trace récente de travail du sol et d'apports de matériaux imputables au signataire.

☑ Ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords d'apport de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire.

<u>Point de contrôle :</u> absence de traces visuelles de dépérissement de la végétation, absence de nouveaux remblais ou autres dépôts imputables au signataire.

☑ Ne pas autoriser ni procéder soi-même à tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts (sauf travaux d'entretien des cheminements existants).

<u>Point de contrôle :</u> absence de trace visuelle de dépôt de déchets et matériaux.

☑ En cas de travaux, la période d'intervention sera choisie afin de ne pas perturber la faune et la flore. Le signataire se rapprochera de l'opérateur qui lui indiquera les périodes les plus adaptées.

<u>Point de contrôle :</u> absence de trace visuelle de travaux aux périodes indiquées par l'opérateur.

☑ Ne pas autoriser et ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales invasives (Herbe de la pampa, Renouée du Japon, Buddleia, Laurier palme…).

<u>Point de contrôle :</u> état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelle plantation d'espèces invasives.

☑ Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce végétale ou animale invasive.

<u>Point de contrôle :</u> correspondances du signataire et de l'opérateur.

☑ Utiliser uniquement des cages-pièges pour la destruction des populations de ragondins, technique plus sélective, et donc moins préjudiciable aux autres espèces. Seuls les piégeurs agréés peuvent poser des cages-pièges (cf. arrêté du 29/01/07 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement).

☑ Absence de pratique individuelle de gestion des espèces classées nuisibles

<u>Point de contrôle :</u> absence des pièges et appâts interdits sur le site.

☑ Ne pas donner l'autorisation de pratiquer des loisirs motorisés

<u>Point de contrôle :</u> absence d'organisation de pratiques motorisées.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPE DE MILIEU	
Pour les landes, tourbières et prairies humides *Landes humides (4020), Landes sèches et mésophiles (4030), Tourbières alcalines (7230)* 	**1) <u>Recommandations</u>** Pour garantir la préservation des landes, **il est recommandé au signataire de :** ☑ Pérenniser les pratiques existantes qui permettent le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial (fauche). ☑ Préserver le caractère ouvert des habitats en éliminant les espèces ligneuses envahissantes. **2) <u>Engagements</u>** Pour garantir la préservation des landes, **le signataire s'engage à :** ☑ Ne pas faire de feux à proximité de ces habitats, surtout en période sèche. *<u>Point de contrôle :</u> absence de trace de feux* ☑ Ne pas procéder à des plantations de ligneux dans ces habitats et éliminer les ligneux envahissant de la manière la plus adaptée et la plus respectueuse de l'environnement. *<u>Point de contrôle :</u> absence de plantation d'arbres* ☑ Exporter les produits de fauche pour ne pas enrichir le milieu *<u>Point de contrôle :</u> absence de produit de fauche sur la parcelle*
Pour les mares et dépressions *Mares oligotrophes (3110)* 	**1) <u>Recommandations</u>** Pour garantir la préservation des mares, **il est recommandé au signataire de :** ☑ Préserver le caractère ouvert des habitats en éliminant les espèces végétales envahissantes **<u>2) Engagements</u>** Pour garantir la préservation des landes, **le signataire s'engage à :** ☑ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité des habitats. *<u>Point de contrôle :</u> absence de traces visuelles de dépérissement lié à ces pratiques* ☑ Ne pas procéder à des apports de matières exogènes pour combler la mare *<u>Point de contrôle :</u> absence de matière exogène à proximité des mares* ☑ Ne pas introduire d'espèces végétales ou animales pour ne pas appauvrir la faune et la flore. *<u>Point de contrôle :</u> absence de poisson dans la mare.*

PARTIE V : LES DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

61 - MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le suivi global du projet Natura 2000 sera assuré par l'opérateur local et les différents partenaires représentés au sein du Comité de Pilotage.

❖ Structure animatrice

Une structure animatrice est chargée du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du Documents d'objectifs. Une convention entre l'Etat et la structure est établie selon la même démarche et les mêmes modalités que pour le choix de l'opérateur chargé de l'élaboration du Docob.
L'animateur a pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures de gestion contractuelles conformément aux objectifs et modalités de gestion des cahiers des charges types. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ses missions ou travailler en partenariat.

Les différentes missions liées à la mise en œuvre du Docob sont décrites dans la fiche-action « D.2.1 : Animation ».

Liste indicative des missions d'animation d'un site Natura 2000

Extrait de la circulaire sur la gestion des sites Natura 2000 du 21 novembre 2007

1. Assistance administrative pour le compte du Comité de Pilotage (COPIL)

- Préparer les réunions du COPIL, et en assurer le secrétariat
- Préparer les marchés d'assistance ou de sous-traitance pour le compte du COPIL
- Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions identifiées par le DOCOB

2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB

- Informer et sensibiliser, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB:
  - les membres du COPIL, les propriétaires, les exploitants, les porteurs de projets susceptibles
  - d'avoir une incidence sur le site
- Inciter à la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion notamment en forêt afin qu'ils prennent en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire (forêts publiques et privées)
- Initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs de sites Natura pour mutualiser les expériences de gestion des sites

3. Missions d'ordre technique

Mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB

- Mise en place de convention de gestion entre gestionnaire et propriétaires privés si nécessaire
- Recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et aux cahiers des charges types définis dans le DOCOB
- Assister techniquement à l'élaboration des contrats et administrativement au montage des dossiers (contrats Natura)
- Suivre et évaluer les opérations contractualisées (soutien aux bénéficiaires, contrôle de la bonne mise en œuvre des actions du contrat et du respect de leur cahier des charges…)
- Recenser les adhérents potentiels à la charte 2000 définie dans le DOCOB et promouvoir la charte auprès de ces derniers pour développer les adhésions

Suivre la mise en œuvre du DOCOB

- Animer les groupes de travail thématiques créés par le COPIL pour mettre en œuvre le DOCOB
- Réaliser le suivi des actions du document d'objectifs et élaborer l'état annuel de réalisation du DOCOB sur les aspects techniques, scientifiques, financiers, et sur les volets de la concertation ;
- Présenter en COPIL l'état annuel de réalisation de l'année « n-1 » et le programme d'activité de l'année « n »
- Ajuster la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura

Mises à jour du DOCOB

- Analyser les difficultés et proposer d'éventuels d'ajustements à présenter au Comité de Pilotage, en fonction également des évolutions du contexte de sa mise en œuvre

La structure animatrice est actuellement la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer, qui conservera alors son rôle d'opérateur local.

❖ **Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage du site suit l'ensemble de la démarche Natura 2000, l'élaboration du Docob comme sa mise en œuvre.

❖ **Bilan d'activité annuel**

Un bilan d'activité sera dressé chaque année par l'opérateur et présenté en Comité de suivi : priorités de l'année, état d'avancement des mesures de gestion (bilan physique et financier), analyse de la conduite de projet (coordination du Docob et gestion administrative, information et communication, animation), enseignements et orientations...
Il sera accompagné d'un bilan financier de la mise en œuvre des actions. Le bilan annuel dressera également le récapitulatif des procédures administratives engagées dans l'année et celles en prévisions.

62 - ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

❖ **Principe général**

La directive « habitats », dans ses articles 11 et 17, stipule que *« les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels* » et que « *tous les six ans (…), ils établissent un rapport sur l'application des dispositions prises dans le cadre de la présente directive. Ce rapport comprend notamment des informations concernant les mesures de conservation (….), ainsi que l'évaluation des incidences de ces mesures sur l'état de conservation des types d'habitats de l'annexe I et des espèces de l'annexe II* ».

Les Etats membres de l'union européenne doivent donc rendre compte de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les experts en charge de cette mission s'appuient notamment sur la mise en œuvre des sites Natura 2000.

Tous les trois ans, la structure responsable de la mise en œuvre du Docob dresse le bilan de son action et propose les modifications éventuelles au Docob susceptibles d'améliorer sa mise en œuvre.

Régulièrement, l'état de conservation est évalué et si les résultats de l'évaluation montrent que les objectifs n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, l'autorité met le Docob en révision et sollicite le Comité de Pilotage à cet effet.

L'évaluation consiste à mesurer et comparer les résultats avec des objectifs initiaux. Elle va permettre de définir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, la durabilité, l'impact des actions et mesures de gestion appliquées.

Pour cela il est nécessaire de mettre en place des suivis. Ils permettent d'apprécier le degré de mise en œuvre des actions et leur impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, afin de procéder à des ajustements ou réorientations si nécessaire.

Ces suivis sont réalisés par l'analyse d'indicateurs qui doivent permettre de mesurer un écart entre une situation observée et un objectif à atteindre.

❖ **Mise en œuvre des suivis**

La structure opératrice, devra rendre compte régulièrement devant le Comité de Pilotage des actions mises en œuvre.
Elle devra également tous les trois ans faire un bilan complet de son action et envisager des améliorations pour la mise en œuvre du Docob.
Des actions de suivis scientifiques devront être mises en œuvre afin de permettre l'évaluation du Document d'objectifs. Ces actions pourront être déléguées à l'opérateur ou réalisées dans le cadre élargi par l'Etat.

L'ensemble des résultats obtenus seront présentés et mis à disposition des membres du Comité de Pilotage.

63- DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le document d'objectifs doit prévoir un suivi et une évaluation de l'application du document d'objectifs et de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
L'évaluation consiste à mesurer et comparer les résultats avec les objectifs initiaux. Elle va permettre de définir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, la durabilité, l'impact d'une mesure ou d'une action.
Afin de mesurer les résultats il est nécessaire de mettre en place un suivi. Il permet d'apprécier le degré de mise en œuvre des actions et leur impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, afin de permettre des réajustements, des réorientations si nécessaire.
Ce suivi est réalisé par l'analyse d'indicateurs qui doivent permettre de mesurer un écart entre une situation observée et un objectif à atteindre (l'indicateur peut se mesurer qualitativement : bon/moyen/mauvais et quantitativement : surface, distance…).
Ces divers suivis pourront être réajustés lors de la mise en œuvre des actions du présent document d'objectifs, c'est à dire lorsqu'ils seront concrètement appliqués. Les différents indicateurs proposés ne sont donc pas exhaustifs. Ils permettent cependant de donner un aperçu de ce qui devra être mis en place.
On peut distinguer deux types de suivi à réaliser :
- le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs
- le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

Ce suivi permet également d'intégrer les nouvelles données (habitats ou espèces) au Docob.

631 - Suivi de la mise en œuvre du Docob

Le suivi annuel porte sur les actions réalisées, l'élaboration du bilan financier de l'année et les prévisions budgétaires pour l'année suivante. L'animateur du site tiendra un tableau de bord des actions engagées qui comportera les informations suivantes :

Les actions mises en œuvre :

- Le bilan annuel des actions : localisation, habitat ou espèce ciblés, coût, financement, résultats obtenus
- Les difficultés rencontrées et leur origine (facteurs humains ou naturels)
- Les actions n'aboutissant pas au résultat escompté
- Les actions et moyens à engager en priorité dans l'année suivante
- La révision éventuelle du cahier des charges

Le suivi administratif et financier des opérations

- Les financements reçus et leur ventilation par opération
- Les procédures administratives réalisées ou en cours d'élaboration

Tous les trois ans, une évaluation de la mise en œuvre du Docob est demandée, ce qui implique l'établissement d'un rapport d'évaluation comparatif entre l'état initial du site et sa situation trois ans plus tard :

- Les surfaces / habitat
- L'état de conservation des habitats et des espèces
- Les actions engagées sur le site et les résultats obtenus

Les études et cartographies de référence portent sur la cartographie des habitats et espèces végétales d'intérêt communautaire (CERESA, 2015).

632 - Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

L'évaluation des mesures de gestion conservatoires mises en œuvre implique :

- De connaitre l'état initial des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : localisation, superficie (cartographies initiales)
- De connaitre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (établis selon des critères de dégradation)
- De mettre en place des indicateurs de suivi, mesurables dans un pas de temps déterminé selon une méthode précise.

Une fois les actions mises en place, il sera alors possible d'évaluer la pertinence des actions choisies.

❖ **Les suivis généraux des mesures conservatoires**

Le suivi des habitats : pour juger de l'impact des mesures réalisées, plusieurs outils sont préconisés :

- Des relevés de terrain,
- Des photographies permettant de suivre l'évolution des milieux : photos de terrain avant et après les interventions de façon à suivre l'évolution de l'habitat
- Des photographies aériennes (IGN) : elles permettront d'apprécier l'évolution de la plupart des habitats

Le suivi des espèces :

Les espèces végétales feront l'objet de relevés de terrain visant la localisation précise de chaque station, sa surface ou le nombre de pieds.

Le suivi des espèces animales s'appuiera sur le suivi des populations et de leurs habitats afin de quantifier les effectifs par des relevés dont la fréquence sera à déterminer.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions conservatoires proposés sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau de suivi/évaluation en cours de rédaction

Objectif opérationnel : A1 - Restaurer et conserver les habitats de landes et de tourbières alcalines								
		Indicateur de résultat				Indicateur de moyen		
code action	Action	Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Métriques	Réalisation	Montant dépensé / financé	Travaux/étude réalisés	Temps passé
A.1.1	Fauche des landes et des tourbières basses alcalines	surface de tourbière alcaline	maintien des habitats de tourbière alcaline en bon état de conservation	ha de landes et tourbières			surface de landes et de tourbières concernée par ces travaux	
A.1.2	Contrôle de l'essaimage des pins	surface de landes gagnées par les pins	maintien voir réduction de la surface de lande colonisée par les pins	ha de landes sans pins			surface d'habitats concernée par ces travaux	
A.1.3	Restauration de la lande et maitrise des lisières par des opérations de déboisement	surface de landes en bon état de conservation	augmentation de la surface de lande en bon état de conservation	ha de landes en bon état de conservation			surface d'habitats concernée par ces travaux	
A.1.4	Contrôle de l'expansion de la Fougère aigle	surface de ptéridaie	réduction de la surface des ptéridaies	ha de ptéridaie			surface d'habitats concernée par ces travaux	

Objectif opérationnel : A2 - Restaurer et conserver les habitats de mares								
		Indicateur de résultat				Indicateur de moyen		
code action	Action	Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Métriques	Réalisation	Montant dépensé / financé	Travaux/étude réalisés	Temps passé
A.2.1	Curage et reprofilage de mares	nombre de mares permanentes, accueillant des amphibiens	restaurer des mares (définir lesquelles)	nb de mares			nombre de mares concernées par des travaux	
A.2.2	Déboisement de rives	nombre de mares permanentes, accueillant des amphibiens	restaurer des mares (définir lesquelles)	nb de mares			nombre de mares concernées par des travaux	
A.2.3	Entretien courant des mares	nombre de mares permanentes, accueillant des amphibiens	entretenir des mares (définir lesquelles)	nb de mares			nombre de mares concernées par des travaux	

Objectif opérationnel : A3 - Restaurer et conserver les habitats prairiaux								
		Indicateur de résultat				Indicateur de moyen		
code action	Action	Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Métriques	Réalisation	Montant dépensé / financé	Travaux/étude réalisés	Temps passé
A.3.1	Entretien des habitats prairiaux humides	surface de prairie humide	maintien des habitats de prairie humide en bon état de conservation	ha de prairie humide en bon état de conservation			surface d'habitats concernée par ces travaux	

Objectif opérationnel : A4 - Restaurer et conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire								
		Indicateur de résultat				Indicateur de moyen		
code action	Action	Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Métriques	Réalisation	Montant dépensé / financé	Travaux/étude réalisés	Temps passé
A.4.1	Flore : restauration des habitats favorables à la spiranthe d'été	présence de la Spiranthe d'été	retour de la Spiranthe d'été sur le site	nb de pied et de hampes florales			réalisation de travaux de restauration	

A.4.2	Flore : restauration des habitats favorables au flûteau nageant	présence du Fluteau nageant	maintien, voire progression de la présence du Fluteau	nb et surface des stations de Fluteau			réalisation de travaux d'entretien de mares	
A.4.3	Amphibiens : maintien des sites de reproduction	présence d'amphibiens dans les mares	maintien des amphibiens dans les mares	nb de mares où le Triton crêté se reproduit / effectifs du Trion crêté / nb de mares où les autres espèces d'amphibiens se reproduisent			réalisation de travaux de restauration et d'entretien de mares	
A.4.4	Amphibiens : maintien des habitats terrestres	présence d'amphibiens dans les mares proches des créations d'amas de bois	préservation et création des habitats terrestres	nb d'individus dans les mares proches des amas de bois			création d'amas de bois	
A.4.5	Amphibiens : maintien des axes de déplacement	présence d'amphibiens écrasés sur les routes	réduire la mortalité routière des amphibiens	nb d'individus écrasés sur les axes routiers environnants			mise en place d'une solution pérenne le long de la RD28	
A.4.6	Oiseaux des landes : maintien des habitats de la Fauvette pitchou	présence de la Fauvette pitchou		nb d'individus nicheurs			prise en compte des conditions écologiques de la Fauvette dans les travaux de génie écologique	
A.4.7	Oiseaux liés aux arbres : pic noir, engoulevent d'Europe, bondrée apivore	A définir ultérieurement, une fois que les données sur les oiseaux seront recueillies (fiche action C22)						
A.4.8	Mammifères : maintien des habitats favorables aux chauves-souris	A définir ultérieurement, une fois que les données sur les chiroptères seront recueillies (fiche action C22)						

Objectif opérationnel : A5 - Intégrer le noyau de biodiversité des Landes de la Poterie dans les continuités écologiques à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc et à l'échelle locale

code action	Action	Indicateur de résultat				Indicateur de moyen		
		Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Métriques	Réalisation	Montant dépensé / financé	Travaux/étude réalisés	Temps passé
A.5.1	Maintien et connexion des réseaux écologiques vers l'extérieur	présence de connexion écologique avec l'extérieur	préservation des connexions écologiques existantes	nb de connexion avec l'extérieur			étude	
A.5.2	Suivi de l'efficacité des mesures prises au niveau de la RD28 sur les amphibiens	présence d'individus écrasés le long de la RD28	absence d'individus écrasés le long de la RD28	nb d'individus écrasés			suivi de mortalité durant la période de migration post-nuptiale	

Objectif opérationnel : A6 - Lutter contre les espèces invasives

code action	Action	Indicateur de résultat				Indicateur de moyen		
		Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Métriques	Réalisation	Montant dépensé / financé	Travaux/étude réalisés	Temps passé
Action A.6.1	Lutte contre les espèces animales invasives	Présence d'espèces animales invasives	absence de découverte de nouvelles espèces / absence d'Ecrevisse américaine dans d'autres mares que celle de la mare à la Cane	nb d'espèces animales invasives / nb de mare colonisée par l'Ecrevisse américaine			action de lutte contre le ragondin / action et/ou suivi de lutte contre l'Ecrevisse américaine	

Action A.6.2	Lutte contre les espèces végétales invasives	Présence d'espèces végétales invasives	éradiquer les espèces végétales invasives	nb d'espèces végétales invasives / surface colonisée par des espèces végétales invasives			travaux réalisés	
Objectif opérationnel : A7 - Renaturer les habitats d'intérêt non communautaire								
code action	**Action**	**Indicateur de résultat**				**Indicateur de moyen**		
		Nature de l'indicateur	**Objectif (si connu)**	**Métriques**	**Réalisation**	**Montant dépensé / financé**	**Travaux/étude réalisés**	**Temps passé**
Action A.7.1	Conversion des peupleraies en végétations plus naturelles	présence de nouveaux milieux naturels ouverts	conversion d'une peupleraie en milieu ouvert	ha converti en milieu naturel			travaux réalisés	
Action A.7.2	Mise en place de baux environnementaux sur les parcelles agricoles du site Natura 2000	conversion de culture en prairie / arrêt d'utilisation de produit phytosanitaire	amélioration environnementale des pratiques agricoles sur un maximum de parcelle	ha de parcelles cultivées engagés dans des baux environnementaux			signature de baux environnementaux, rencontre avec des exploitants	

Objectif opérationnel : B1 - Informer et sensibiliser								
code action	**Action**	**Indicateur de résultat**				**Indicateur de moyen**		
		Nature de l'indicateur	**Objectif (si connu)**	**Métriques**	**Réalisation**	**Montant dépensé / financé**	**Travaux/étude réalisés**	**Temps passé**
Action B.1.1	Information et sensibilisation auprès des habitants et des usagers	usagers informés		nb d'usagers informés			nb d'articles dans la presse, nb de livrets diffusés, nb de jours d'exposition des panneaux, nb d'articles sur les supports internes à LTM	
Action B.1.2	Proposition d'actions pédagogiques et d'animations	usagers sensibilisés		nb d'usagers touchés			nb de visite et nb de participants, nb de classes accueillis, nb de chantiers réalisés	

Objectif opérationnel : C1 - Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste des groupes connus								
code action	**Action**	**Indicateur de résultat**				**Indicateur de moyen**		
		Nature de l'indicateur	**Objectif (si connu)**	**Métriques**	**Réalisation**	**Montant dépensé / financé**	**Travaux/étude réalisés**	**Temps passé**
Action C.1.1	Suivi de la flore d'intérêt communautaire et/ou patrimoniale	données sur la flore patrimoniale		nb de pieds d'espèces patrimoniales			suivi et inventaire réalisé	
Action C.1.2	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	intensité des facteurs de dégradation		surface d'habitats dégradés, en cours de fermeture			suivi des lignes permanentes / réalisation de suivi après travaux	
Action C.1.3	Suivi des populations d'amphibiens	données sur les amphibiens		nb de mares où le Triton crêté est présent / nb de pontes de grenouilles agiles			suivi et inventaire réalisé	
Objectif opérationnel : C2 - Améliorer la connaissance sur les groupes biologiques comprenant des espèces peu connus								
code	**Action**	**Indicateur de résultat**				**Indicateur de moyen**		

action		Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Métriques	Réalisation	Montant dépensé/ financé	Travaux/étude réalisés	Temps passé
Action C.2.1	Suivi des populations de squamates (serpents et lézards)	données sur les reptiles		nb d'espèces détectées, présence d'espèces inscrites à l'annexe IV de la DHFF			mise en place du protocole Pop reptile	
Action C.2.3	Suivi des populations d'oiseaux	données sur les oiseaux		nb de couples nicheurs			suivi et inventaire réalisé	
Action C.2.3	Diagnostic de l'occupation du site par la Loutre et les chauves-souris	données sur les chiroptères et sur la Loutre		nb d'espèces fréquentant le site			suivi et inventaire réalisé	

Objectif opérationnel : D1 - Coordonner l'animation du site Natura 2000 avec d'autres outils de protection réglementaire et foncière								
		Indicateur de résultat				**Indicateur de moyen**		
code action	**Action**	**Nature de l'indicateur**	**Objectif (si connu)**	**Métriques**	**Réalisation**	**Montant dépensé financé**	**Travaux/étude réalisés**	**Temps passé**
Action D.1.1	Coordination avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département	cohérence du Docob avec le plan de gestion ENS	prise en compte des éléments du Docob dans les actions menées sur le périmètre ENS				participation au plan de gestion de l'ENS	
Action D.1.2	Coordination avec le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale	cohérence du Docob et du projet de RNR	Prise en compte des éléments du Docob dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale				participation au projet de création de RNR	
Action D.1.3	Coordination avec la politique locale de protection et restauration de la biodiversité	cohérence avec le PLU de Lamballe-Armor	Prise en compte de la TVB dans le PLU				participation aux réunions ABI et PLU de Lamballe-Armor	

Objectif opérationnel : D2 - Animer le site Natura 2000								
		Indicateur de résultat				**Indicateur de moyen**		
code action	**Action**	**Nature de l'indicateur**	**Objectif (si connu)**	**Métriques**	**Réalisation**	**Montant dépensé financé**	**Travaux/étude réalisés**	**Temps passé**
Action D.2.1	Animation	calendrier et programme d'action prévisionnel tenus	0,20 ETP passé à l'animation du site	% ETP			temps consacré à l'animation du site	